

Service des finances

BUDGET 2015

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT





GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Distinguished
Budget Presentation
Award*

DÉCERNÉ À

**Ville de Québec
(Québec)**

Pour l'exercice financier débutant
le 1^{er} janvier 2014

Directeur administratif

La *Government Finance Officers Association (GFOA)* des États-Unis et du Canada a décerné le prix *Distinguished Budget Presentation Award* à la Ville de Québec (Québec) pour son budget annuel débutant le 1^{er} janvier 2014.

Pour mériter ce prix, l'administration visée doit publier un document budgétaire qui répond aux critères du programme et qui remplit les fonctions de document de politique, de guide d'exploitation, de plan financier et d'outil de communication.

Ce prix est valide pour une période d'un an seulement. Nous croyons que le budget actuel continue de satisfaire aux exigences du programme et nous comptons le soumettre à la GFOA pour déterminer s'il se qualifie pour un autre prix.

TABLE DES MATIÈRES

Budget 2015 en bref.....	7
Faits saillants du budget de fonctionnement 2015.....	2
Sommaire des prévisions budgétaires 2015	3
Faits saillants du budget d'investissement 2015-2017	9
Sommaire du budget d'investissement 2015-2017 (Programme triennal d'immobilisations).....	10
Grands projets du PTI 2015-2017	10
Dette nette	11
Respect du cadre financier	11
Profil de Québec.....	13
Carte du territoire	15
Québec en quelques chiffres	16
Québec en quelques mots	17
Organigramme	18
Composition du conseil municipal	19
Composition du comité exécutif.....	19
Perspectives économiques 2015.....	20
Planification stratégique et financière à long terme.....	23
Planification stratégique	25
Mission	25
Vision	25
Valeurs.....	25
Orientations stratégiques.....	26
Plans d'affaires	26
Mesures de rendement	27
Planification financière à long terme	28
Principales hypothèses à la base des orientations budgétaires 2015-2017	29
Structure financière, politiques et processus.....	31
Normes budgétaires et comptables.....	33
Structure financière	33
Relation entre les fonds	33
Cadre financier et politiques financières	36
Processus budgétaire.....	40
Budget de fonctionnement 2015	41

Sommaire des revenus et des dépenses.....	43
Analyse des revenus.....	44
Taxes et compensations tenant lieu de taxes.....	45
Quotes-parts.....	47
Transferts.....	47
Services rendus.....	48
Imposition de droits.....	49
Amendes et pénalités.....	49
Intérêts.....	50
Autres revenus.....	50
Affectations.....	50
Analyse des dépenses.....	51
Services administratifs.....	54
Services de proximité.....	58
Innovation et services de soutien.....	65
Développement culturel, touristique, sportif et social.....	68
Développement durable.....	71
Sécurité publique.....	74
Service de la dette brute.....	76
Paiement comptant d'immobilisations.....	76
Cotisations de l'employeur.....	76
Contributions aux organismes.....	77
Autres frais.....	77
Renseignements complémentaires.....	79
Taux de taxe foncière et tarification.....	79
Dépenses par objet.....	82
Rémunération globale.....	82
Effectif.....	85
Régimes de retraite.....	90
Analyses complémentaires des dépenses.....	95
Excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds).....	96
Partage des compétences.....	97
Investissement et dette (Programme triennal d'immobilisations 2015-2017).....	101
Budget d'investissement 2015-2017 (Programme triennal d'immobilisation).....	103
Grands projets du PTI 2015-2017.....	104

Structure financière, politiques et processus	105
Modifications au processus d'élaboration du PTI	106
Cadre financier	107
Impact des investissements sur le budget de fonctionnement.....	107
Processus d'élaboration du PTI	107
Priorités	108
Investissements de la Ville de Québec.....	109
Détail des investissements	109
Maintien de la pérennité des infrastructures.....	110
Investissements en transport collectif.....	111
Financement des immobilisations	113
Modes de financement.....	113
Dette et planification financière à long terme.....	115
Dette nette par rapport au potentiel fiscal	116
Poids de la dette	117
Hypothèses d'emprunt.....	118
Service de la dette	119
Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement	121
PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	121
Conclusion.....	123
Annexes	125
Historique budgétaire – Budgets 2002 à 2015.....	127
Revenus	127
Dépenses par objet.....	128
Rémunération globale	129
Effectif	130
Glossaire.....	131
Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations.....	138

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 - Sommaire des prévisions budgétaires 2015.....	4
Tableau 2 – Sommaire du PTI 2015-2017.....	10
Tableau 3 – Perspectives budgétaires à long terme.....	28
Tableau 4 – Principales hypothèses d'indexation des revenus et des dépenses	29
Tableau 6 – Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés consolidés.....	35

Tableau 7 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés.....	37
Tableau 8 – Politique d'investissement.....	37
Tableau 9 – Politique de gestion de la dette.....	38
Tableau 10 - Cadre financier	39
Tableau 11 – Sommaire des prévisions budgétaires 2015	43
Tableau 12 – Taxes	45
Tableau 13 – Compensations tenant lieu de taxes.....	45
Tableau 14 – Comparaison entre les hausses de taxes résidentielles et l'IPC	46
Tableau 15 – Comparaison entre les hausses de taxes non résidentielles et le PIB nominal	47
Tableau 16 – Quotes-parts	47
Tableau 17 – Transferts.....	47
Tableau 18 – Services rendus	48
Tableau 19 – Imposition de droits.....	49
Tableau 20 – Affectations.....	50
Tableau 21 – Prévisions des dépenses 2015	53
Tableau 22 – Services administratifs.....	54
Tableau 23 – Services de proximité par arrondissement.....	59
Tableau 24 – Services de proximité par division	59
Tableau 25 – Arrondissement de La Cité-Limoilou.....	60
Tableau 26 – Arrondissement des Rivières	61
Tableau 27 – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.....	61
Tableau 28 – Arrondissement de Charlesbourg.....	62
Tableau 29 – Arrondissement de Beauport	63
Tableau 30 – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.....	63
Tableau 31 – Collecte et transport des matières résiduelles selon les arrondissements	64
Tableau 32 – Innovation et services de soutien	65
Tableau 33 – Développement culturel, touristique, sportif et social.....	68
Tableau 34 – Développement durable	71
Tableau 35 – Sécurité publique.....	74
Tableau 36 – Service de la dette brute.....	76
Tableau 37 – Paiement comptant d'immobilisations.....	76
Tableau 38 – Cotisations de l'employeur	77
Tableau 39 – Contributions aux organismes	77
Tableau 40 – Autres frais.....	78
Tableau 41 – Taux de taxation 2015	80
Tableau 42 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel	80

Tableau 43 – Tarification pour les matières résiduelles.....	81
Tableau 44 – Tarification pour l’aqueduc et les égouts	81
Tableau 45 – Évolution des dépenses par objet.....	82
Tableau 46 – Évolution de la rémunération globale	83
Tableau 47 – Ratio redressé de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	84
Tableau 48- Plan quinquennal de main-d’œuvre 2013-2018.....	85
Tableau 49 – Répartition de l’effectif.....	87
Tableau 50 – Variation de l’effectif régulier.....	88
Tableau 51 – Variation de l’effectif occasionnel	89
Tableau 52 – État d’un régime de retraite	90
Tableau 53 – Régimes de retraite - montant servant à établir la taxation de l’année.....	92
Tableau 54 – Analyses complémentaires des dépenses	95
Tableau 55 – Excédents de fonctionnement affectés	97
Tableau 56 – Partage des compétences.....	99
Tableau 57 – Sommaire des investissements.....	103
Tableau 58 – Sommaire des investissements par service	110
Tableau 59 – Maintien de la pérennité des infrastructures par service.....	111
Tableau 60 – Sommaire des investissements en transport collectif	111
Tableau 61 – Détail des investissements en transport collectif	112
Tableau 62 – Modes de financement prévus selon les PTI adoptés	114
Tableau 63- Modes de financement prévus suivant la révision du processus d’élaboration du PTI	114
Tableau 64 – Historique de la dette	115
Tableau 65 – Projections de la dette.....	115
Tableau 66 – Hypothèses d’emprunt	119
Tableau 67 – Historique du service de la dette.....	119
Tableau 68 – Projections du service de la dette.....	119
Tableau 69 – Revenus selon les budgets adoptés	127
Tableau 70 – Dépenses par objet selon les budgets adoptés	128
Tableau 71 – Rémunération globale selon les budgets adoptés.....	129
Tableau 72 – Effectif selon les budgets adoptés	130

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1– Provenance des revenus.....	3
Graphique 2 – Répartition des dépenses	3
Graphique 3 – Répartition des investissements en immobilisations	9
Graphique 4 – Financement des immobilisations	9

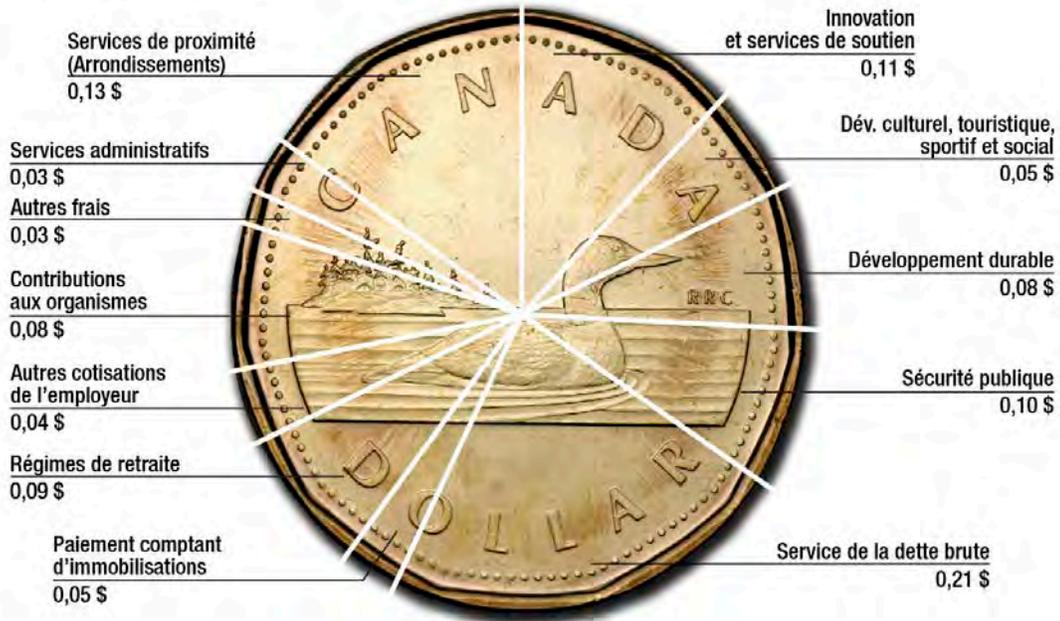
Graphique 5 – Droits sur mutations immobilières	49
Graphique 6 – Amendes et pénalités	50
Graphique 7 – Ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	84
Graphique 8 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés	86
Graphique 9 – Régimes de retraite - Évolution de la taxation de l'année	93
Graphique 10 – Déficit des régimes de retraite	94
Graphique 11 – Projets d'investissement annuels selon les PTI adoptés	105
Graphique 12 – Modes de financement annuels des projets d'investissement selon les PTI adoptés.....	105
Graphique 13 – Valeur des infrastructures	108
Graphique 14 – Répartition des investissements par service	109
Graphique 15 – Projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI adoptés.....	112
Graphique 16 – Modes de financement annuels des projets en transport collectif selon les PTI adoptés .	112
Graphique 17 – Financement des immobilisations	113
Graphique 18 – Dette nette	115
Graphique 19 – Dette brute	116
Graphique 20 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal	117
Graphique 21 – Dette nette consolidée	117
Graphique 22 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales	118
Graphique 23 – Service de la dette nette.....	120
Graphique 24 – Service de la dette brute	120
Graphique 25 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement	121
Graphique 26 – Service de la dette nette et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	122
Graphique 27 – PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	122

INDEX DES FIGURES

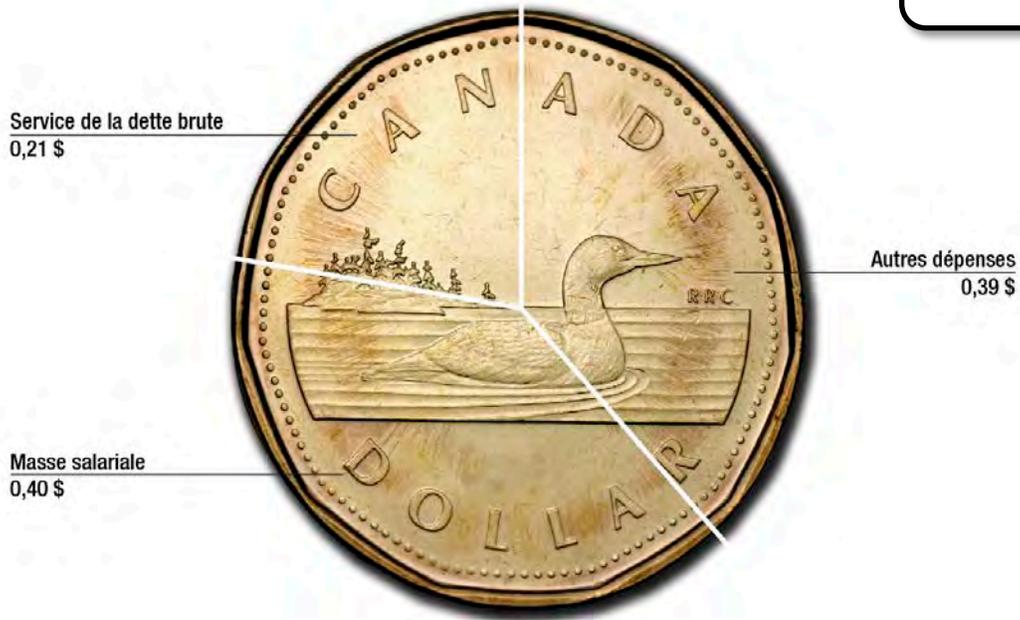
Figure 1 – Relation entre les fonds.....	33
Figure 2 – Plan de gestion de la dette	36
Figure 3 - Planification budgétaire stratégique	40
Figure 4 – Planification budgétaire opérationnelle	40
Figure 5 – Fonctionnement des régimes de retraite	90
Figure 6 – Plan d'investissement en infrastructures	103
Figure 7 – Impacts et risques d'un sous-investissement en infrastructures	106
Figure 8 – Planification opérationnelle du PTI	107
Figure 9 – Priorités du PTI	109

BUDGET 2015 EN BREF

VOS TAXES COMPTENT!



Budget 2015
1 365,7 M\$

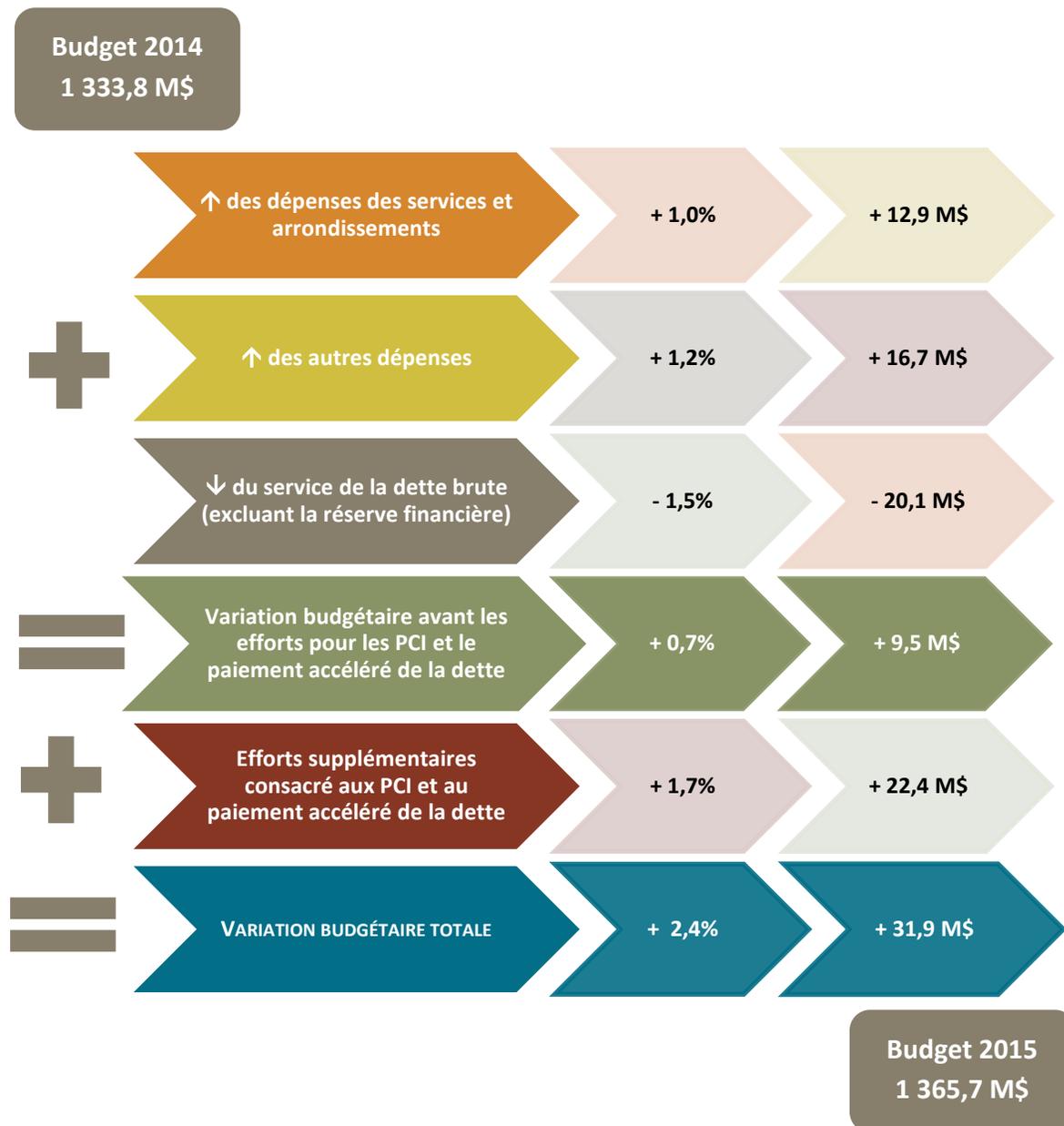


FAITS SAILLANTS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

UN BUDGET QUI RESPECTE LES ENGAGEMENTS

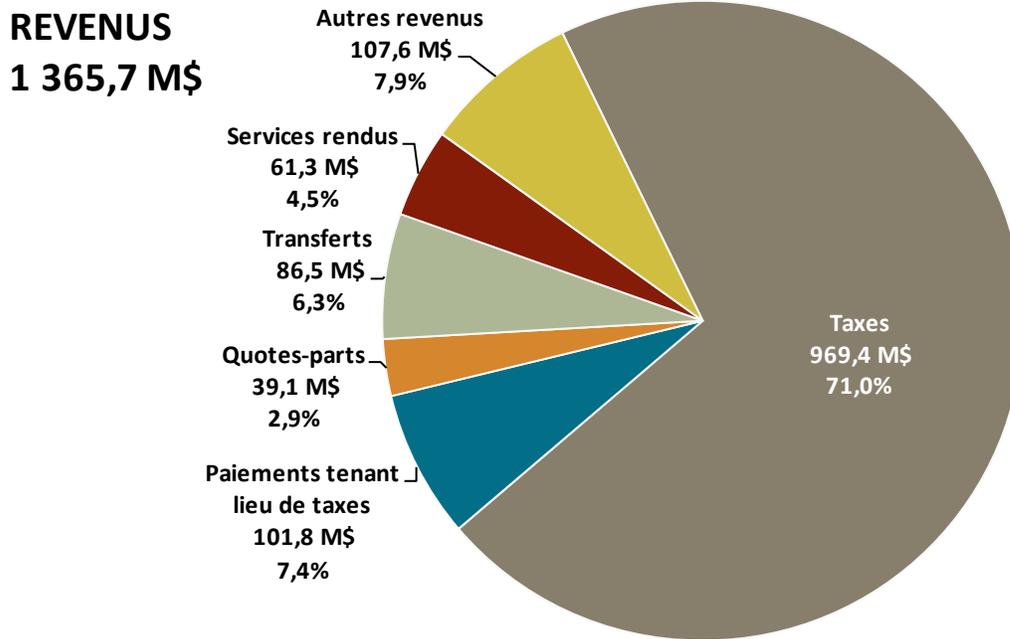
CROISSANCE DES TAXES SELON L'INFLATION PROJÉTÉE À 1,8% POUR LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Variations budgétaires des dépenses



SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Graphique 1– Provenance des revenus



Graphique 2 – Répartition des dépenses

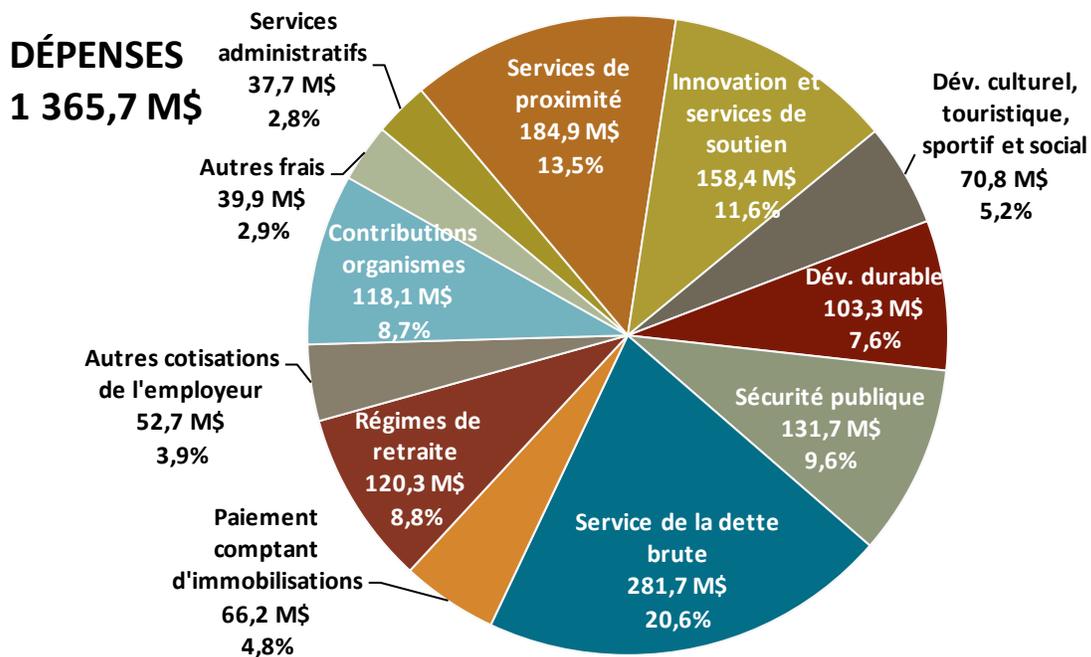


Tableau 1 - Sommaire des prévisions budgétaires 2015
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
REVENUS					
Taxes	841,3	894,6	934,1	936,1	969,4
Compensations tenant lieu de taxes	106,9	101,2	108,2	105,9	101,8
Quotes-parts	31,4	35,7	36,7	36,7	39,1
Transferts	124,9	129,5	94,5	93,3	86,5
Services rendus	65,7	59,7	65,9	67,9	61,3
Imposition de droits	41,1	43,2	39,5	41,5	42,0
Amendes et pénalités	18,9	19,2	19,4	19,7	20,1
Intérêts	10,2	10,0	10,3	8,8	9,2
Autres revenus	9,6	11,7	21,6	14,6	23,5
Affectations	<u>21,3</u>	<u>17,8</u>	<u>15,1</u>	<u>9,3</u>	<u>12,8</u>
Total des revenus	<u>1 271,3</u>	<u>1 322,6</u>	<u>1 345,3</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>
DÉPENSES					
Dépenses par secteur d'activité					
Services administratifs	32,8	33,0	35,6	35,0	37,7
Services de proximité	180,1	180,4	182,3	180,9	184,9
Innovation et services de soutien	143,2	147,5	151,1	151,1	158,4
Dév. culturel, touristique, sportif et social	77,4	74,6	73,2	74,3	70,8
Développement durable	102,5	102,0	103,2	105,2	103,3
Sécurité publique	<u>123,1</u>	<u>122,6</u>	<u>129,2</u>	<u>127,4</u>	<u>131,7</u>
Total dépenses par secteur d'activité	659,1	660,1	674,6	673,9	686,8
Dépenses de financement					
Service de la dette brute	272,5	281,2	288,5	294,4	281,7
Paie ment comptant d'immobilisations	<u>36,1</u>	<u>53,4</u>	<u>51,2</u>	<u>51,2</u>	<u>66,2</u>
Total dépenses de financement	308,6	334,6	339,7	345,6	347,9
Autres dépenses					
Cotisations de l'employeur	144,2	164,3	170,9	171,1	173,0
Contributions aux organismes	101,1	107,1	113,9	113,8	118,1
Autres frais	<u>42,1</u>	<u>52,3</u>	<u>44,8</u>	<u>29,4</u>	<u>39,9</u>
Total des autres dépenses	287,4	323,7	329,6	314,3	331,0
Total des dépenses	<u>1 255,1</u>	<u>1 318,4</u>	<u>1 343,9</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>
SURPLUS AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES	<u>16,2</u>	<u>4,2</u>	<u>1,4</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES					
Revenus	15,8	17,9	n/d		
Dépenses	<u>14,9</u>	<u>17,0</u>	<u>n/d</u>		
Écart des revenus sur les dépenses	0,9	0,9	n/d		
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>17,1</u>	<u>5,1</u>	<u>1,4</u>		

FAITS SAILLANTS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Le budget 2015 s'élève à 1 365,7 M\$; représentant une progression de 2,4% par rapport au précédent budget, soit une hausse de 31,9 M\$.

• TAXATION RÉSIDENIELLE

À l'instar des dernières années, la hausse des taxes résidentielles s'effectue selon l'inflation projetée, estimée à 1,8% en 2015.

FACTEURS DE VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE

Augmentation générale des taxes de 1,8% incluant les tarifications (aqueduc, égouts et matières résiduelles)

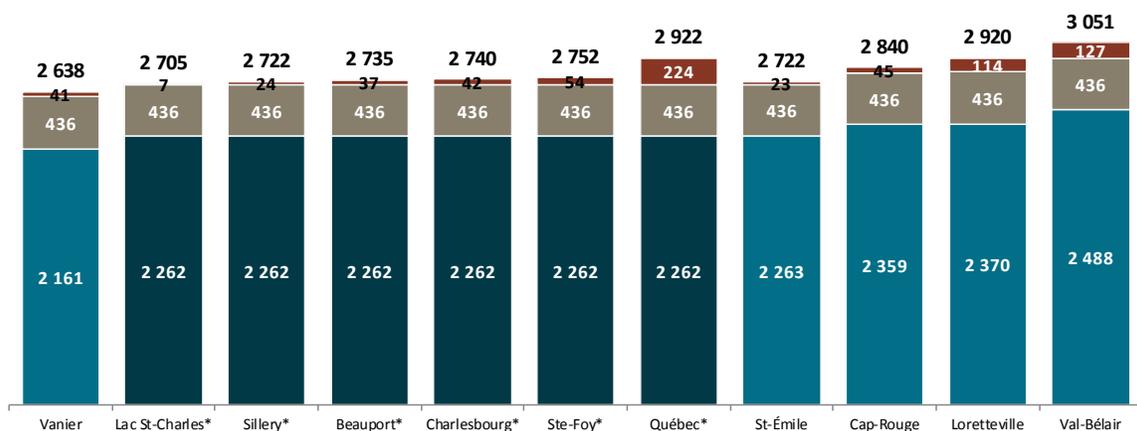
Augmentation du fardeau fiscal dans certains secteurs dans le respect des règles décrétées par le gouvernement du Québec lors des fusions municipales de 2002

Variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes dans le respect des règles décrétées par le gouvernement du Québec lors des fusions municipales de 2002

VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE (EN \$)

Selon l'évaluation moyenne : 262 000 \$											
	Vanier	Lac St-Charles	Sillery	Beauport	Charlesbourg	Ste-Foy	Québec	St-Émile	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Taxes 2014	2 519	2 620	2 642	2 653	2 656	2 699	2 858	2 668	2 775	2 899	3 001
Taxes 2015											
Taxe foncière générale (montant de base)	2 100	2 245	2 245	2 245	2 245	2 245	2 245	2 263	2 359	2 370	2 488
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	41	7	24	37	42	54	224	23	45	114	127
Taxes de services (tarifications)	436	436	436	436	436	436	436	436	436	436	436
	2 577	2 688	2 705	2 718	2 723	2 735	2 905	2 722	2 840	2 920	3 051
Variation	2,3% 58	2,6% 68	2,4% 63	2,5% 65	2,5% 67	1,3% 36	1,6% 47	2,0% 54	2,3% 65	0,7% 21	1,7% 50
Harmonisation du fardeau fiscal (Loi sur les fusions de 2002)	61	17	17	17	17	17	17	0	0	0	0
Facture de taxes totale	2 638	2 705	2 722	2 735	2 740	2 752	2 922	2 722	2 840	2 920	3 051
Variation totale	4,7% 119	3,2% 85	3,0% 80	3,1% 82	3,2% 84	2,0% 53	2,2% 64	2,0% 54	2,3% 65	0,7% 21	1,7% 50

RÉPARTITION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE DE 262 000 \$ (EN \$)



* Taxes foncières générales des secteurs ayant atteint le taux moyen.

■ Taxe foncière générale ■ Taxe de service (tarifications) ■ Taxe spéciale (dettes des anciennes villes)

• TAXATION NON RÉSIDENIELLE

Pour les immeubles non résidentiels, en raison de la croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) nominal pour la région de Québec, le niveau de taxation de ces immeubles a été augmenté à un taux de 1% supérieur à l'inflation projetée au cours des dernières années. Puisque l'économie de la région de Québec a pris une pause en 2013, et que la croissance économique est en deçà des attentes en 2014, la Ville a choisi, pour 2015, de réduire de moitié cette hausse supplémentaire de taxes. Ainsi, les prévisions budgétaires prévoient que l'augmentation des taxes des immeubles non résidentiels sera de 0,5% supérieure à l'inflation projetée, soit de 2,3%.

Par ailleurs, la Ville s'est prévaluée, en 2013, des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale pour fixer trois taux de taxation distincts dans chacun des secteurs pour les immeubles non résidentiels. En 2014, l'impact de ces changements a été réduit de moitié. En 2015, en vertu des dispositions de la loi, un seul taux de taxation est désormais imposé dans chaque secteur.

• PACTE FISCAL « TRANSITOIRE »

Dans le cadre du rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques du Québec, le pacte fiscal « transitoire », prévoit, pour 2015, des réductions de 300 M\$ applicables aux transferts financiers versés par le gouvernement du Québec aux municipalités. Pour la Ville de Québec, cette réduction est de l'ordre de 20,0 M\$, soit 17,0 M\$ au budget de fonctionnement et 3,0 M\$ au budget d'investissement et elle se traduit notamment par les changements suivants :

- le pourcentage de remboursement de la TVQ passe de 62,8% à 50,0% (impact de 5,8 M\$);
- la compensation des droits sur les divertissements diminue de moitié par rapport à 2014 (impact de 4,8 M\$);
- la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics est réduite (impact de 9,2 M\$);
- les compensations financières pour les équipements antipollution et pour l'entretien de la route verte sont abolies (impact de 0,2 M\$).

La Ville appuie le gouvernement du Québec dans sa recherche de l'atteinte de l'équilibre budgétaire et accepte d'y contribuer. De par une saine gestion de ses finances, 10,0 M\$ ont pu être puisés à même les surplus accumulés non affectés de la Ville, faisant ainsi passer ces surplus de 15,8 M\$ à 5,8 M\$. Également, les unités administratives ont fourni un effort supplémentaire de compressions budgétaires de 7,0 M\$.

• UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les dépenses des services et des arrondissements totalisent 686,8 M\$. La hausse budgétaire se limitant à 1,9% par rapport à 2014 démontre l'effort considérable effectué par les unités administratives afin de limiter la croissance des dépenses.

• « LEAN MANAGEMENT » ET RÉORGANISATIONS

La Ville poursuit l'implantation d'un système intégré de gestion et le développement de la philosophie « Lean management » applicable à l'ensemble de ses activités, notamment par la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable et par l'optimisation des routes en lien avec la collecte des matières résiduelles.

- **RÉMUNÉRATION GLOBALE**

La rémunération globale atteint 552,0 M\$ en hausse de 22,4 M\$, soit 4,2%, par rapport au budget 2014. Cette hausse inclut les augmentations d'échelons et la progression salariale, effective ou provisionnée, pour l'ensemble des employés de la Ville. Elle comprend également les ajustements requis aux cotisations de l'employeur. Elle reflète donc le règlement des différentes conventions collectives intervenu en 2014, soit celles des manuels, des fonctionnaires et des pompiers, et inclut aussi le règlement quant à l'équité salariale pour le groupe des professionnels.

- **LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL (PROJET DE LOI NO. 3)**

L'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal aura un impact financier positif pour la Ville. Elle n'a cependant pas été prise en compte dans le budget 2015. Toutefois, l'augmentation annuelle de 10,0 M\$, consentie au financement des régimes de retraite depuis la crise financière de 2008, est suspendue à compter de 2015. La Ville souhaite d'abord connaître les impacts financiers entourant la loi afin d'être en mesure de moduler sa planification financière. Les charges liées aux régimes de retraite demeurent donc les mêmes qu'au budget 2014, soit 120,3 M\$. De plus, le remboursement du « couloir » dans les délais prévus, soit avant 2022, demeure une priorité pour la Ville. Ce dernier s'élève à 59,9 M\$ en 2015.

- **EFFECTIF**

L'effectif diminue de -45 personnes/année (p.a.) pour atteindre 5 015 p.a. Dans le respect du plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018, les différentes réorganisations basées sur le « Lean management » de même que les efforts de rationalisation des unités administratives expliquent majoritairement cette variation à la baisse.

L'effectif demeure inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales. En excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, l'intégration d'ExpoCité et l'effectif auparavant traité sur des projets recouvrables, l'effectif prévu pour 2015 est de 4 816 p.a. comparativement à 4 951 p.a. en 2003.

- **SERVICE DE LA DETTE NETTE**

Le service de la dette nette atteint 239,6 M\$, en diminution de -9,3 M\$ par rapport au budget 2014. Cette variation provient entre autres de :

- la diminution des remboursements de capital à la suite de l'utilisation optimale de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette;
- la baisse des frais de financement à la suite de la révision des hypothèses de taux de financement;
- la dotation annuelle de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette;
- la diminution des revenus provenant notamment des transferts conditionnels.

- **NEIGE**

Les coûts liés au déneigement totalisent 40,3 M\$. La hausse budgétaire de 2,1 M\$, par rapport au budget 2014, est majoritairement attribuable aux renouvellements des contrats de déneigement ainsi qu'à la modification de la politique de déneigement en regard du rehaussement du niveau de priorisation du déneigement des côtes.

- **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles totalisent 20,8 M\$, en hausse de 0,5 M\$ par rapport au budget 2014. Ils comprennent, entre autres, des économies de 0,7 M\$ quant à la réorganisation de la collecte des matières secondaires ainsi que des économies quant à l'harmonisation de la collecte et du transport des déchets aux deux semaines en période hivernale. Ils incluent aussi des coûts supplémentaires de 1,0 M\$ en lien avec la reprise graduelle de la collecte et du transport des résidus institutionnels, commerciaux et industriels.

- **LOISIRS ET CULTURE**

Les coûts liés aux loisirs et à la culture totalisent 35,1 M\$, en diminution de -0,9 M\$, par rapport au budget 2014. Cette variation est majoritairement attribuable aux efforts de rationalisation chez ExpoCité et à l'ajustement des coûts des Programmes vacances-été à 7,00 \$/jour/enfant. En contrepartie à l'ajustement des coûts des PVE, des mesures de mitigation sont mises en place pour les familles à faible revenu.

Également, l'ouverture de la Maison de la littérature s'effectuera telle que prévue en 2015.

- **ÉNERGIE**

Les coûts liés à l'énergie totalisent 37,9 M\$, en hausse de 2,7 M\$, par rapport au budget 2014. Cette variation s'explique par la hausse des tarifs et les nouveaux besoins en électricité ainsi que par l'augmentation des coûts du gaz et du carburant.

- **TRANSPORT COLLECTIF**

La contribution de la Ville au transport collectif s'élève à 108,3 M\$, en hausse de 3,4 M\$.

- **SERVICE TÉLÉPHONIQUE 311**

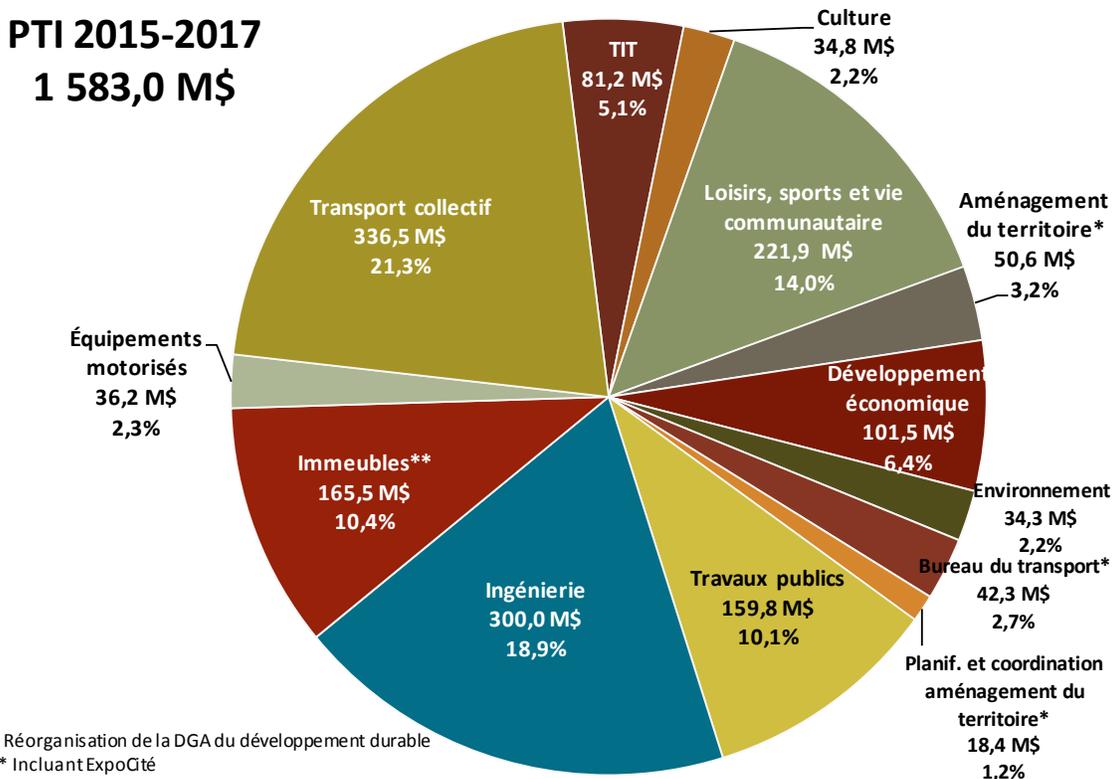
L'implantation, en 2015, du service téléphonique 311, permettra d'accélérer et de simplifier l'accès aux services de la Ville pour les citoyens, grâce à un numéro unique, facile à mémoriser.

- **RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2016-2018**

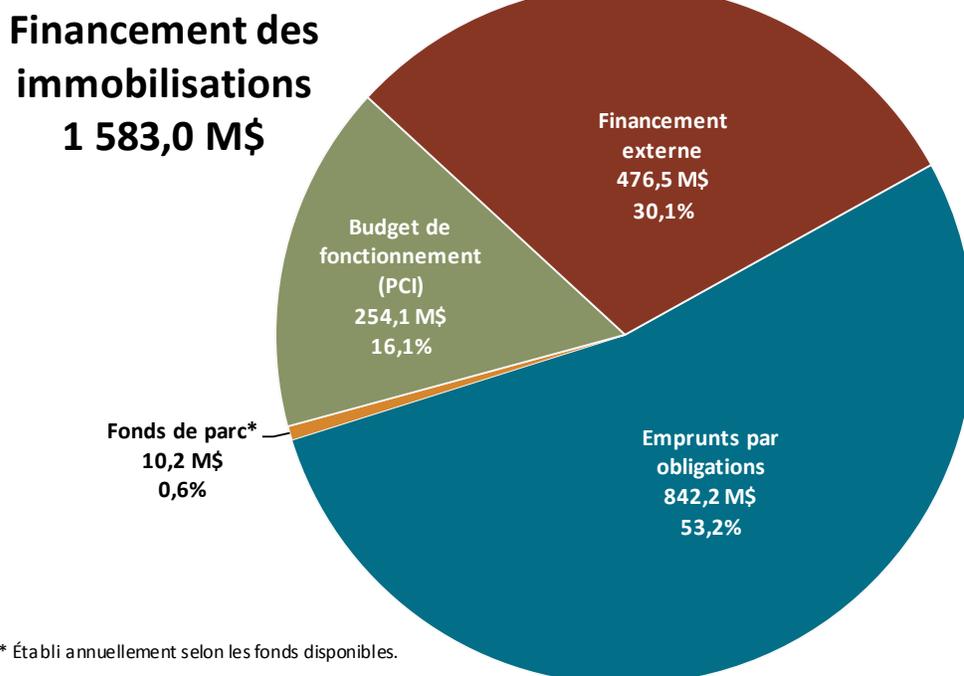
Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière triennal 2016-2018, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, occasionnera des dépenses supplémentaires, dès 2015, au Service de l'évaluation.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015-2017

Graphique 3 – Répartition des investissements en immobilisations



Graphique 4 – Financement des immobilisations



SOMMAIRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015-2017 (PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS)

Le PTI 2015-2017 regroupe les projets d'investissement que la Ville, incluant le Réseau de transport de la Capitale (RTC), prévoit effectuer au cours des trois prochaines années.

Tableau 2 – Sommaire du PTI 2015-2017
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	Total PTI
INVESTISSEMENTS				
Ville de Québec	482,4	366,9	397,2	1 246,5
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	<u>94,6</u>	<u>156,4</u>	<u>85,5</u>	<u>336,5</u>
Investissements totaux	<u>577,0</u>	<u>523,3</u>	<u>482,7</u>	<u>1 583,0</u>
FINANCEMENT				
Emprunts par obligations	309,3	271,7	261,2	842,2
Fonds de parc*	6,2	4,0	0,0	10,2
Budget de fonctionnement (PCI)	<u>74,6</u>	<u>83,0</u>	<u>96,5</u>	<u>254,1</u>
Financement à la charge de la Ville et du RTC	390,1	358,7	357,7	1 106,5
Financement externe	<u>186,9</u>	<u>164,6</u>	<u>125,0</u>	<u>476,5</u>
Financement total	<u>577,0</u>	<u>523,3</u>	<u>482,7</u>	<u>1 583,0</u>

* Établi annuellement selon les fonds disponibles.

Le PTI 2015-2017 propose des investissements de 1 583,0 M\$, soit 577,0 M\$ en 2015, 523,3 M\$ en 2016 et 482,7 M\$ en 2017.

Ces investissements se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des infrastructures pour 729,5 M\$ et le développement des infrastructures pour 853,5 M\$.

LES GRANDS PROJETS DU PTI 2015-2017 SONT :

- Achèvement des travaux de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel pour 114,6 M\$ (44,1 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 400,0 M\$;
- Nouvelles initiatives du RTC découlant du plan de mobilité durable de la Ville pour 92,7 M\$ et mise en place d'un réseau structurant pour 48,7 M\$;
- Construction du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec pour 40,0 M\$ (18,1 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 98,5 M\$;
- Travaux visant à assurer la pérennité de l'incinérateur pour 21,0 M\$;
- Aménagement d'un stade de soccer intérieur au Centre sportif Marc-Simoneau pour 19,0 M\$ (12,1 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 46,4 M\$;
- Poursuite des travaux de réfection et de transformation du Complexe Jacques-Cartier (BGR) pour un montant de 16,6 M\$ (14,8 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 60,0 M\$;
- Développement des infrastructures culturelles avec la poursuite de l'entente, liant le ministère de la Culture et des Communications et la Ville, aux fins de mise en valeur des biens patrimoniaux de la Ville pour 16,5 M\$;

- Développement des écoquartiers d'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres pour 15,8 M\$;
- Travaux de réfection de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy pour 14,5 M\$ sur un projet total de 43,4 M\$;
- Poursuite de la construction de deux palestres de gymnastique et de gymnases dans les secteurs est et ouest de la ville pour 13,5 M\$ sur un projet total de 18,8 M\$;
- Contribution à l'aménagement de la place publique Dalhousie et à la construction d'un stationnement étagé devant le Musée de la civilisation pour 8,0 M\$;
- Travaux de réfection du poste de pompage Saint-Pascal pour 7,2 M\$;
- Mise en place du programme Accès Famille, visant à favoriser l'accession à la propriété des jeunes familles sur le territoire de la Ville, pour 5,0 M\$;
- Construction d'un centre communautaire (centre communautaire des Roses), incluant des logements sociaux, pour 4,0 M\$ (3,2 M\$ à la charge de la ville);
- Poursuite des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Étienne-Parent pour 3,9 M\$ sur un projet total de 7,8 M\$;
- Achèvement des travaux de transformation et d'agrandissement du temple Wesley en Maison de la littérature pour un montant de 3,1 M\$ sur un projet total de 14,5 M\$.

DETTE NETTE

La dette nette de 2015 atteint 1 688,0 M\$ en hausse de 64,0 M\$ par rapport au budget 2014. Cette variation provient principalement de l'augmentation du financement de nouveaux travaux. Tel que prévu au cadre financier, la dette nette diminue à compter de 2016.

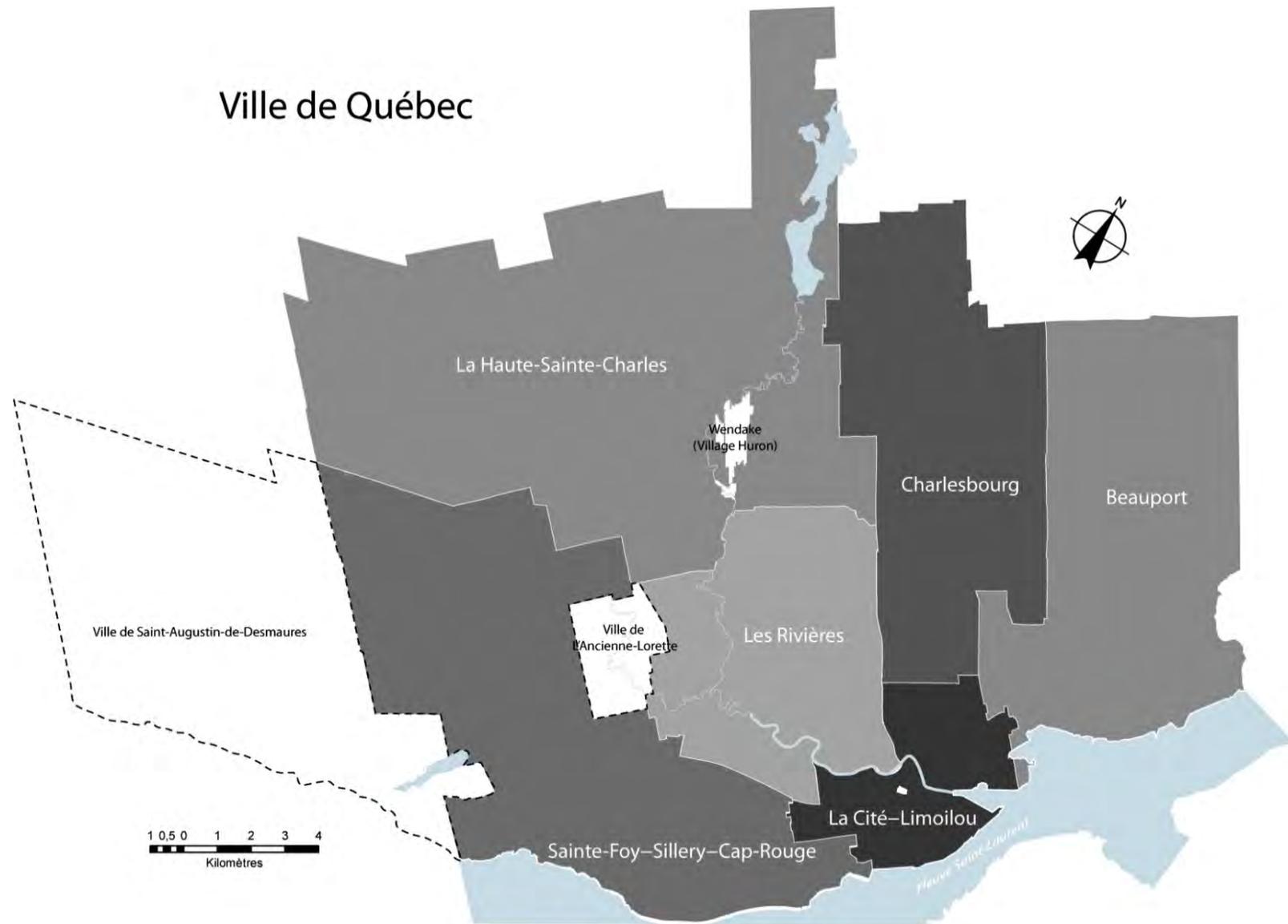
RESPECT DU CADRE FINANCIER

Les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été élaborés dans le respect du cadre financier de la Ville.

- Maintien de la dette nette à 3,5% ou moins du potentiel fiscal. Ce ratio se chiffre à 1,92% en 2015.
- Maintien du service de la dette nette à 20% ou moins du budget de fonctionnement. Ce ratio se chiffre à 17,54% en 2015.
- Majoration des paiements comptant d'immobilisations (PCI) de 15,0 M\$ par année, et ce jusqu'à concurrence de 175 M\$ annuellement. Ce poste budgétaire se chiffre à 66,2 M\$ en 2015 pour les nouveaux projets d'investissement.
- Majoration de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette de 7,4 M\$ par année, et ce, jusqu'à concurrence de 50 M\$ par année. Ce poste budgétaire se chiffre à 29,6 M\$ en 2015.
- Poursuite de la stratégie visant à amener la dette nette consolidée à un niveau inférieur à 100% des recettes totales consolidées. Ce ratio se chiffre à 113,8% en 2015. Selon nos prévisions, cet objectif devrait être atteint au cours des prochaines années. À cet effet, un nouveau traitement comptable est applicable aux paiements de transfert depuis 2013. Dorénavant, un paiement de transfert est approuvé lorsque le processus d'autorisation du gouvernement est complété. Auparavant, il était pleinement constaté lors de la signature de l'entente avec le gouvernement. Ce changement repousse donc dans le temps la constatation de certains revenus et décale d'un an l'atteinte du ratio cible.

PROFIL DE QUÉBEC

CARTE DU TERRITOIRE



QUÉBEC EN QUELQUES CHIFFRES

SUPERFICIE

- 454 km²

POPULATION

- 530 163 habitants
- Âge médian de la population : 43,5 ans
- Revenu d'emploi moyen de 47 421 \$
- 95% de langue maternelle francophone, 34% bilingue

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PIÉTONNIÈRES

- 2 372 km de routes
- 1 265 km de trottoirs
- 303 km de réseau cyclable
- 92 km de sentiers en milieu naturel
- 2 ponts et 1 traversier donnent accès à la capitale
- Accès direct à tout le Nord-Est américain
- 2 526 structures gérées par la Ville

INFRASTRUCTURES D'EAU

- 2 stations d'épuration des eaux usées
- 4 usines de production d'eau potable
- Plus de 95 millions de m³ d'eau potable produite par an
- 133 millions de m³ d'eaux usées traitées par an
- 6 839 km de conduites d'aqueduc et d'égouts

RÉSEAU DE TRANSPORT

- 4 591 arrêts
- 870 km de réseau, dont 60 km de voies réservées

ENVIRONNEMENT

- 7 écocentres
- 456 parcs et espaces verts
- 104 942 arbres d'alignement de parcs et de rues

ÉDUCATION

- Université Laval, 1^{re} université francophone en Amérique
- 270 000 diplômés dans le monde
- École nationale d'administration publique, INRS, Télé-université, Université de Montréal (campus Québec)
- 10 collèges et cégeps

SPORTS

- 30 grands événements sportifs, dont une quinzaine à caractère international
- 1 équipe de football universitaire, le Rouge et Or
- 1 équipe de hockey junior, les Remparts
- 1 équipe de baseball, les Capitales

TOURISME

- 1^{er} rang parmi les meilleures destinations au Canada (Condé Nast Traveler USA), 3^e en Amérique du Nord et 10^e rang dans le monde
- 4,7 millions de touristes
- 2,1 G\$ en dépenses touristiques
- Moyenne annuelle de 144 congrès et réunions corporatives et quelque 214 000 visiteurs

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- 8 organisations internationales

SANTÉ

- 8 centres hospitaliers
- 2 centres de santé et services sociaux
- 4 centres de réadaptation
- 15 centres d'hébergement publics et privés
- 1 centre jeunesse

CULTURE

- 150 festivals et événements
- 21 établissements formant le Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- 8 musées
- 21 lieux d'interprétation
- 24 théâtres et salles de spectacle
- Environ 300 jours de tournage, 85 projets

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- 800 M\$ investis annuellement en R & D
- 400 laboratoires et centres de recherche de classe mondiale
- 6 000 chercheurs et associés

TIC ET ÉLECTRONIQUE

- 540 entreprises
- 19 500 emplois

FINANCE ET ASSURANCE

- PIB régional de plus de 5,5 G\$
- Plus de 370 entreprises, dont 10 sièges sociaux
- 22 000 emplois

TOURISME ET HÉBERGEMENT

- 250 établissements
- 22 000 emplois

CULTURE (région de la Capitale-Nationale)

- Apport au PIB régional : plus de 1,7 G\$
- Plus de 100 organismes professionnels animent la vie culturelle et artistique
- 27 000 emplois

CENTRES COMMERCIAUX

- 13,8 G\$ de ventes au détail
- 71 centres commerciaux regroupant plus de 2 200 établissements

ADMINISTRATION PUBLIQUE (FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE)

- 45 000 emplois représentant 10% de l'emploi régional

PORT DE QUÉBEC ET SON TERMINAL DE CROISIÈRES

- 27 millions de tonnes de marchandises manutentionnées
- 164 000 croisiéristes et membres d'équipage
- Traverse Québec-Lévis

AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE

- 2^e en importance au Québec et 12^e au Canada
- 1 475 000 passagers
- Hausse d'achalandage de 130% depuis 10 ans
- Près de 120 000 mouvements d'aéronefs par an

QUÉBEC EN QUELQUES MOTS

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, Québec est la principale agglomération urbaine de l'est de la province. Située sur les rives du fleuve Saint-Laurent, au centre de la zone habitée du Québec, elle est riche de plus de 400 ans d'histoire et de rencontres entre les peuples qui en ont fait la ville que nous connaissons maintenant. Après avoir été capitale de la Nouvelle-France, du Bas-Canada et, pendant une courte période, capitale du Canada, Québec est aujourd'hui la capitale nationale de la province et le porte-étendard de la francophonie.

Ville attrayante, performante et dynamique, Québec est le 2^e pôle économique de la province et le 7^e du Canada. Depuis plus d'une décennie, elle connaît une nouvelle ère de prospérité. Son économie s'appuie notamment sur les biotechnologies, le secteur manufacturier, le tourisme, les sciences de la vie, de la santé et de la nutrition, les assurances et les technologies appliquées. Elle est le siège de l'Assemblée nationale et accueille plusieurs institutions gouvernementales. Québec est aussi un centre portuaire important où l'industrie des croisières est en pleine croissance.

Joyau du patrimoine mondial, l'arrondissement historique du Vieux-Québec figure, depuis 1985, sur la liste de l'UNESCO. Lieu privilégié de création et d'innovation, la ville propose à ses résidents et à ses visiteurs son visage européen et son dynamisme nord-américain, qui se traduisent par une offre culturelle diversifiée, où la relève artistique est mise en valeur. Ville nordique, verte et active, elle se distingue également par les activités qui l'animent en toutes saisons, l'omniprésence de la nature et le large éventail d'équipements récréatifs à la disposition de la population.

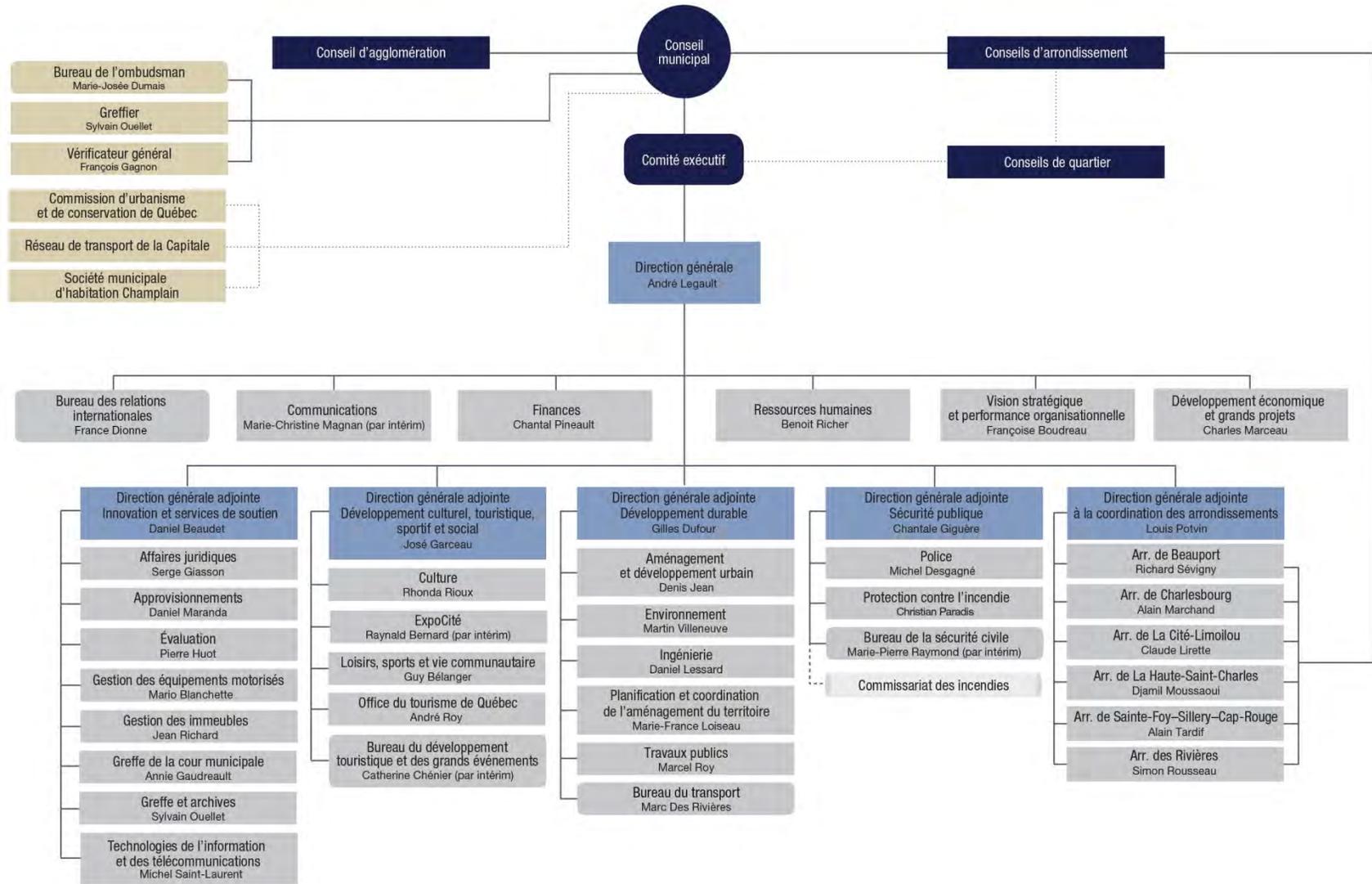
Qu'il soit question de coût de la vie, de soins de santé, d'éducation, d'emploi, de sécurité ou de gastronomie, Québec est reconnue pour la qualité de vie exceptionnelle de ses citoyens. Depuis les célébrations de son 400^e anniversaire en 2008, la ville est en plein essor. Elle est prête à se construire un avenir sur mesure et à prendre sa place aux côtés des plus prestigieuses capitales du monde.

Pour bien marquer sa différence, la ville revoit son image de marque en 2014 et devient : Québec, *l'accent d'Amérique*. Signe distinctif de la langue française, l'accent donne du caractère à la voyelle, comme il vient ici affirmer notre identité collective. Par sa forme et par sa hauteur, l'accent rend hommage au cap Diamant, ce relief géographique à partir duquel tout a commencé. C'est à Québec qu'en premier on a placé un accent sur l'Amérique. Aujourd'hui, nous revendiquons le droit de porter cet accent pour le faire entendre et résonner dans le monde entier.

Parce que Québec est unique. Parce que nous en sommes fiers. Parce que nous sommes Québec, *l'accent d'Amérique*.



ORGANIGRAMME



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Régis LABEAUME, maire

Arrondissement de Beauport

ERNOULD, Jérémie
Robert-Giffard

LEMIEUX, Julie
Chute-Montmorency - Seigneurial

TRUDEL, Marie-France
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Arrondissement de Charlesbourg

DUFRESNE, Vincent
Saint-Rodrigue

MORIN-DOYLE, Michelle
Louis-XIV

VOYER, Patrick
Des Monts

Arrondissement de La Cité-Limoilou

BUSSIÈRES, Yvon
Montcalm - Saint-Sacrement

GILBERT, Chantal
Saint-Roch - Saint-Sauveur

GUÉRETTE, Anne
Cap-aux-Diamants

HAMELIN, Geneviève
Maizerets - Lairet

VERREAULT, Suzanne
Limoilou

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

DION, Raymond
Loretteville - Les Châtel

LÉGARÉ, Sylvain
Val-Bélair

VERRET, Steeve
Lac-Saint-Charles - Saint-Émile

Arrondissement de Sainte- Foy-Sillery-Cap-Rouge

CORRIVEAU, Anne
Pointe-de-Sainte-Foy

NORMAND, Rémy
Du Plateau

PROULX, Laurent
Cap-Rouge - Laurentien

SHOIRY, Paul
Saint-Louis - Sillery

Arrondissement des Rivières

JEAN, Natacha
Vanier

JULIEN, Jonatan
Neufchâtel - Lebourgneuf

TANGUAY, Dominique
Duberger - Les Saules

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

LABEAUME, Régis
Maire
Président

LEMIEUX, Julie
Vice-présidente

JULIEN, Jonatan
Vice-président

MORIN-DOYLE, Michelle
Membre

GILBERT, Chantal
Membre

LÉGARÉ, Sylvain
Membre

VERRET, Steeve
Membre

NORMAND, Rémy
Membre

JEAN, Natacha
Membre

VOYER, Patrick
Membre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2015

L'économie de la région de Québec a connu, somme toute, une bonne année 2014 : la création d'emplois a été plus élevée que prévu; les exportations vers les États-Unis sont en croissance et le secteur de la construction a résisté au ralentissement dans le secteur résidentiel. Les perspectives pour 2015 sont aussi bonnes, malgré l'impact bien réel qu'auront les compressions des différents paliers de gouvernement sur l'emploi dans l'administration publique et les dépenses gouvernementales.

Contexte économique mondial

Les performances économiques sont inégales d'une région à l'autre du globe. Les **États-Unis** sont redevenus la locomotive de la croissance mondiale en 2014 : le nombre d'emplois créés depuis cinq ans a finalement dépassé celui des emplois perdus pendant la grande récession de 2008-2009. Les ménages ayant assaini leur bilan financier et, les faibles taux d'intérêt se prolongeant, la consommation est en expansion. Les investissements des entreprises sont en forte hausse et même la construction résidentielle reprend de la vigueur : le nombre de mises en chantier aux États-Unis dépassera le million pour la première fois depuis 2007. Le dynamisme américain se répercute à plusieurs égards dans l'économie canadienne et québécoise.

En **Europe**, par contre, toutes les composantes du produit intérieur brut (PIB) connaissent des ratés : la consommation stagne en raison de l'incertitude et de la faible création d'emplois; l'investissement est affaibli par un accès plus difficile au crédit et les dépenses gouvernementales sont limitées par les efforts de rééquilibrage des finances. Enfin, les exportations subissent les contrecoups des sanctions européennes et représailles russes imposées dans la foulée du conflit en Ukraine. En 2015, l'Europe ne sera toujours pas une source importante d'activités économiques pour le reste du globe.

Parmi les pays du **BRIC**, qui représente désormais près de 30% du PIB mondial, l'Inde connaît une croissance économique à la hauteur des attentes et celle de la Chine est un peu plus faible que prévu. Par contre, la Russie souffre particulièrement des sanctions liées au conflit ukrainien. Enfin, l'incertitude affecte l'investissement et la consommation au Brésil. Du côté des autres **économies émergentes**, on note de bonnes performances, notamment des « tigres asiatiques » tels l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines ou le Viet Nam, qui connaissent des croissances de plus de 5% année après année.

Contexte canadien et québécois

Le commerce extérieur canadien profite de la croissance aux États-Unis et de l'affaiblissement du dollar canadien. Au Québec, la valeur des exportations pourrait même retrouver leur niveau d'avant la crise en raison de l'importante demande américaine pour les matières premières (bois d'œuvre, minerais et métaux).

Sur le marché intérieur, la consommation des ménages croît modérément grâce aux faibles taux d'intérêt, ce qui se reflète notamment dans les ventes de véhicules automobiles qui sont, quant à elles, à un sommet historique.

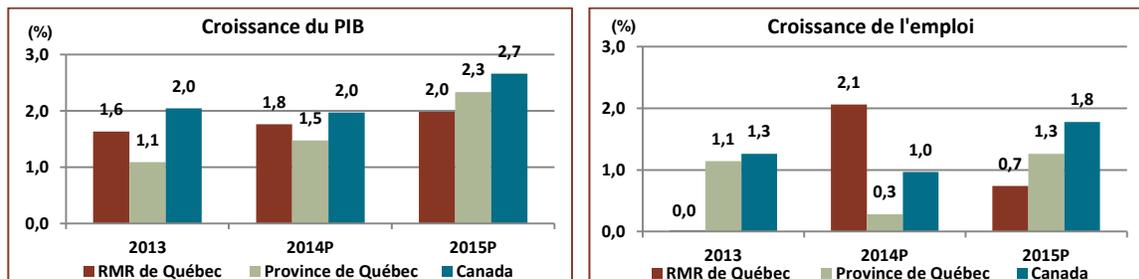
Par contre, la création d'emplois soulève des inquiétudes : malgré de bonnes performances en fin d'année, moins de 200 000 emplois vont s'ajouter à l'économie canadienne en 2014, soit le plus petit nombre depuis 15 ans, si on fait abstraction des pertes d'emplois en 2009 lors de la crise économique. Au Québec, l'emploi évolue en dents de scie depuis le début de 2014 et le bilan annuel pourrait bien s'avérer négatif.

Somme toute, en 2014, la croissance économique atteindra 2% au Canada et 1,5% au Québec, des taux en deçà des attentes, mais elle s'accélérera en 2015, malgré l'impact des restrictions budgétaires et d'embauche des différents paliers de gouvernement.

Contexte économique régional

Croissance économique

En 2013, l'économie de la région de Québec avait pris une pause : à 1,6%, le taux de croissance du PIB était le plus faible depuis 15 ans, si on fait abstraction de 2009, année de la récession mondiale. En 2014, l'économie s'est remise sur la voie de l'expansion à un rythme de près de 2% grâce, notamment, à une bonne croissance des ventes au détail et aux exportations accrues par la demande américaine renouvelée. En 2015, la croissance devrait poursuivre sa lancée et atteindre 2%.



Source : Conference Board du Canada

Marché du travail

La création d'emplois en 2014 est notable dans la région, non pas que l'ajout de 6 000 emplois constitue un nombre record, mais, encore une fois, la région se démarque de la moyenne provinciale à cet égard. De plus, le contexte démographique ne facilite en rien la tâche des entreprises qui créent ces emplois : le nombre de personnes de 25 à 65 ans sur le territoire de la ville n'augmente plus et pourrait même diminuer dès 2015 s'il n'est pas compensé par un apport de main-d'œuvre en provenance des autres régions du pays ou de l'international. Le taux de chômage restera donc à son bas niveau, entre 4% et 5%, pour l'année en cours et à venir.

Investissement

En 2013, la construction a été affectée par le ralentissement dans le secteur résidentiel et celui des immeubles de bureaux, après plusieurs années d'activités intenses. Elle a repris du mieux en 2014, grâce aux projets institutionnels et au secteur commercial. Les secteurs de forces de Québec contribuent aussi à soutenir l'investissement en mettant en œuvre des projets de développement, on pense notamment aux secteurs de l'assurance, des technologies ou de la biopharmaceutique.

Marché immobilier

Marché immobilier résidentiel

Le marché immobilier résidentiel de la région de Québec est actuellement en période d'ajustement en raison de la situation d'offre excédentaire qui touche principalement le segment de la copropriété, tant neuve qu'existante. Le rythme de construction a donc décéléré en comparaison aux années précédentes, ce qui permet aux divers segments de marché de tendre lentement vers l'équilibre entre l'offre et la demande d'habitation.

Construction

Le marché de la construction neuve est celui qui est le plus touché par la période d'ajustement en cours. Bien que l'on continue d'observer plusieurs facteurs positifs soutenant la demande d'habitation (taux hypothécaire, marché de l'emploi, croissance démographique, etc.), on observe tout de même un excédent d'offres dans certains créneaux de marché. Cela est particulièrement vrai du côté de la copropriété en raison des nombreux projets d'envergure démarrés au cours des dernières années. En conséquence, le marché est en déséquilibre et le rythme de construction devrait ralentir dans ce segment. Un nombre de mises en chantier similaire aux années précédentes est attendu pour les segments des propriétés unifamiliales et des logements locatifs.

Revente

La tendance baissière observée sur le marché de la revente a fait place à un regain d'activité en 2014 qui se poursuivra en 2015. Comme l'offre de propriétés à vendre surpasse désormais la demande, l'avantage est généralement en faveur des acheteurs lors des négociations. Conjugué à des conditions économiques favorables, cela devrait permettre à un plus grand nombre de ménages de négocier un prix en ligne avec leurs anticipations. On s'attend ainsi à un plus grand nombre de transactions au cours des prochaines années.

Au niveau des prix, l'augmentation observée du nombre de propriétés existantes à vendre et la baisse du nombre de transactions jusqu'à 2014, a fait basculer le rapport de force entre les vendeurs et les acheteurs. En ce sens, tous les segments de marché sont maintenant soit équilibrés ou à l'avantage des acheteurs. Dans ce contexte, le rythme d'augmentation des prix de vente des propriétés existantes devrait se rapprocher de l'inflation.

Marché locatif

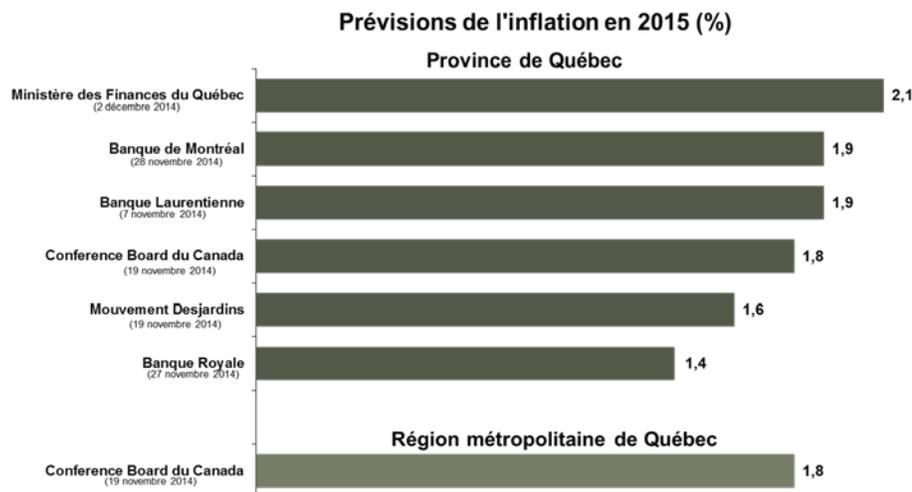
Les conditions de marché du segment des logements locatifs continueront à s'assouplir et on anticipe une légère augmentation du taux d'inoccupation au cours des deux prochaines années. Malgré une demande soutenue, la livraison d'un nombre important de nouveaux logements locatifs au cours des prochains trimestres aura pour effet de détendre le marché.

Ville de Québec	2011	2012	2013	2014p	2015p
Mises en chantier (nombre)	2 893	4 412	2 950	2 750	2 500
Ventes résidentielles (nombre)	4 943	4 861	4 250	4 300	4 400
Prix moyen résidentiel (\$)	245 401	258 399	266 000	272 500	276 500
Taux d'inoccupation (%)	1,6%	2,0%	2,4%	2,6%	2,8%

Sources : SCHL, FCIQ par Centris®, prévisions Ville de Québec

Inflation

Les prévisions d'inflation de 2015 pour la **province de Québec**, produites par les grandes institutions financières québécoises et canadiennes, se concentrent dans une fourchette variant entre 1,4% à 2,1%.



Le *Conference Board du Canada*, la seule institution à produire des prévisions au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR), estime que l'inflation sera de 1,8% dans la **RMR de Québec** en 2015, soit la même prévision du *Conference Board* pour l'ensemble de la province.

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE
ET FINANCIÈRE À LONG TERME**

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MISSION

Dans une perspective de développement durable, la Ville de Québec assure le développement cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et maintient ses équipements et ses infrastructures en bon état.

VISION

Fidèle au concept des villes performantes, la Ville de Québec se positionne à l'avant-garde des villes modernes avec une approche novatrice et audacieuse devant les nouvelles réalités. Elle vise à implanter une culture d'amélioration continue.

Elle aspire à offrir les meilleurs services en cherchant à préserver un équilibre optimal et soutenable entre la capacité de payer de ses citoyens et leur satisfaction, par la synergie des engagements individuels autour des grands enjeux collectifs.

Les grands changements opérés par la Ville ont inexorablement demandé, et demandent toujours, des efforts collectifs et individuels de la part des employés. L'organisation salue, encourage et valorise ces efforts auprès de ceux qui stimulent leur dépassement : les citoyens.

Une culture axée sur la collaboration entre gestionnaires et employés est privilégiée afin d'assurer une cohérence des actions, où chacun comprend le bénéfice de son travail et son apport individuel dans les services livrés aux citoyens. Pour ce faire, la Ville entretient une relation bidirectionnelle, manifeste la confiance qu'elle place en ses talents, en plus de s'inspirer de l'expertise et de la connaissance de son personnel dans la recherche de solutions.

VALEURS

La Ville est animée par des valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions des personnes qui y travaillent ou qui ont été élues pour la diriger. Ces valeurs sont déterminantes pour la mise en œuvre du plan stratégique. L'expression de ces valeurs vise à renforcer leur déploiement au sein de l'organisation et à les faire connaître à la population et aux partenaires de la ville.

Ces valeurs fondamentales sont :

- la Ville est au service et à l'écoute de ses citoyens et citoyennes;
- la Ville vise à fournir des services de la plus haute qualité au meilleur coût possible;
- le personnel municipal est la principale ressource de la ville;
- les gestionnaires municipaux font preuve d'intégrité, de communication et d'ouverture d'esprit;
- les services centraux et les arrondissements travaillent en synergie pour livrer les services;
- la recherche de l'équité, la quête de l'excellence et la transparence marquent les décisions et les actions des membres du conseil municipal;
- la gestion est axée sur les résultats.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques de la Ville s'articulent autour de deux grands thèmes :

- **l'attrait de la ville de Québec.** La Ville doit se distinguer afin d'assurer la prospérité de sa communauté, entre autres, en poursuivant les efforts et les actions entreprises dans le but d'attirer des talents et des investisseurs pour soutenir le développement démographique, économique et touristique de la ville;
- **la performance de la Ville de Québec.** L'organisation doit investir dans la recherche de pratiques d'affaires innovantes afin de servir les citoyens le plus efficacement possible et aussi dans le but de se positionner comme référence parmi les meilleures organisations publiques.

PLANS D'AFFAIRES

L'exercice de planification stratégique constitue un processus continu. En ce sens, la Ville a produit, depuis sa fusion en 2002, quatre générations de plans d'affaires. Ce document vivant, appelé à évoluer et à se transformer à mesure que les axes d'intervention se transforment en actions, que ces actions engendrent des résultats qui, à leur tour, amènent la Ville à déterminer de nouveaux enjeux. Toujours, l'objectif final reste le même : accomplir notre mission dans le respect de nos valeurs.

Les derniers plans d'affaires couvrant la période 2012-2015 ont été inspirés d'un plan de développement de la direction générale. Basé sur les trois thèmes : ville attrayante, ville performante et ville dynamique, on y retrouve en fonction des enjeux soulevés :

- 12 orientations
- 55 objectifs
- 253 axes d'interventions

Déjà, de nombreuses actions sont en cours de réalisation. Les axes d'interventions s'inspirent des politiques de la Ville, des grands projets, des plans d'affaires des services et des arrondissements, du travail quotidien du personnel et des actions de nos partenaires.

Un suivi rigoureux a été mis en place afin d'assurer la cohérence des actions et la réalisation de l'ensemble des interventions, dans une démarche d'amélioration continue. Un état d'avancement sera produit au cours de la prochaine année.

Plus concrètement, chaque direction générale adjointe est associée à un ou plusieurs thèmes du plan stratégique à titre de responsables pour la mise en oeuvre des actions prévues. Ces responsables mettent en place des exercices d'alignement stratégique désignant des responsables, qui à leur tour, pourront les épauler dans la réalisation de leur mandat. Chaque décideur, chaque gestionnaire, chaque employé, chaque partenaire pourra être appelé à contribuer à la réalisation des axes d'interventions.

À terme, chaque personne qui aura contribué de près ou de loin à l'atteinte des résultats visés par ce plan sera en droit d'en tirer une fierté bien légitime. De la somme de cet effort collectif émergera le plus précieux héritage que nous pouvons confier à ceux qui prendront notre relève : une ville qui nous ressemble, plus attrayante, plus performante, plus dynamique.

MESURES DE RENDEMENT

La Ville utilise quelques outils permettant de mesurer son rendement. Un tableau de bord de gestion électronique a été conçu en 2010 et permet de suivre en temps réel plus de 400 indicateurs.

Par ailleurs, la culture d'amélioration continue basée sur le « Lean Management », qui se déploie actuellement, engendre la mise en place et le suivi d'indicateurs de gestion classés sous 5 catégories : santé et sécurité, qualité, productivité, coût et ressources humaines. Ces indicateurs sont en développement à travers les exercices d'alignement stratégique par unité d'affaire.

Tout ce déploiement se base sur les axes d'interventions d'une ville toujours plus attrayante, performante et dynamique. En voici quelques exemples :

Objectif	Axes d'intervention
Adapter la nature et le niveau de services aux véritables besoins des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une réévaluation périodique de l'adéquation entre l'offre de services de la Ville et les véritables besoins des citoyens. • Consulter les citoyens dans le développement et la révision périodique de l'offre de services et des priorités de la Ville (groupes de travail, incubateurs, sondages). • Être à l'affût de l'évolution des besoins des citoyens : identifier et mettre en place des mécanismes novateurs afin de connaître ces besoins (Web 2.0, tableaux de bord, etc.).
Assurer une meilleure gestion des attentes des citoyens quant aux services rendus	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de façon ouverte et transparente avec les citoyens afin de faire connaître les choix de la Ville (s'engager sur les délais, communiquer le coût des services et le niveau de satisfaction associé). • Faire connaître les niveaux de services et les moyens mis en place pour les améliorer (Déclaration de services de la Ville, cadre de gestion interne, etc.).
Informier et rallier les citoyens autour des grands enjeux et des défis que doit relever la Ville dans les prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les citoyens des liens de cause à effet entre les grands enjeux de prospérité, de démographie et de planification urbaine. • Faire connaître ces grands enjeux socioéconomiques ainsi que leurs impacts sur l'évolution de la qualité de vie des citoyens.
Moderniser les pratiques de gestion municipales	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en place des mécanismes de mesure et d'insertion des innovations (tableau de bord de gestion). • Migrer vers une approche managériale axée sur les résultats et la gestion des risques. • Implanter un système de gestion intégrée basé sur le « Lean Management ». • Réviser et déployer de nouveaux mécanismes de reddition de comptes. • Diffuser les indicateurs de performance relatifs aux engagements sur le niveau de service rendu.
Miser sur l'engagement des employés	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter la contribution active des employés dans le processus d'amélioration continue de la Ville. • Valoriser et promouvoir les bons coups des employés. • Assurer une communication bidirectionnelle entre la direction et les employés. • Souligner et implanter les pistes d'amélioration et les solutions innovantes issues des employés de la Ville. • Partager les résultats de la mesure de la satisfaction des citoyens.
Outiller les gestionnaires afin qu'ils renforcent leur capacité d'agir comme pivots de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir activement les gestionnaires dans leurs défis de gestion. • Cultiver des réflexes quotidiens de reconnaissance, et ce, tant au plan individuel que collectif. • Poursuivre les plans de développement du leadership et de gestion pour l'ensemble des gestionnaires (Programme Leadership mobilisateur).
Mobiliser les employés par une culture rassembleuse basée sur les aspirations de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les orientations et les priorités de la Ville soient connues et partagées par tous les membres de l'organisation.

PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

La Ville de Québec fait face à des défis financiers. Afin d'honorer ses choix stratégiques et de respecter son cadre financier, la Ville a élaboré le budget 2015 avec prudence. Par ailleurs, la Ville effectue chaque année un exercice de planification budgétaire à long terme, soit sur une période de trois ans. Cet exercice permet de réfléchir dès maintenant aux préoccupations futures et ainsi de les intégrer aux prévisions budgétaires à long terme. Afin de relever les prochains défis, l'ensemble des gestionnaires de la Ville prend part à la planification budgétaire, et ce, dès janvier. Au terme de ce processus, il en ressort un budget bonifié par l'implication de tous les gestionnaires.

À ce sujet, les finances de la Ville sont sujettes à certaines pressions provenant, entre autres, des besoins en infrastructures, des déficits actuariels liés aux régimes de retraite et du niveau d'endettement existant.

Aussi, d'éventuelles menaces telles que l'augmentation des taux d'intérêt et du prix des ressources naturelles, la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions), le désengagement du gouvernement en ce qui a trait au prochain pacte fiscal (le gouvernement provincial fait face à des problèmes budgétaires majeurs), l'incertitude quant à l'issue des travaux émanant de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise qui travaille en complémentarité avec la Commission de révision permanente des programmes et le transfert possible de nouvelles responsabilités aux municipalités pourraient avoir des répercussions importantes pour la Ville.

Au terme du processus de planification budgétaire à long terme, soit jusqu'en 2017, la Ville prévoit une augmentation de son budget d'environ 3% par année.

Tableau 3 – Perspectives budgétaires à long terme
(en millions de dollars)

	Budget	Projections		
	2014	2015	2016	2017
PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	1 333,8	1 365,7	1 406,7	1 448,9
Service de la dette nette	248,9	239,6	253,0	266,0
Dette nette	1 624,0	1 688,0	1 649,6	1 599,9

PRINCIPALES HYPOTHÈSES À LA BASE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015-2017 (JANVIER 2014)

À la suite de l'étude des tendances passées et de l'évaluation des projections d'avenir, les perspectives budgétaires ont été établies sur les bases d'indexation des revenus et dépenses comprises dans le tableau suivant. Ces hypothèses sont révisées annuellement et posées en début de processus budgétaire (janvier 2014), mais ne reflètent pas les hypothèses finales retenues pour le budget 2015 proposé.

Tableau 4 – Principales hypothèses d'indexation des revenus et des dépenses

Variations annuelles prévues	2015	2016	2017	Budget 2015 proposé
Ajouts au rôle	17,0 M\$/an			15,2 M\$
Taxes résidentielles (↑ à l'inflation prévue)	2,0%/an			1,8%
Taxes non résidentielles (↑ à l'inflation prévue + 1 %)	3,0%/an			2,3%
Régimes de retraite	0 M\$	10,0 M\$/an		0 M\$
Transport en commun	6,0%	6,5%	7,0%	3,2%
Taux d'intérêt sur le financement à long terme	4,50% à 4,75%	5,0%	5,0%	3,50% à 4,25%
Réserve fin. pour le paiement accéléré de la dette	7,4 M\$/an			7,4 M\$
Paiement comptant des immobilisations	15,0 M\$/an			15,0 M\$
Rémunération (2015-2017 : ↑ d'échelon et 2015 proposé : ↑ salariale et ↑ d'échelon)	1,2%/an			4,8%
Biens et services	1,0%/an			1,1%

Facteurs globaux à court terme pouvant affecter les décisions

Bien que les hypothèses sous-jacentes aux prévisions budgétaires aient été soigneusement étudiées, il n'en demeure pas moins que certains événements, hors du contrôle de la Ville, peuvent venir modifier les données, entre autres :

- l'augmentation des taux d'intérêt supérieurs à ce qui est prévu actuellement;
- l'augmentation du prix des ressources naturelles;
- la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions);
- l'impact de l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (projet de loi no. 3);
- les suites au pacte fiscal « transitoire » de 2015.

**STRUCTURE FINANCIÈRE,
POLITIQUES ET PROCESSUS**

NORMES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La Ville de Québec présente son budget sous deux formes différentes. Tout d'abord, dans l'actuel document, le budget est présenté de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Par la suite, l'information financière contenue dans ce budget est refondue afin de répondre aux normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et pour correspondre aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Ce budget sera disponible sur le site Internet de la Ville. Dans les deux cas, l'information financière présentée est non consolidée.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Les données financières de ce budget sont non consolidées, c'est-à-dire qu'il s'agit du budget de l'administration municipale uniquement (mises à part les données du PTI qui comprennent celles du RTC).

Seuls les états financiers sont consolidés. À cet effet, ils regroupent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. Ces organismes sont : le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le Centre local de développement de Québec (CLD) et la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants ».

Aussi une participation à la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), organisme contrôlé constituant une entreprise municipale, est comptabilisée comme actif aux états financiers consolidés. Ayant été dissoute en 2014, la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) ne sera plus considérée aux états financiers.

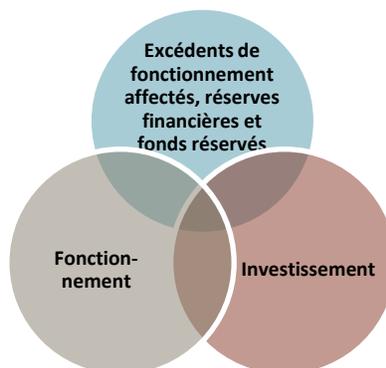
RELATION ENTRE LES FONDS

La Ville se sert de trois catégories de fonds pour consigner et surveiller ses obligations financières, soit :

- fonctionnement (budget de fonctionnement);
- investissement (programme triennal d'immobilisations);
- excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés.

La figure ci-dessous illustre la relation entre ces différents fonds.

Figure 1 – Relation entre les fonds



Fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. Une des principales sources de financement de ce fonds provient des taxes municipales.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Ces dépenses comprennent généralement la rémunération, les avantages sociaux, les services professionnels et techniques, la formation, la location et la réparation d'immeubles, de machinerie, de véhicules et d'équipements, les dépenses en énergie et fournitures diverses, des contributions et subventions afférentes à différents programmes, les télécommunications, les dépenses courantes relatives au financement des immobilisations.

Les surplus sont d'abord transférés dans les excédents de fonctionnement non affectés. Le conseil municipal décide ensuite de l'affectation de ces excédents. Le cas échéant, un déficit pourrait être couvert à l'aide de ces excédents.

Fonds d'investissement

Le fonds d'investissement permet de financer les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Ces dépenses ont un effet profitable pendant plus d'un an et mènent à l'acquisition, à l'agrandissement ou à l'amélioration de la durée de vie utile normale d'une immobilisation corporelle. De nombreux projets d'immobilisations s'étendent sur plusieurs années.

Tous les projets, de même que leurs modes de financement, figurent au programme triennal d'immobilisations adopté annuellement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. La portion courante du financement de ces immobilisations figure dans les dépenses de financement du fonds de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds d'investissement comprend également les prêts aux organismes, les placements à long terme et les propriétés destinées à la revente.

Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés

La Ville ne prépare pas de budget pour ces fonds. Ils sont plutôt gérés en fonction de lois établies ou de règles municipales.

Par simple résolution, le conseil municipal et le conseil d'agglomération peuvent décréter des excédents de fonctionnement affectés à même les excédents non affectés, en précisant les fins de la création de ces excédents affectés.

Les réserves financières sont constituées dans le but déterminé de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Une réserve est créée par règlement du conseil. Ce dernier doit prévoir la raison pour laquelle la réserve est créée, le montant projeté, le mode de financement, la durée de son existence et l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses, s'il y a lieu, à la fin de l'existence de la réserve. L'ensemble des réserves financières projetées ne peut excéder un montant supérieur au plus élevé parmi les éléments suivants :

- 30% des autres crédits budgétaires de l'exercice financier au cours duquel est adopté un règlement pour créer une telle réserve financière, déduction faite, s'il y a lieu, du montant du fonds de roulement;
- 15% du coût total non amorti des immobilisations.

Dans le cas où une réserve est créée afin de répondre à une exigence du gouvernement, le montant d'une telle réserve n'entre pas dans le calcul du montant maximal prévu.

Les fonds réservés sont des fonds dont l'existence ou l'utilisation des deniers est dûment prévue dans des dispositions législatives. Ces fonds diffèrent des réserves puisque les actifs sont séparés et l'utilisation du fonds est restreinte à l'affectation initialement prévue.

Tableau 5 – Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés consolidés
(en millions de dollars)

	Dotation annuelle prévue 2015	Réel cumulatif 31-12-2013
Excédents de fonctionnement affectés - Administration municipale		
Anciennes villes	0,0	1,0
Nouvelle Ville (opérations de déneigement, autoassurance, prévoyance, etc.)	0,0	<u>56,9</u>
Total excédents de fonctionnement affectés - Administration municipale		57,9
Excédents de fonctionnement affectés - Organismes contrôlés		
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	N/D	0,2
Centre local de développement (CLD) de Québec	N/D	<u>1,8</u>
Total excédents de fonctionnement affectés - Organismes contrôlés		2,0
Total excédents de fonctionnement affectés		59,9
Réserves financières		
Intégration incinérateur	0,0	1,5
Déficit actuariel ex-Québec	14,3	78,6
Appui au développement économique	5,3	19,2
ACCORD Capitale Nationale	0,0	10,0
Élections	1,0	1,0
Réserve environnementale	0,0	0,1
Réserve infrastructures	0,0	0,2
Paiement accéléré de la dette	29,6	<u>0,1</u>
Total réserves financières		110,7
Fonds réservés		
Fonds de parc et terrains de jeux	0,0	8,9
Fonds local - Réfection et entretien de certaines voies publiques	0,0	8,3
Société québécoise d'assainissement des eaux	0,0	0,1
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	0,0	1,7
Financement des activités de fonctionnement	0,0	7,3
Fonds stationnement	0,0	0,9
Autres fonds	0,0	<u>5,7</u>
Total fonds réservés		32,9
Total excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés		203,5
Surplus accumulés non affectés	N/D	16,0

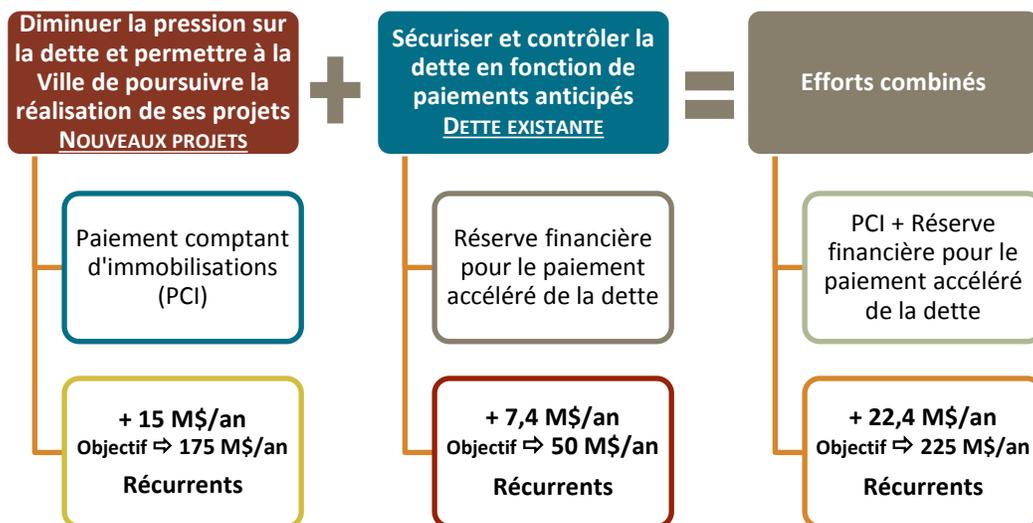
CADRE FINANCIER ET POLITIQUES FINANCIÈRES

Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte le cadre et les indicateurs financiers, entre autres par l'application de politiques financières rigoureuses touchant la gestion de la dette, l'investissement, la gestion des excédents de fonctionnement, la fermeture des règlements d'emprunt, la capitalisation des dépenses en immobilisations, le placement de l'encaisse et le financement des régimes de retraite. Ceci, dans le but de :

- faire face aux défis financiers croissants notamment par le biais d'une planification budgétaire (fonctionnement et immobilisations) à long terme tout en visant le respect des budgets alloués et en créant des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues;
- diminuer la pression sur la dette, entre autres par le paiement comptant d'immobilisations et la fermeture appropriée de règlements d'emprunt afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets);
- sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (anciennes dettes) et éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'à la Ville de générer des revenus;
- encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville;
- assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population;
- s'assurer d'une comptabilisation adéquate et intégrale des immobilisations;
- protéger et faire fructifier les liquidités de la Ville;
- financer adéquatement les régimes de retraite tout en respectant l'équité intergénérationnelle.

Les politiques financières sont donc à la base du cadre financier de la Ville. Afin de respecter le plan de gestion de la dette qui en découle, des stratégies ont été mises en place afin de diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets) et de sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (anciennes dettes).

Figure 2 – Plan de gestion de la dette



Les politiques financières affectant la réalisation du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations sont résumées ci-après.

Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds)

Cette politique vise à créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération, par simple résolution, peuvent décréter des « surplus affectés » à même les surplus non affectés, en précisant les fins de la création de ces surplus affectés.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau suivant :

Tableau 6 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS	NIVEAUX REQUIS	RÈGLES D'UTILISATION	CIBLES
Opérations de déneigement	50% du budget de fonctionnement dédié aux opérations de déneigement.	Lorsque les coûts réels dépassent les budgets alloués et lorsqu'il est impossible de combler l'excédent de dépenses par toute autre source de financement.	20,0 M\$
Autoassurance	Ces données sont réévaluées périodiquement par les consultants.	Lorsque la Ville doit acquitter des réclamations pour lesquelles elle est identifiée comme responsable.	8,7 M\$
Prévoyance	2% du budget annuel de fonctionnement.	Lorsqu'il s'agit d'un événement ou d'une dépense non récurrent sur lequel la Ville n'a pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.	20,0 M\$
POSTE « CONTINGENT »	0,5% du budget annuel de fonctionnement.	Poste budgétaire mis en place en vue de pourvoir à des dépenses imprévues.	S. O.

Politique d'investissement

Cette politique vise à assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population. La Ville doit adopter un programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes au plus tard le 20 décembre de chaque année.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 – Politique d'investissement

PRATIQUES	ACTIONS		
Dresser un inventaire de tous les actifs de la Ville et le mettre à jour annuellement	Mettre à jour, annuellement, le niveau de vétusté des actifs.	Établir des paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier et de justifier les interventions et les investissements requis.	Ordonner et classer les projets d'investissement.
Établir un plan de développement à long terme	Définir les grandes orientations de la Ville en matière d'investissement.	Établir les enveloppes financières des investissements pour les différents secteurs d'activités.	Coordonner et arrimer l'introduction de grands projets d'investissement à la faveur de l'achèvement et de l'échéance d'autres grands dossiers.
Mettre en corrélation les investissements et les aspects économiques	Évaluer les coûts capitalisables et mesurer les coûts opérationnels des projets retenus.	Moduler et adapter le rythme des investissements en fonction des cycles économiques.	Concilier les ressources financières requises aux investissements avec les objectifs de la Politique de gestion de la dette.

Politique de gestion de la dette

Cette politique vise à encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville.

La Loi sur les cités et villes et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux édictent certaines règles et obligations en matière de financement à long terme auxquelles la Ville doit se soumettre.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau suivant :

Tableau 8 – Politique de gestion de la dette

Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement	Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt	Gérer la dette avec prudence	Fixer des règles opérationnelles
Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques.	Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI.	Établir le cadre financier à long terme.	Respecter les durées de financement des investissements.
Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne devrait pas dépasser 20%.	Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant des immobilisations (PCI) » à 175 M\$ (+ 15 M\$/an).	Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers.	Procéder régulièrement aux financements à long terme.
Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5%.	Mettre en place une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (+ 7,4 M\$/an jusqu'à 50 M\$ annuellement)	Respecter le PTI adopté.	Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements à une même année.
Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées ne devrait pas excéder 100%.		Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs.	Contre les risques des marchés financiers pour les emprunts remboursables en devises étrangères ou à taux d'intérêt variables.
		Respecter les balises concernant les limites de l'endettement.	Maintenir à jour la notation de crédit de la Ville.
		Être à l'aise avec le poids de la dette.	Opérer et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette.
			Réviser annuellement la réglementation.

Les politiques financières fixent donc certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Les principales balises sont résumées au tableau suivant.

Tableau 9 - Cadre financier

BALISES	DÉFINITIONS	OBJECTIFS	CIBLES
Réserves de fonds (surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservés à des fins particulières.	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.	Déneigement : 20,0 M\$ Autoassurance : 8,7 M\$ Prévoyance : 20,0 M\$
<u>Dettes nette</u> Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	≤ 3,5%
<u>Service de la dette nette</u> Dépenses de fonctionnement	Capital et intérêts à la charge de la Ville versés annuellement par rapport aux dépenses de fonctionnement.	Limiter les emprunts à des niveaux acceptables.	≤ 20%
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations à même le budget annuel de fonctionnement.	Diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville d'accélérer la réalisation de ses projets.	+ 15 M\$/an ⇒ 175 M\$/an récurrents
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.	Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés.	+ 7,4 M\$/an ⇒ 50 M\$/an récurrents
<u>Dettes nette consolidée</u> Recettes totales consolidées	Solde de la dette nette de la Ville et de celle des organismes compris dans son périmètre comptable par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable.	Limiter l'endettement.	≤ 100%

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire est destiné à assurer l'exercice d'un contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la planification en matière de budget. La préparation du budget annuel, soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, permet le contrôle démocratique des dépenses.

À la suite de son adoption, le budget peut être modifié par l'administration municipale par le biais de virements de fonds ou de crédits déjà votés. Par ailleurs, le conseil municipal peut modifier le budget global de la Ville, après son adoption, pour tenir compte de revenus supplémentaires (dons ou subventions) dont le versement est assuré. Il peut aussi préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit. Dans tous les cas, une résolution par laquelle le conseil modifie le budget doit être transmise au MAMOT selon les règles prescrites à cet effet. Également, le conseil doit adopter, avec un budget supplémentaire, un règlement imposant une taxe spéciale.

Le budget comprend les revenus et les dépenses prévues pour l'année à venir. En tant qu'outil de planification, le budget permet à la Ville d'analyser les conséquences de ses programmes, de ses politiques et de ses plans d'action en termes de revenus et de dépenses ainsi que les liens existant entre eux.

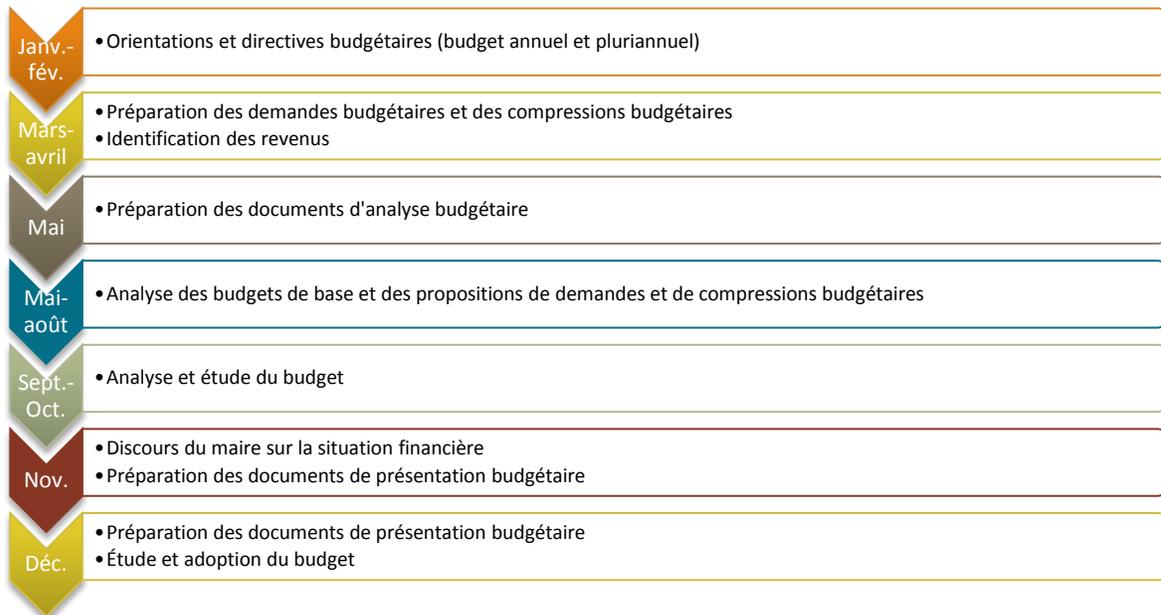
Figure 3 - Planification budgétaire stratégique



Planification budgétaire opérationnelle

De manière séquentielle, le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Figure 4 – Planification budgétaire opérationnelle



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales.

Le sommaire des prévisions budgétaires 2015 décrit le budget de fonctionnement de la Ville de Québec de façon globale. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

Tableau 10 – Sommaire des prévisions budgétaires 2015
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
REVENUS					
Taxes	841,3	894,6	934,1	936,1	969,4
Compensations tenant lieu de taxes	106,9	101,2	108,2	105,9	101,8
Quotes-parts	31,4	35,7	36,7	36,7	39,1
Transferts	124,9	129,5	94,5	93,3	86,5
Services rendus	65,7	59,7	65,9	67,9	61,3
Imposition de droits	41,1	43,2	39,5	41,5	42,0
Amendes et pénalités	18,9	19,2	19,4	19,7	20,1
Intérêts	10,2	10,0	10,3	8,8	9,2
Autres revenus	9,6	11,7	21,6	14,6	23,5
Affectations	<u>21,3</u>	<u>17,8</u>	<u>15,1</u>	<u>9,3</u>	<u>12,8</u>
Total des revenus	<u>1 271,3</u>	<u>1 322,6</u>	<u>1 345,3</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>
DÉPENSES					
Dépenses par secteur d'activité					
Services administratifs	32,8	33,0	35,6	35,0	37,7
Services de proximité	180,1	180,4	182,3	180,9	184,9
Innovation et services de soutien	143,2	147,5	151,1	151,1	158,4
Dév. culturel, touristique, sportif et social	77,4	74,6	73,2	74,3	70,8
Développement durable	102,5	102,0	103,2	105,2	103,3
Sécurité publique	<u>123,1</u>	<u>122,6</u>	<u>129,2</u>	<u>127,4</u>	<u>131,7</u>
Total dépenses par secteur d'activité	659,1	660,1	674,6	673,9	686,8
Dépenses de financement					
Service de la dette brute	272,5	281,2	288,5	294,4	281,7
Paieement comptant d'immobilisations	<u>36,1</u>	<u>53,4</u>	<u>51,2</u>	<u>51,2</u>	<u>66,2</u>
Total dépenses de financement	308,6	334,6	339,7	345,6	347,9
Autres dépenses					
Cotisations de l'employeur	144,2	164,3	170,9	171,1	173,0
Contributions aux organismes	101,1	107,1	113,9	113,8	118,1
Autres frais	<u>42,1</u>	<u>52,3</u>	<u>44,8</u>	<u>29,4</u>	<u>39,9</u>
Total des autres dépenses	287,4	323,7	329,6	314,3	331,0
Total des dépenses	<u>1 255,1</u>	<u>1 318,4</u>	<u>1 343,9</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>
SURPLUS AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES	<u>16,2</u>	<u>4,2</u>	<u>1,4</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES					
Revenus	15,8	17,9	n/d		
Dépenses	<u>14,9</u>	<u>17,0</u>	<u>n/d</u>		
Écart des revenus sur les dépenses	0,9	0,9	n/d		
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>17,1</u>	<u>5,1</u>	<u>1,4</u>		

ANALYSE DES REVENUS

Provenance des revenus

Les revenus sont présentés sous dix grandes catégories, soit les taxes, les compensations tenant lieu de taxes, les quotes-parts, les transferts, les services rendus, l'imposition de droits, les amendes et pénalités, les intérêts, les autres revenus ainsi que les affectations. Les principales variations ayant trait aux revenus sont les suivantes :

- l'augmentation des revenus de taxation de 15,2 M\$ à la suite d'ajouts au rôle;
- la hausse des revenus provenant de ventes d'actifs détenus par la Ville pour 11,7 M\$;
- l'augmentation des taxes non résidentielles pour 10,3 M\$, soit une hausse selon l'inflation prévue de 2015 plus 0,5%, donc une hausse de 2,3% des revenus de taxes propres à cette catégorie d'immeubles;
- la hausse des taxes résidentielles pour 9,9 M\$, soit une hausse selon l'inflation prévue pour 2015 à 1,8% des revenus de taxes propres à cette catégorie d'immeubles (excluant l'harmonisation du fardeau fiscal);
- la baisse de la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, en lien avec les réductions du pacte fiscal « transitoire » de 2015 visant le rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques du Québec, pour -9,2 M\$;
- la diminution des revenus de compensation sur les droits de divertissements provenant du gouvernement du Québec, en lien avec les réductions du pacte fiscal « transitoire » de 2015 visant le rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques du Québec, pour -4,8 M\$;
- la hausse des montants d'affectation des surplus disponibles pour 4,0 M\$;
- la baisse des revenus d'ExpoCité pour -3,9 M\$;
- l'harmonisation du fardeau fiscal pour 2,7 M\$ supplémentaire;
- la diminution de la contribution au service de la dette, notamment celle provenant du gouvernement du Québec, pour -2,4 M\$;
- la diminution des revenus de transfert provenant du gouvernement du Québec, en lien avec l'aide financière accordée au Centre local de développement (CLD), découlant du pacte fiscal « transitoire » de 2015, pour -1,8 M\$;
- la baisse des revenus de transferts provenant du gouvernement du Québec en lien avec la stratégie de développement économique, provenant des réductions du pacte fiscal « transitoire » de 2015 visant le rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques du Québec, pour -1,7 M\$;
- les revenus supplémentaires découlant de l'ouverture, prévue en septembre 2015, de l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec pour 1,3 M\$.

TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Québec. Elles sont majoritairement composées des taxes foncières générales, calculées en fonction de l'évaluation des propriétés, et des modes de tarification choisis. À cet égard, la Ville de Québec a mis en place des modes de tarification spécifiques pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que pour la collecte et la disposition des matières résiduelles.

En 2013, la Ville s'est prévaluée des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale pour fixer trois taux de taxation distincts dans chacun des secteurs pour les immeubles non résidentiels. En 2014, l'impact de ces changements a été réduit de moitié. En 2015, en vertu des dispositions de la loi, un seul taux de taxation est désormais imposé dans chaque secteur.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus de taxes.

Tableau 11 – Taxes
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Taxes foncières générales	689,6	733,9	769,0	771,4	800,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	84,9	94,7	98,3	98,3	101,3
Gestion des matières résiduelles	62,0	61,7	62,7	62,3	63,6
Contributions au service de la dette	2,0	1,5	1,2	1,2	1,0
Centres d'urgence 911	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Autres	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>	<u>0,4</u>	<u>0,4</u>	<u>0,4</u>
Total taxes	<u>841,3</u>	<u>894,6</u>	<u>934,1</u>	<u>936,1</u>	<u>969,4</u>

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes.

Tableau 12 – Compensations tenant lieu de taxes
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Gouvernement du Québec et ses entreprises	28,8	29,2	33,0	30,6	33,7
Réseaux de la santé et de l'éducation	59,5	53,7	56,0	54,8	46,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	15,8	15,2	16,5	17,4	18,5
Autres	<u>2,8</u>	<u>3,1</u>	<u>2,7</u>	<u>3,1</u>	<u>3,1</u>
Total compensations tenant lieu de taxes	<u>106,9</u>	<u>101,2</u>	<u>108,2</u>	<u>105,9</u>	<u>101,8</u>

Variations budgétaires

Les revenus de taxes de 2015 atteignent 969,4 M\$, soit 3,6% de plus qu'en 2014. Les revenus 2015 provenant des compensations tenant lieu de taxes se chiffrent à 101,8 M\$, soit une baisse de -3,9% par rapport au budget 2014. Ces écarts s'expliquent par les variations suivantes :

- **Ajouts au rôle pour 15,2 M\$**

De nouveaux revenus de taxation seront générés à la hauteur de 15,2 M\$ par les modifications enregistrées au rôle d'évaluation en cours d'année. Ces variations découlent notamment des nouvelles constructions et des transformations aux immeubles existants. Une analyse des permis émis et non encore évalués nous permet d'estimer ce montant.

- **Harmonisation du fardeau fiscal pour 2,7 M\$**

Avant les fusions municipales de 2002, les taux de taxe foncière et de tarification étaient différents d'une municipalité à l'autre. Un des objectifs de la fusion était d'imposer des taux uniques à l'ensemble des propriétaires d'immeubles de même catégorie sur tout le territoire. Le processus utilisé pour obtenir des taux uniformes est appelé « harmonisation du fardeau fiscal ».

La Loi sur les fusions municipales de 2002 vient préciser les critères que la Ville doit respecter dans le processus d'harmonisation. Par exemple, l'augmentation du fardeau fiscal dans un secteur (ancienne ville) ne doit pas excéder 5,0% annuellement. L'harmonisation doit en outre être complétée au plus tard en 2022.

En 2015, la Ville augmentera d'un maximum de 3,0% le fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles résidentiels n'ayant pas atteint le taux de taxe foncière moyen.

- **Hausse des taxes résidentielles pour 9,9 M\$ et non résidentielles pour 10,3 M\$, totalisant 20,2 M\$**

Après avoir considéré les ajouts au rôle et déterminé les revenus provenant du processus d'« harmonisation du fardeau fiscal », la Ville ajuste ensuite les taux de taxation afin de générer suffisamment de nouveaux revenus pour équilibrer le budget en fonction des besoins financiers de la Ville. Pour 2015, les taux des immeubles résidentiels seront ainsi majorés de 1,8% et ceux des immeubles non résidentiels de 2,3%, incluant la variation des tarifications pour les matières résiduelles et les services d'aqueduc et d'égouts.

Comme par les années passées, l'augmentation des taxes résidentielles est déterminée en fonction de l'inflation projetée.

Tableau 13 – Comparaison entre les hausses de taxes résidentielles et l'indice des prix à la consommation (IPC)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
↑ annuelle moyenne de la facture de taxes (immeubles résidentiels)	1,9%	2,3%	2,3%	1,3%	2,4%	1,9%	1,7%	1,8%
↑ annuelle de l'IPC-Québec* <small>*Centre urbain</small>	2,1%	0,7%	1,4%	3,0%	2,2%	0,9%	1,4% <small>(moy. 10 mois)</small>	1,8% <small>(projeté)</small>

Pour les immeubles non résidentiels, en raison de la croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) nominal pour la région de Québec, le niveau de taxation de ces immeubles a été augmenté à un taux de 1,0% supérieur à l'inflation projetée au cours des dernières années. Puisque l'économie de la région de Québec a pris une pause en 2013, et que la croissance économique est en deçà des attentes en 2014, la Ville a choisi, pour 2015, de réduire de moitié cette hausse supplémentaire de taxes. Ainsi, les prévisions budgétaires prévoient que l'augmentation des taxes des immeubles non résidentiels sera de 0,5% supérieure à l'inflation projetée, soit de 2,3%.

Tableau 14 – Comparaison entre les hausses de taxes non résidentielles et le produit intérieur brut (PIB) nominal

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
↑ annuelle moyenne de la facture de taxes (immeubles non résidentiels)	2,9%	3,3%	3,0%	2,3%	3,4%	2,9%	2,7%	2,3%
PIB nominal RMR de Québec	3,1%	4,2%	2,9%	5,0%	4,3%	1,6%	N/D	N/D

- **Baisse des compensations tenant lieu de taxes pour -9,2 M\$**

Depuis la signature du pacte fiscal 2000-2005, l'entente de partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec prévoit le versement d'une bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Le pacte fiscal « transitoire » qui sera en vigueur en 2015 entraîne, pour la Ville, une diminution de la bonification de -9,2 M\$.

QUOTES-PARTS

Les revenus de quotes-parts représentent la contribution des deux municipalités reconstituées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures aux dépenses de l'agglomération.

Tableau 15 – Quotes-parts
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
L'Ancienne-Lorette	12,8	14,6	14,5	14,5	15,1
Saint-Augustin-de-Desmaures	<u>18,6</u>	<u>21,1</u>	<u>22,2</u>	<u>22,2</u>	<u>24,0</u>
Total des quotes-parts	<u>31,4</u>	<u>35,7</u>	<u>36,7</u>	<u>36,7</u>	<u>39,1</u>

Selon le budget 2015, les revenus des quotes-parts atteignent 39,1 M\$. Il s'agit d'un écart de 2,4 M\$ à la hausse en regard de 2014.

Les dépenses d'agglomération représentent 738,3 M\$ sur le budget de 1 365,7 M\$, soit 54,1%. Ce ratio est conforme aux prévisions faites, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dans le cadre du mandat qui leur avait été confié par le MAMOT lors des référendums sur les défusions municipales en 2004.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues d'un gouvernement pour lesquelles ce dernier ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, ou ne prévoit pas d'être remboursé ultérieurement.

Tableau 16 – Transferts
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Contribution au service de la dette	33,5	36,6	33,1	35,5	35,0
Pacte fiscal 2007-2013 avec le gouv. du Québec	27,7	30,7	0,0	0,0	0,0
Subvention à titre de capitale nationale	21,1	21,2	21,2	16,2	16,2
Droits sur les divertissements	9,6	9,6	9,7	9,7	4,9
Gestion des matières résiduelles	11,1	11,2	12,6	12,3	12,9
Stratégie pour le développement économique	7,0	5,2	5,3	7,0	5,3
Autres	<u>14,9</u>	<u>15,0</u>	<u>12,6</u>	<u>12,6</u>	<u>12,2</u>
Total des transferts	<u>124,9</u>	<u>129,5</u>	<u>94,5</u>	<u>93,3</u>	<u>86,5</u>

Les revenus de transferts atteignent 86,5 M\$ en 2015, ce qui représente une variation à la baisse de -6,8 M\$ par rapport au budget 2014. Cet écart s'explique notamment par :

- la baisse des revenus de compensation sur les droits du divertissement provenant du gouvernement du Québec, découlant du pacte fiscal « transitoire » de 2015 pour -4,8 M\$;
- la diminution des revenus de transfert provenant du gouvernement du Québec, en lien avec l'aide financière accordée au Centre local de développement (CLD), découlant du pacte fiscal « transitoire » de 2015, pour -1,8 M\$;
- la baisse des revenus de transferts de -1,7 M\$, provenant du gouvernement du Québec, en lien avec la stratégie de développement économique;
- la hausse de la contribution financière des partenaires de l'Office du tourisme du Québec pour 1,4 M\$, comprise dans les autres revenus de transferts. Cette augmentation de revenus compense la diminution des revenus provenant des services rendus par cet organisme.

SERVICES RENDUS

On retrouve, dans cette catégorie, les revenus engendrés par des services que la Ville rend à d'autres organismes municipaux (ex. : élimination des déchets, traitement des eaux usées, sécurité publique), aux citoyens (ex. : loisirs, culture, bornes de stationnement) ou aux propriétaires d'entreprises (ex. : vente de vapeur de l'incinérateur).

Tableau 17 – Services rendus
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Autres organismes municipaux	7,5	6,8	5,7	5,9	4,5
Office du tourisme	4,5	3,6	4,6	4,7	3,4
Stationnements	7,8	9,0	10,0	10,8	11,0
Vente de vapeur de l'incinérateur	5,3	1,8	3,5	3,7	3,8
ExpoCité	16,5	15,4	16,5	17,5	13,6
Loisirs et culture	8,2	8,1	6,9	6,6	6,7
Salaires recouverts de tiers	2,4	2,2	2,8	3,3	2,5
Loyers et rentes emphytéotiques	2,0	2,1	2,2	2,2	3,5
Autres	11,5	10,7	13,7	13,2	12,3
Total des services rendus	65,7	59,7	65,9	67,9	61,3

Ces revenus se chiffrent à 61,3 M\$ au budget 2015, ce qui représente une baisse de -6,6 M\$ en regard de 2014. Cet écart s'explique notamment par :

- la diminution des revenus provenant des activités d'ExpoCité pour -3,9 M\$. Une diminution des dépenses, pour -3,9 M\$, est constatée en contrepartie;
- la diminution des sommes provenant des municipalités liées de l'agglomération pour le paiement de leurs anciennes dettes pour -1,6 M\$, soit un montant équivalent à la diminution des dépenses correspondantes;
- la baisse des revenus provenant des activités de l'Office du tourisme de Québec, notamment liée à une utilisation moins importante des revenus reportés et à la baisse anticipée des ventes de publicités aux membres, pour -1,3 M\$;

- les revenus supplémentaires découlant de l'ouverture prévue, en septembre 2015, de l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec pour 1,3 M\$;
- la diminution des revenus générés par certains grands événements pour -0,9 M\$. Ces revenus sont maintenant versés directement aux organismes plutôt qu'à la Ville.

IMPOSITION DE DROITS

En vertu des lois en vigueur, la Ville impose des droits sur les transactions relatives à des biens immobiliers ainsi qu'aux exploitants de carrières et sablières. La Ville perçoit également des revenus à la suite de l'émission de licences ou de permis.

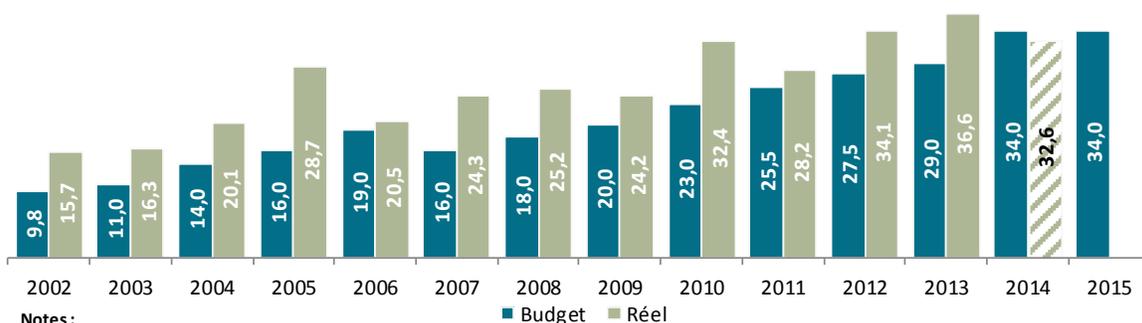
Tableau 18 – Imposition de droits
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Droits sur mutations immobilières	34,1	36,6	32,6	34,0	34,0
Licences et permis	4,4	3,9	4,4	5,0	5,4
Carrières et sablières	<u>2,6</u>	<u>2,7</u>	<u>2,5</u>	<u>2,5</u>	<u>2,6</u>
Total des impositions de droits	<u>41,1</u>	<u>43,2</u>	<u>39,5</u>	<u>41,5</u>	<u>42,0</u>

Ces revenus se chiffrent à 42,0 M\$ au budget 2015, ce qui représente un écart de 0,5 M\$ en regard de 2014. Cet écart s'explique majoritairement par l'augmentation des tarifs actuellement en vigueur et par l'ajout de nouvelles tarifications relativement aux licences et permis.

Les revenus découlant des droits sur mutations immobilières sont maintenus à 34,0 M\$. Le graphique suivant présente l'historique des droits sur mutations immobilières.

Graphique 5 – Droits sur mutations immobilières
(en millions de dollars)



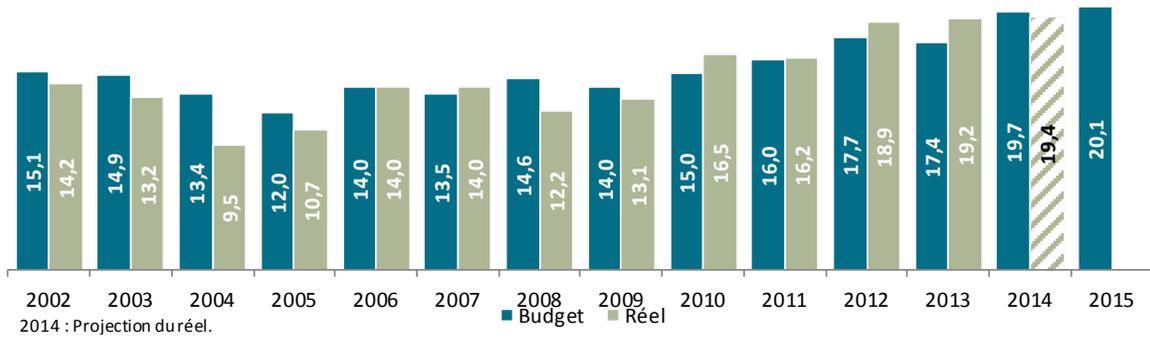
Notes :

- 2005 : Incluant les Galeries de la Capitale et les immeubles adjacents (6,8 M\$) et Place Fleur-de-Lys (1,3 M\$).
- 2010 : 27 transactions ont généré 6,5 M\$ (factures de plus de 50 000 \$).
- 2012 : 42 transactions ont généré 4,2 M\$ (factures de plus de 50 000 \$).
- 2013 : 23 transactions ont généré 7,8 M\$ (factures de plus de 100 000 \$).
- 2014 : Projection du réel.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités sont générés par l'émission des constats d'infractions, dont ceux relatifs à la circulation et au stationnement. Ces revenus représentent 20,1 M\$ en 2015, soit une hausse de 0,4 M\$ en regard de 2014. Ce budget est comparable au précédent.

Le graphique suivant présente l'historique des amendes et des pénalités.

Graphique 6 – Amendes et pénalités
(en millions de dollars)

INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrâges sur les sommes dues à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 0,4 M\$ pour atteindre 9,2 M\$ en 2015. Ce budget est comparable au précédent.

AUTRES REVENUS

Il est prévu que ces revenus atteignent 23,5 M\$ en 2015, soit une augmentation de 8,9 M\$ en regard de 2014. Cette variation s'explique principalement par :

- la hausse anticipée des revenus provenant de la vente d'actifs immobiliers détenus par la Ville pour 11,7 M\$;
- la diminution de l'utilisation des surplus antérieurs provenant des activités de l'Office du tourisme de Québec pour -2,0 M\$.

AFFECTATIONS

Les affectations représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des surplus et des réserves.

Tableau 19 – Affectations
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Affectation du surplus accumulé au financement des régimes de retraite	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Affectation du surplus accumulé	6,7	3,3	6,0	6,0	10,0
Autres affectations	<u>11,3</u>	<u>14,5</u>	<u>9,1</u>	<u>3,3</u>	<u>2,8</u>
Total des affectations	<u>21,3</u>	<u>17,8</u>	<u>15,1</u>	<u>9,3</u>	<u>12,8</u>

Ces revenus s'élèvent à 12,8 M\$ au budget 2015, soit un écart de 3,5 M\$ en regard de 2014. Cette variation s'explique principalement par l'utilisation des surplus accumulés pour 4,0 M\$ de plus en 2015.

ANALYSE DES DÉPENSES

La totalité des dépenses du budget 2015 s'élèvent à 1 365,7 M\$, affichant ainsi une croissance de 2,4% par rapport à 2014.

Les dépenses des services et des arrondissements totalisent 686,8 M\$, en hausse de 1,9% par rapport au budget 2014 alors que les dépenses de financement atteignent 347,9 M\$, en hausse de 0,7%, et les autres dépenses sont de l'ordre de 331,0 M\$, en hausse de 5,3%.

Le tableau qui suit démontre l'exercice budgétaire ayant mené à une dépense globale de 1 365,7 M\$. Tout d'abord, le budget initial est issu des salaires de 2014 et des biens et services réels de 2013, le tout indexé à l'année 2015. Par la suite, les unités administratives soumettent des compressions budgétaires. Parallèlement à cet exercice, elles définissent aussi leurs besoins de fonds supplémentaires qui se traduisent par des demandes budgétaires. Finalement, l'ensemble du budget 2015 est obtenu à partir de l'enveloppe de base, de laquelle sont soustraites les compressions budgétaires et à laquelle sont ajoutées les demandes. Le tout étant toujours effectué avec la préoccupation d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les meilleures conditions, le processus d'élaboration du budget 2015 des unités administratives a été révisé. Basée sur l'historique des résultats financiers, une plus grande latitude a été laissée aux gestionnaires des unités administratives en leur accordant une enveloppe budgétaire globale visant la réalisation de leurs mandats. Les gestionnaires ont donc eu la responsabilité de présenter un budget respectant l'enveloppe budgétaire qui leur avait été attribuée. L'atteinte de cet objectif devait comprendre :

- la réalisation complète des mandats sous la responsabilité de l'unité administrative;
- le respect du plan quinquennal de main-d'œuvre;
- l'intégration de compressions budgétaires;
- l'ajout de dépenses supplémentaires.

En 2015, les enveloppes budgétaires liées à la formation et aux frais de déplacement et de représentation ont été mises à zéro. Cette façon de faire permet, à chaque année, d'approfondir l'étude d'un poste budgétaire en particulier. Conséquemment, les unités administratives ont revu ces budgets dans leur globalité en vue de les restreindre au minimum requis.

Le budget 2015 démontre un effort de compressions budgétaires de l'ordre 15,6 M\$. Quant aux demandes budgétaires, elles s'élèvent à 29,3 M\$.

Répartition des dépenses

Les dépenses sont réparties dans 11 catégories, soit les services administratifs, de proximité, d'innovation et de soutien, de développement culturel, touristique, sportif et social, de développement durable et de sécurité publique, ainsi que le service de la dette brute, le paiement comptant d'immobilisations, les cotisations de l'employeur, les contributions aux organismes et les autres frais. Les principales variations ayant trait aux dépenses sont les suivantes :

- hausse des dépenses des unités administratives pour 12,9 M\$, incluant les ajustements salariaux liés aux renouvellements de certaines conventions collectives;
- diminution du service de la dette brute pour -12,7 M\$ pour une baisse du service de la dette nette de -9,3 M\$, incluant l'augmentation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette de 7,4 M\$, tel que prévu au cadre financier;

- augmentation des PCI pour 15,0 M\$, tel que prévu au cadre financier;
- augmentation de la contribution de la Ville au transport en commun de 3,4 M\$;
- hausse des autres frais pour 10,5 M\$, notamment liée à l'ajustement de certaines provisions telles que la provision pour litiges et celle relative à la rémunération et au reclassement de la provision pour indemnités provenant du Service des affaires juridiques;
- maintien de la contribution aux régimes de retraite au niveau de 2014, soit à 120,3 M\$. L'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal aura un impact financier positif pour la Ville. Elle n'a cependant pas été prise en compte dans le budget 2015. Toutefois, l'augmentation annuelle de 10,0 M\$, consentie au financement des régimes de retraite depuis la crise financière de 2008, est suspendue à compter de 2015. La Ville souhaite d'abord connaître les impacts financiers entourant la loi afin d'être en mesure de moduler sa planification financière.

Tableau 20 – Prévisions des dépenses 2015
(en millions de dollars)

	Budget 2014	Budget initial	Compres- sions	Demandes	Budget 2015
DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES					
Services administratifs					
Conseil municipal	3,8	3,8	0,0	0,0	3,8
Direction générale	2,9	3,0	0,0	0,4	3,4
Vision stratégique et performance org.**	1,7	2,1	0,2	0,4	2,3
Vérificateur général	1,4	1,4	0,0	0,0	1,4
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2
Bureau des relations internationales	1,1	1,2	0,0	0,0	1,2
Ressources humaines	12,2	12,0	0,5	0,3	11,8
Finances	6,2	6,6	0,0	0,3	6,9
Communications	<u>5,5</u>	<u>5,6</u>	<u>0,2</u>	<u>1,3</u>	<u>6,7</u>
Total services administratifs	35,0	35,9	0,9	2,7	37,7
Services de proximité					
Arrondissement La Cité - Limoilou	47,4	48,6	1,8	2,0	48,8
Arrondissement des Rivières	24,6	24,9	1,2	1,0	24,7
Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	38,4	38,0	0,8	2,2	39,4
Arrondissement Charlesbourg	20,8	21,1	0,3	0,9	21,7
Arrondissement Beauport**	24,3	24,2	0,4	1,5	25,3
Arrondissement La Haute-St-Charles	<u>25,4</u>	<u>25,6</u>	<u>0,9</u>	<u>0,3</u>	<u>25,0</u>
Total services de proximité	180,9	182,4	5,4	7,9	184,9
Innovation et services de soutien					
Affaires juridiques	7,9	7,2	0,0	0,0	7,2
Technologies de l'information et télécomm.	25,4	24,8	1,0	2,1	25,9
Évaluation	6,4	6,6	0,2	0,1	6,5
Greffe et archives	4,5	4,5	0,0	0,1	4,6
Approvisionnements	5,1	5,4	0,0	0,1	5,5
Greffe de la cour municipale	4,6	4,9	0,1	0,3	5,1
Gestion des immeubles	71,3	74,1	1,4	3,4	76,1
Gestion des équipements motorisés	<u>25,9</u>	<u>27,2</u>	<u>0,0</u>	<u>0,3</u>	<u>27,5</u>
Total innovation et services de soutien	151,1	154,7	2,7	6,4	158,4
Dév. culturel, touristique, sportif et social					
Bureau de l'Expérience-client**	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Culture	22,0	21,7	0,9	1,6	22,4
Loisirs, sports et vie communautaire	6,1	4,5	0,0	2,3	6,8
Bureau dev. tourist. et grands événements	14,1	15,0	1,4	1,4	15,0
Office du tourisme de Québec	16,7	16,8	0,1	0,0	16,7
ExpoCité	<u>13,8</u>	<u>11,0</u>	<u>1,1</u>	<u>0,0</u>	<u>9,9</u>
Total dév. culturel, tourist., sport., social	74,3	69,0	3,5	5,3	70,8
Développement durable					
Aménagement du territoire*	6,2	3,2	0,0	0,0	3,2
Développement économique	16,3	12,7	0,2	0,1	12,6
Environnement	13,0	12,3	0,1	0,5	12,7
Bureau du transport*	0,0	2,0	0,0	0,6	2,6
Planif. et coordination - aménagement territoire*	0,0	1,6	0,0	0,0	1,6
Travaux publics	58,9	58,7	1,8	2,1	59,0
Ingénierie	<u>10,8</u>	<u>11,6</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>11,6</u>
Total développement durable	105,2	102,1	2,1	3,3	103,3
Sécurité publique					
Protection contre l'incendie	37,0	38,6	0,4	1,8	40,0
Police	89,2	89,1	0,6	1,9	90,4
Bureau de la sécurité civile	0,7	0,8	0,0	0,0	0,8
Commissariat aux incendies	<u>0,5</u>	<u>0,5</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,5</u>
Total sécurité publique	127,4	129,0	1,0	3,7	131,7
Total des dépenses des unités administratives	673,9	673,1	15,6	29,3	686,8

* Données historiques non comparables à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services administratifs regroupent un ensemble de centres de responsabilité relatif à l'administration générale et à la gestion de la Ville. Ces charges sont de l'ordre de 37,7 M\$ en 2015, en hausse de 2,7 M\$ par rapport à 2014.

Tableau 21 – Services administratifs
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Services administratifs					
Conseil municipal	3,5	3,4	3,8	3,8	3,8
Direction générale	2,7	3,2	3,5	2,9	3,4
Vision stratégique et performance org.**	1,2	1,2	1,4	1,7	2,3
Vérificateur général	1,4	1,2	1,4	1,4	1,4
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bureau des relations internationales	1,2	0,9	1,3	1,1	1,2
Ressources humaines	11,4	11,6	12,3	12,2	11,8
Finances	6,2	6,0	6,0	6,2	6,9
Communications	<u>5,0</u>	<u>5,3</u>	<u>5,7</u>	<u>5,5</u>	<u>6,7</u>
Total services administratifs	<u>32,8</u>	<u>33,0</u>	<u>35,6</u>	<u>35,0</u>	<u>37,7</u>

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL

Budget : 3,8 M\$

Effectif : 10,0 personnes/année

Le conseil municipal est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la ville et des arrondissements.

Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts, crée les différents services et en précise les responsabilités. Il se prononce sur les rapports que lui soumet le comité exécutif. Il peut lui commander des rapports sur tout ce qui concerne l'administration.

Le budget 2015, du conseil municipal, est comparable à celui de 2014.

DIRECTION GÉNÉRALE

Budget : 3,4 M\$

Effectif : 22,2 personnes/année

La Direction générale est composée du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement des devoirs, pouvoirs et attributions du directeur général.

Outre les devoirs, pouvoirs et attributions qui lui sont confiés par les lois et règlements applicables, le directeur général est responsable de l'ensemble des services et des directions d'arrondissement de la Ville (à l'exception du Bureau du vérificateur général) ainsi que de la direction, de l'administration et de la régie interne de la Direction générale. Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la

municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou d'un employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice des fonctions prévues par la loi pour ces personnes.

Cinq unités administratives relèvent directement du directeur général : les services des Communications, des Finances, des Ressources humaines, de la Vision stratégique et de la performance organisationnelle ainsi que le Bureau des relations internationales. Le Service des communications a été transféré sous la responsabilité de la Direction générale en 2014.

Le directeur général peut confier à un comité de gestion l'étude des questions prioritaires, des dossiers d'intérêt général ou des autres matières qu'il détermine, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des services et la diffusion de l'information.

Principales variations budgétaires du service :

- services professionnels, techniques et autres : ↑ 377 602 \$ (notamment lié au Projet K, une initiative visant à développer la résilience de la Ville face aux situations d'exception.).

VISION STRATÉGIQUE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Budget : 2,3 M\$

Effectif : 22,5 personnes/année

Ce service joue un rôle important dans l'élaboration de la vision et des orientations stratégiques, ainsi que dans le déploiement d'une gestion axée sur les résultats. Il soutient et conseille les autres unités administratives dans des dossiers majeurs tels que le plan stratégique de la Ville, les plans d'affaires, les audits de performance, la mesure des résultats, les projets d'amélioration continue et l'approche Lean.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 558 259 \$ (notamment lié à l'intégration d'une partie des activités du Bureau de l'Expérience-client à la suite de la réorganisation entourant la démarche d'amélioration continue basée sur le « Lean Management » qui se déploie actuellement à la Ville).

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Budget : 1,4 M\$

Effectif : 6,5 personnes/année

La structure administrative prévoit un vérificateur général relevant du conseil municipal. Le vérificateur général procède à la vérification financière, à la vérification de la conformité des opérations reliées aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives et à la vérification de l'optimisation des ressources. Il vérifie les comptes et les affaires de la Ville ainsi que de toute personne morale dont la Ville, ou un mandataire de celle-ci, détient plus de 50% des parts ou des actions votantes en circulation ou nomme plus de 50% des membres du conseil d'administration.

Le vérificateur général peut également procéder à la vérification des comptes et des documents de toute personne qui a bénéficié d'une aide accordée par la Ville ou par une personne morale relativement à l'utilisation de l'aide accordée. Le vérificateur général peut finalement procéder à la vérification du régime

ou de la caisse d'un comité de retraite de la Ville ou d'une personne morale sur demande du comité exécutif et avec l'accord du conseil municipal.

Le vérificateur général doit faire enquête chaque fois que le conseil municipal lui en fait la demande, cette requête ne devant toutefois pas avoir préséance sur ses obligations principales. Les devoirs et les pouvoirs du vérificateur général lui sont conférés par la loi.

La Loi sur les cités et villes précise les modalités d'établissement du budget devant être accordé au vérificateur général pour exercer sa fonction. Pour la Ville de Québec, ce budget représente 0,11% du budget de fonctionnement de la Ville.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Budget : 0,2 M\$

Effectif : 2,0 personnes/année

Le Bureau de l'ombudsman entend les plaintes des citoyens qui s'estiment lésés par l'administration municipale. Il est indépendant de l'administration et formé de commissaires bénévoles nommés par le conseil municipal. Le rôle du Bureau de l'ombudsman s'apparente donc à celui que tient le Protecteur du citoyen à l'échelle du Québec.

L'organisme intervient, et ce, gratuitement, lorsque des motifs raisonnables l'amènent à croire qu'une personne ou qu'un groupe de personnes a subi ou risque de subir des préjudices dans son rapport avec la Ville ou avec l'un de ses représentants. Ces préjudices peuvent résulter de négligences, d'erreurs, d'injustices ou d'abus.

Le Bureau de l'ombudsman reçoit les plaintes une fois que les personnes en cause ont démontré qu'elles ont épuisé les recours administratifs existants dans l'arrondissement ou dans le service concerné. Il s'agit donc d'une instance de dernier recours.

Il n'a toutefois pas compétence sur les décisions des élus, des agents de la paix, des organismes mandataires et en matière de relations de travail.

Le budget 2015, du Bureau de l'ombudsman, est comparable à celui de 2014.

BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES

Budget : 1,2 M\$

Effectif : 8,5 personnes/année

Le Bureau des relations internationales analyse, planifie et coordonne l'action internationale afin d'assurer à la Ville de Québec un positionnement stratégique sur la scène nationale et internationale. De plus, il coordonne les activités protocolaires ainsi que celles relatives à la Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants.

Le budget 2015, du Bureau des relations internationales, est comparable à celui de 2014.

RESSOURCES HUMAINES

Budget : 11,8 M\$

Effectif : 114,1 personnes/année

Ce service voit à l'administration de la paie, des programmes de régime de retraite, au renouvellement et à l'application des conventions collectives. Il élabore et met en oeuvre un plan intégré de recrutement, de dotation et de gestion des ressources humaines en vue, entre autres, de favoriser le développement des compétences des individus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services. Il fournit à ses différentes clientèles les conseils, l'expertise et les informations requises en matière d'organisation du travail, de développement organisationnel, de relations de travail, de présence au travail, de santé et de sécurité, etc.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 308 291 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 141 515 \$ (provenant, entre autres, du reclassement d'honoraires professionnels provenant de la formation et d'une compression d'honoraires professionnels liés aux services d'actuariat à la suite de l'embauche d'une ressource à cet effet au Service des finances);
- formation : ↓ 806 295 \$ (provenant, entre autres, du reclassement d'honoraires professionnels vers les services professionnels, techniques et autres et d'une compression liée à la formation institutionnelle).

FINANCES

Budget : 6,9 M\$

Effectif : 91,0 personnes/année

Ce service gère et contrôle les ressources financières de la Ville et assure, en collaboration avec les arrondissements, certains services aux citoyens et citoyennes dans leurs relations avec l'administration, notamment pour délivrer des permis et encaisser le paiement des taxes, droits, amendes, etc. Il doit également fournir les avis requis à l'occasion de l'acquisition et de la disposition des biens, des services, d'équipements et des propriétés de la Ville. La directrice du Service des finances est la trésorière de la Ville.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 358 878 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 316 572 \$ (notamment lié à la hausse des frais de transactions financières, à l'embauche d'un actuaire et à la hausse des tarifs concernant les mandats de vérification).

COMMUNICATIONS

Budget : 6,7 M\$

Effectif : 45,0 personnes/année

Ce service élabore et met en oeuvre des politiques, des programmes et des outils de consultation et de communication internes et externes. Il est l'éditeur officiel de la Ville et le responsable des relations avec

les médias ainsi que de la promotion de l'image de la Ville. Il exerce un rôle-conseil auprès des autres unités administratives. Il prend aussi en charge l'aspect protocolaire, les relations publiques et la diffusion de l'information des arrondissements, tant à l'externe qu'à l'interne.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 652 713 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives et à l'ajout de postes de conseillers en communication provenant des arrondissements);
- téléphonie, publicité et promotion : ↑ 841 992 \$ (notamment lié au budget promotionnel supplémentaire dédié à favoriser le rayonnement de la Ville);
- services professionnels, techniques et autres : ↓ 219 004 \$ (notamment lié à un ajustement, au réel, des dépenses en communication attribuables aux grands événements).

SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité sont les services dispensés par les différents arrondissements de la Ville. Chacun possède un conseil d'arrondissement, formé de représentants élus. Ces derniers détiennent des pouvoirs de décision pour les services de proximité tels que l'urbanisme, l'enlèvement des matières résiduelles, le développement économique local, communautaire, culturel ou social, la culture, les loisirs et les parcs d'arrondissement ainsi que la voirie locale.

Ces charges sont de l'ordre de 184,9 M\$ en 2015, en hausse de 4,0 M\$ par rapport à 2014.

Chaque arrondissement comprend une direction et quatre divisions dédiées aux services de proximité.

Direction

La direction planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités de l'arrondissement. Elle assure un rôle-conseil auprès des élus et effectue le lien entre les élus et l'administration. Le secrétariat du conseil d'arrondissement peut relever de la Direction.

Relations avec les citoyens et soutien administratif

Cette division planifie et assure la prestation de services directs à la population. Ses activités couvrent, entre autres, l'accueil des citoyens, la réponse aux demandes d'information courantes, l'inscription à certaines activités municipales et la perception de redevances. Elle est responsable de la réception et du traitement des demandes, des requêtes et des plaintes des citoyens et citoyennes et, au besoin, elle fait le lien avec les services municipaux concernés. Elle offre, par ailleurs, son soutien aux conseils de quartier et organise des activités d'information et des consultations publiques.

Culture, loisir et vie communautaire

Cette division est responsable de la gestion et de l'entretien des parcs ainsi que des équipements culturels et récréatifs situés dans l'arrondissement. Elle est aussi responsable de l'offre de services à la population en matière d'activités de loisir, de culture, d'entraide et d'action communautaire. Elle assure le soutien technique et financier ainsi que l'encadrement nécessaire dans la réalisation de ces activités. Elle collabore avec les organismes de l'arrondissement pour leur apporter le soutien approprié et coordonner leurs actions.

Gestion du territoire

Cette division exerce les compétences de l'arrondissement dans les domaines de l'urbanisme, de l'inspection des bâtiments, du contrôle et de la qualité de l'environnement, de l'enlèvement des matières résiduelles, de la brigade scolaire, du développement économique local, du contrôle de la signalisation, de la circulation et du stationnement. Elle collabore, avec les autres unités administratives de la Ville, à l'établissement des processus opérationnels et administratifs reliés à la prestation des services à la population en ces domaines. Elle participe à la gestion des demandes de permis et à leur délivrance. Elle exerce également une responsabilité en matière d'inspection des travaux de construction et de qualité de l'environnement relevant de l'arrondissement.

Travaux publics

Cette division voit à l'entretien des infrastructures municipales situées dans l'arrondissement. Elle est également responsable de la gestion et de la réalisation des travaux suivants : déneigement, entretien et réparation du réseau de distribution de l'eau potable et du réseau d'évacuation des eaux usées, entretien des espaces verts (sauf les travaux spécialisés), des voies publiques locales ainsi que des artères.

VILLE DE QUÉBEC

Population :	530 163 habitants
Superficie :	454 km ²
Parcs et espaces verts :	456
Nombre d'établissements d'affaires :	16 696
Nombre d'emplois :	303 965
Valeur moyenne d'un logement résidentiel :	272 623 \$

Tableau 22 – Services de proximité par arrondissement
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Services de proximité					
Arrondissement La Cité - Limoilou	45,4	46,7	47,2	47,4	48,8
Arrondissement des Rivières	24,0	24,5	25,0	24,6	24,7
Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	38,6	38,5	38,8	38,4	39,4
Arrondissement Charlesbourg	22,2	21,8	20,8	20,8	21,7
Arrondissement Beauport**	23,6	23,3	24,7	24,3	25,3
Arrondissement La Haute-St-Charles	<u>26,3</u>	<u>25,6</u>	<u>25,8</u>	<u>25,4</u>	<u>25,0</u>
Total services de proximité	<u>180,1</u>	<u>180,4</u>	<u>182,3</u>	<u>180,9</u>	<u>184,9</u>

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

Tableau 23 – Services de proximité par division
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Direction	3,045	3,226	3,599	4,094	4,281
Relations avec les citoyens	7,472	7,571	7,335	7,446	7,807
Culture, loisir et vie communautaire	49,863	48,607	46,724	46,736	46,016
Gestion du territoire	32,828	32,731	32,364	33,880	34,822
Travaux publics	<u>86,906</u>	<u>88,278</u>	<u>92,313</u>	<u>88,715</u>	<u>92,016</u>
Total services de proximité	<u>180,114</u>	<u>180,413</u>	<u>182,335</u>	<u>180,871</u>	<u>184,942</u>

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Population :	108 640 habitants
Superficie :	22 km ²
Parcs et espaces verts :	93
Nombre d'établissements d'affaires :	5 004
Nombre d'emplois :	98 360
Valeur moyenne d'un logement résidentiel :	296 268 \$
Budget :	48,8 M\$
Effectif :	293,6 personnes/année

Tableau 24 – Arrondissement de La Cité-Limoilou
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Arrondissement de La Cité - Limoilou					
Direction	0,634	0,685	0,693	0,774	0,814
Relations avec les citoyens	2,955	2,960	2,879	2,871	2,824
Culture, loisir et vie communautaire	10,151	10,480	10,723	10,945	10,638
Gestion du territoire	7,820	7,876	7,784	8,260	8,672
Travaux publics	<u>23,857</u>	<u>24,743</u>	<u>25,150</u>	<u>24,540</u>	<u>25,818</u>
Total arrondissement de La Cité - Limoilou	<u>45,417</u>	<u>46,744</u>	<u>47,229</u>	<u>47,390</u>	<u>48,766</u>

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- rémunération : ↑ 481 467 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 983 535 \$ (notamment lié à l'ajustement du remboursement de la TVQ ainsi qu'à la hausse des coûts liés à la collecte sélective et au déneigement);
- location, entretien et réparations : ↓ 102 574 \$ (notamment lié à la réparation des rues et des trottoirs).

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Population :	71 421 habitants
Superficie :	49 km ²
Parcs et espaces verts :	59
Nombre d'établissements d'affaires :	3 536
Nombre d'emplois :	72 150
Valeur moyenne d'un logement résidentiel :	270 988 \$
Budget :	24,7 M\$
Effectif :	179,7 personnes/année

Tableau 25 – Arrondissement des Rivières
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Arrondissement des Rivières					
Direction	0,568	0,566	0,674	0,724	0,673
Relations avec les citoyens	0,862	0,859	0,884	0,860	0,869
Culture, loisir et vie communautaire	6,301	6,547	6,463	6,263	6,268
Gestion du territoire	4,853	4,943	5,035	5,413	5,134
Travaux publics	<u>11,446</u>	<u>11,627</u>	<u>11,933</u>	<u>11,311</u>	<u>11,792</u>
Total arrondissement des Rivières	<u>24,030</u>	<u>24,542</u>	<u>24,989</u>	<u>24,571</u>	<u>24,736</u>

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- rémunération : ↑ 554 915 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- contributions à des organismes : ↓ 270 117 \$ (notamment lié à l'ajustement des coûts du Programme vacances-été à 7,00 \$/jour/enfant : en contrepartie, des mesures de mitigation sont mises en place pour les familles à faible revenu).

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY – SILLERY – CAP-ROUGE

Population :	104 890 habitants
Superficie :	95 km ²
Parcs et espaces verts :	129
Nombre d'établissements d'affaires :	3 820
Nombre d'emplois :	80 235
Valeur moyenne d'un logement résidentiel :	351 319 \$
Budget :	39,4 M\$
Effectif :	365,0 personnes/année

Tableau 26 – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery - Cap-Rouge					
Direction	0,546	0,633	0,579	0,738	0,781
Relations avec les citoyens	1,280	1,339	1,277	1,336	1,197
Culture, loisir et vie communautaire	12,546	11,968	11,094	10,834	10,991
Gestion du territoire	7,097	6,802	6,751	7,007	7,497
Travaux publics	<u>17,083</u>	<u>17,749</u>	<u>19,068</u>	<u>18,489</u>	<u>18,895</u>
Total arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	<u>38,552</u>	<u>38,491</u>	<u>38,769</u>	<u>38,404</u>	<u>39,361</u>

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- rémunération : ↑ 773 270 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 124 067 \$ (notamment lié à l'ajustement du remboursement de la TVQ, au reclassement du Programme vacances-été vers les contributions aux organismes, au reclassement des dépenses lié au transport de la neige provenant de la location,

l'entretien et les réparation ainsi qu'à la hausse des coûts liés à la reprise graduelle de la collecte sélective et du transport des résidus institutionnels, commerciaux et industriels);

- location, entretien et réparations : ↓ 974 787 \$ (notamment attribuable au reclassement des dépenses en lien avec le transport de la neige vers les services professionnels, techniques et autres et à la diminution des contrats de pavage pour la réparation des rues et des trottoirs; des sommes étant prévues au PTI pour ces travaux);
- énergie et fournitures : ↑ 208 839 \$ (notamment lié à l'utilisation des fondants et des abrasifs);
- contributions à des organismes : ↑ 772 836 \$ (notamment lié au reclassement des coûts du Programme vacances-été, auparavant traité sous les services professionnels, techniques et autres).

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

Population :	80 851 habitants
Superficie :	66 km ²
Parcs et espaces verts :	28
Nombre d'établissements d'affaires :	1 559
Nombre d'emplois :	18 655
Valeur moyenne d'un logement résidentiel :	247 498 \$
Budget :	21,7 M\$
Effectif :	168,3 personnes/année

Tableau 27 – Arrondissement de Charlesbourg
(en millions de dollars)

	Réal		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Arrondissement de Charlesbourg					
Direction	0,340	0,388	0,432	0,577	0,546
Relations avec les citoyens	0,585	0,541	0,476	0,515	0,474
Culture, loisir et vie communautaire	6,900	6,460	5,965	5,787	5,786
Gestion du territoire	3,755	3,779	3,552	3,813	4,063
Travaux publics	<u>10,585</u>	<u>10,586</u>	<u>10,347</u>	<u>10,143</u>	<u>10,857</u>
Total arrondissement de Charlesbourg	<u>22,165</u>	<u>21,754</u>	<u>20,772</u>	<u>20,835</u>	<u>21,726</u>

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- rémunération : ↑ 760 648 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives et à l'ajout de postes occasionnels, employé manuel et brigadier);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 238 589 \$ (notamment lié au renouvellement des contrats de déneigement).

ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

Population :	81 173 habitants
Superficie :	74 km ²
Parcs et espaces verts :	64
Nombre d'établissements d'affaires :	1 527
Nombre d'emplois :	22 400
Valeur moyenne d'un logement résidentiel :	247 067 \$

Budget : 25,3 M\$
Effectif : 206,2 personnes/année

Tableau 28 – Arrondissement de Beauport
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Arrondissement de Beauport					
Direction	0,499	0,481	0,616	0,704	0,882
Relations avec les citoyens	0,873	0,985	0,926	0,970	1,601
Culture, loisir et vie communautaire	6,341	6,104	5,873	6,075	5,854
Gestion du territoire	4,171	4,231	3,995	4,187	4,592
Travaux publics	<u>11,711</u>	<u>11,450</u>	<u>13,332</u>	<u>12,330</u>	<u>12,364</u>
Total arrondissement de Beauport	<u>23,595</u>	<u>23,251</u>	<u>24,742</u>	<u>24,266</u>	<u>25,293</u>

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- rémunération : ↑ 1 062 660 \$ (notamment lié à l'intégration d'une partie des activités du Bureau de l'Expérience-client à la suite de la réorganisation entourant la démarche d'amélioration continue basée sur le « Lean Management » qui se déploie actuellement à la Ville et aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- location, entretien et réparations : ↓ 173 538 \$ (notamment lié au déneigement effectué en régie);
- énergie et fournitures : ↑ 152 115 \$ (notamment lié aux coûts des matériaux et granulats).

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

Population : 83 188 habitants
Superficie : 148 km²
Parcs et espaces verts : 83
Nombre d'établissements d'affaires : 1 250
Nombre d'emplois : 12 165
Valeur moyenne d'un logement résidentiel : 238 416 \$

Budget : 25,0 M\$
Effectif : 230,9 personnes/année

Tableau 29 – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles					
Direction	0,458	0,473	0,605	0,577	0,585
Relations avec les citoyens	0,917	0,887	0,893	0,894	0,842
Culture, loisir et vie communautaire	7,624	7,048	6,606	6,832	6,479
Gestion du territoire	5,132	5,100	5,247	5,200	4,864
Travaux publics	<u>12,224</u>	<u>12,123</u>	<u>12,483</u>	<u>11,902</u>	<u>12,290</u>
Total arr. de La Haute-Saint-Charles	<u>26,355</u>	<u>25,631</u>	<u>25,834</u>	<u>25,405</u>	<u>25,060</u>

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- rémunération : ↑ 529 544 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↓ 538 635 \$ (notamment lié au contrat de collecte et transport des déchets);
- contributions à des organismes : ↓ 201 357 \$ (notamment lié à l'ajustement des coûts du Programme vacances-été à 7,00 \$/jour/enfant : en contrepartie, des mesures de mitigation sont mises en place pour les familles à faible revenu).

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

En 2015, il est prévu que les coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles totalisent 20,8 M\$. Le budget 2015 est en hausse de 0,5 M\$ par rapport au budget 2014. Il comprend entre autres des économies de 0,7 M\$ quant à la réorganisation de la collecte des matières secondaires et des coûts supplémentaires de 1,0 M\$ liés à la reprise graduelle de la collecte et du transport des résidus institutionnels, commerciaux et industriels.

Tableau 30 – Collecte et transport des matières résiduelles selon les arrondissements
(en millions de dollars)

	Budget 2014	Budget initial	Compres- sions	Demandes	Budget 2015
Matières secondaires					
Service des travaux publics	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Arrondissement de La Cité-Limoilou	2,3	2,2	0,3	0,8	2,7
Arrondissement des Rivières	0,9	0,6	0,1	0,8	1,3
Arrondissement de Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	1,1	1,0	0,0	0,6	1,6
Arrondissement de Charlesbourg	0,7	0,5	0,0	0,2	0,7
Arrondissement de Beauport	0,7	0,9	0,0	0,3	1,2
Arrondissement de La Haute-St-Charles	<u>1,0</u>	<u>0,9</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,9</u>
Total matières secondaires	6,8	6,1	0,4	2,7	8,4
Déchets					
Service des travaux publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arrondissement de La Cité-Limoilou	3,0	3,2	0,4	0,0	2,8
Arrondissement des Rivières	2,3	2,3	0,6	0,0	1,7
Arrondissement de Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	2,4	2,7	0,1	0,0	2,6
Arrondissement de Charlesbourg	1,3	1,5	0,1	0,0	1,4
Arrondissement de Beauport	1,5	1,4	0,0	0,0	1,4
Arrondissement de La Haute-St-Charles	<u>1,8</u>	<u>1,8</u>	<u>0,4</u>	<u>0,0</u>	<u>1,4</u>
Total déchets	12,3	12,9	1,6	0,0	11,3
Matières organiques					
Service des travaux publics	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3
Arrondissement de La Cité-Limoilou	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Arrondissement des Rivières	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Arrondissement de Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3
Arrondissement de Charlesbourg	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Arrondissement de Beauport	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Arrondissement de La Haute-St-Charles	<u>0,2</u>	<u>0,1</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,1</u>
Total matières organiques	1,2	1,1	0,0	0,0	1,1
Total collecte et transport matières résiduelles	20,3	20,1	2,0	2,7	20,8

INNOVATION ET SERVICES DE SOUTIEN

Cette section rassemble les spécialistes capables d'apporter le soutien nécessaire aux différentes unités administratives de l'organisation dans la réalisation de leurs mandats. Le budget 2015, pour ces services, se chiffre à 158,4 M\$, en hausse de 7,3 M\$.

Tableau 31 – Innovation et services de soutien
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Innovation et services de soutien					
Affaires juridiques	6,6	7,6	8,2	7,9	7,2
Technologies de l'information et télécomm.	22,3	23,1	24,8	25,4	25,9
Évaluation	6,4	6,0	6,2	6,4	6,5
Greffe et archives	4,6	4,3	4,2	4,5	4,6
Approvisionnements	5,2	5,1	5,1	5,1	5,5
Greffe de la cour municipale	4,3	4,6	4,7	4,6	5,1
Gestion des immeubles	66,8	70,5	71,5	71,3	76,1
Gestion des équipements motorisés	<u>27,0</u>	<u>26,3</u>	<u>26,4</u>	<u>25,9</u>	<u>27,5</u>
Total innovation et services de soutien	<u>143,2</u>	<u>147,5</u>	<u>151,1</u>	<u>151,1</u>	<u>158,4</u>

Les principales variations sont majoritairement liées aux activités des services de la Gestion des immeubles et de la Gestion des équipements motorisés. Les principales variations expliquant la hausse budgétaire globale de 7,3 M\$ se résument comme suit :

AFFAIRES JURIDIQUES

Budget : 7,2 M\$

Effectif : 70,4 personnes/année

Ce service fournit à la Ville le soutien juridique nécessaire et représente ses intérêts devant les instances judiciaires ou quasi judiciaires, lorsque requis.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 209 739 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 112 196 \$ (notamment lié à l'ajustement des services techniques selon les prévisions de réalisation de l'année 2014);
- autres objets : ↓ 1 043 043 \$ (notamment lié au reclassement de la provision pour indemnités sous la rubrique « Autres frais »).

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Budget : 25,9 M\$

Effectif : 186,9 personnes/année

Le Service des technologies de l'information et des télécommunications appuie l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs et dans sa recherche de performance et d'innovation, par l'offre et le soutien de solutions d'affaires en intégrant les technologies de l'information et des télécommunications.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 763 755 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 338 371 \$ (notamment lié à un reclassement de dépenses provenant de l'énergie et des fournitures);
- énergie et fournitures : ↓ 401 742 \$ (notamment lié à un reclassement de dépenses vers les services professionnels, techniques et autres);
- ameublement, équipement, machinerie et véhicules : ↓ 136 370 \$ (notamment lié à l'ajustement, au réel, des enveloppes dédiées aux équipements de réseaux).

ÉVALUATION

Budget : 6,5 M\$

Effectif : 90,1 personnes/année

Le Service de l'évaluation a pour mission de confectionner, de tenir à jour et de défendre les rôles d'évaluation du territoire des trois villes de l'agglomération de Québec, conformément à la législation en vigueur.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 193 990 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives et au dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière triennal 2016-2018).

GREFFE ET ARCHIVES

Budget : 4,6 M\$

Effectif : 33,0 personnes/année

Le Service du greffe et des archives assume le secrétariat général du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il diffuse leurs décisions, obtient les approbations requises auprès des autorités concernées et publie les avis légaux. Il contribue en outre, à harmoniser la rédaction des documents et des procédures relevant des conseils d'arrondissement.

Ce service est aussi responsable de la gestion documentaire de la Ville : il conserve les archives historiques et les met en valeur. De plus, il voit à l'application et à la gestion de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il veille enfin au bon déroulement des référendums et des élections municipales, le greffier agissant à titre de président d'élection.

Le budget 2015, du Service du greffe et des archives, est comparable à celui de 2014.

APPROVISIONNEMENT

Budget : 5,5 M\$

Effectif : 71,3 personnes/année

Ce service est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville. Il gère les inventaires et les biens inventoriés des magasins et des centres de distribution.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 293 392 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives).

GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE

Budget : 5,1 M\$

Effectif : 53,7 personnes/année

Le rôle du Greffe de la cour municipale est de permettre l'exercice du pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. À ce titre, il voit au traitement des dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants. Il assure le cheminement des dossiers devant le tribunal, perçoit les amendes et veille à l'exécution des décisions rendues. Il est le maître d'œuvre de la justice de proximité par son accessibilité et la nature de ses services d'accueil et d'information.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 435 597 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives et à l'embauche d'un juge);
- frais de déplacement et de représentation : ↓ 110 416 \$ (notamment lié à l'ajustement, au réel, des frais de poste);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 173 607 \$ (provenant, entre autres, d'honoraires supplémentaires de la Société de l'assurance automobile du Québec lié à l'augmentation du nombre de dossiers traités).

GESTION DES IMMEUBLES

Budget : 76,1 M\$

Effectif : 307,4 personnes/année

Le Service de la gestion des immeubles est responsable de l'acquisition, de la disposition et de l'entretien des biens immobiliers de la Ville, dont les bâtiments, les terrains, les monuments, les terrains de jeux, les parcs, le mobilier urbain, les signaux lumineux et le réseau d'éclairage. Il alloue les espaces aux utilisateurs et leur fournit un soutien technique lorsque requis.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 1 907 263 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↑ 581 324 \$ (notamment lié à l'acquisition de nouveaux équipements);
- location, entretien et réparation : ↑ 106 019 \$ (notamment lié à la location de matériel);
- énergie et fournitures : ↑ 1 961 744 \$ (notamment lié à la hausse des tarifs et aux nouveaux besoins en électricité ainsi qu'à l'augmentation des coûts du gaz et du carburant).

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Budget : 27,5 M\$

Effectif : 153,0 personnes/année

Ce service doit mettre en œuvre les programmes requis pour la gestion, l'entretien, l'adaptation et la sécurité des équipements motorisés ainsi que pour la gestion des carburants nécessaires à leur fonctionnement. Il est également responsable de la formation des opérateurs des divers véhicules ou équipements motorisés.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 722 791 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- formation : ↓ 198 667 \$ (notamment lié à une rationalisation des dépenses);
- location, entretien et réparation : ↓ 291 679 \$ (notamment lié aux réparations effectuées davantage en régie);
- énergie et fournitures : ↑ 1 343 909 \$ (notamment lié à l'ajustement, au réel, des coûts de carburant ainsi qu'à l'acquisition de pièces et d'accessoires nécessaires aux réparations effectuées en régie).

DÉVELOPPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE, SPORTIF ET SOCIAL

Cette fonction comprend l'ensemble des activités économiques relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs, de culture, de même que celles liées au développement social et au tourisme. Elle inclut également les dons et subventions accordés à des organismes oeuvrant dans ces champs d'activités. Elle regroupe aussi les dépenses relatives à la gestion des équipements et aux activités patrimoniales.

Sur le plan des loisirs et de la culture, nous y retrouvons, entre autres, les centres communautaires, les patinoires, les piscines, les plages et ports de plaisance, les parcs et terrains de jeux, les parcs régionaux, les expositions et foires, les bibliothèques ainsi que les musées et centres d'exposition.

Quant aux activités touristiques, elles englobent celles qui sont reliées à la promotion et au développement telles que la promotion touristique, le service d'information touristique, les services pour la tenue de congrès et le service de guide.

En 2015, le budget de cette fonction atteint 70,8 M\$, en baisse de -3,5 M\$.

Tableau 32 – Développement culturel, touristique, sportif et social
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Dév. culturel, touristique, sportif et social					
Bureau de l'Expérience-client**	0,9	0,9	1,5	1,6	0,0
Culture	17,7	19,7	22,0	22,0	22,4
Loisirs, sports et vie communautaire	3,7	4,5	5,5	6,1	6,8
Bureau dév. tourist. et grands événements	20,1	19,8	13,7	14,1	15,0
Office du tourisme de Québec	18,9	16,3	17,0	16,7	16,7
ExpoCité	16,1	13,4	13,5	13,8	9,9
Total dév. culturel, tourist., sport., social	77,4	74,6	73,2	74,3	70,8

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

La variation budgétaire de -3,5 M\$ est particulièrement liée au transfert des activités du Bureau de l'Expérience-client et à ExpoCité. Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

BUREAU DE L'EXPÉRIENCE-CLIENT

Budget : 0,0 M\$

Effectif : 0,0 personnes/année

Le Bureau de l'Expérience-client oriente la Direction générale, conseille et soutient les unités administratives dans l'ensemble de la démarche d'amélioration des services à la clientèle et à leur gestion. Il innove, exerce un leadership et concerta ses partenaires pour assurer un développement cohérent et novateur de la prestation de services aux citoyens.

À la suite de la réorganisation entourant la démarche d'amélioration continue basée sur le « Lean Management » qui se déploie actuellement à la Ville, les activités du Bureau de l'Expérience-client ont entièrement été relocalisées à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle, d'où la diminution budgétaire de 1,6 M\$.

CULTURE

Budget : 22,4 M\$

Effectif : 63,3 personnes/année

Ce service est responsable de la mise en œuvre et de l'application de la Politique culturelle de la Ville de Québec ainsi que des initiatives municipales en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des organismes artistiques et culturels professionnels ainsi que de la relève artistique professionnelle par la mesure Première Ovation. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture par différents programmes et par le biais de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

Il est responsable du Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec, de la diffusion du patrimoine, de la muséologie et de la toponymie. Il soutient les arrondissements dans la réalisation de leurs mandats en matière de culture.

Principales variations budgétaires du service :

- contribution à des organismes : ↑ 255 019 \$ (notamment lié à l'indexation de la contribution à l'Institut canadien de Québec pour la gestion des bibliothèques);
- autres objets : ↑ 160 600 \$ (notamment lié à l'ajustement des banques d'heures de remplacement nécessaires à l'opération des bibliothèques).

LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Budget : 6,8 M\$ (+ 46,0 M\$ dans les six arrondissements pour ces activités)

Effectif : 14,0 personnes/année

Ce service élabore des politiques, des plans et des programmes visant à soutenir et à encadrer les actions de la municipalité, des arrondissements et des organismes bénévoles en matière de loisir, de sport, d'intervention communautaire et de développement social.

Il développe les plans d'intervention en matière d'équipement et de pratique sportive, en assure le déploiement, le contrôle et l'évaluation. Il est responsable des équipements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Il exerce un rôle-conseil auprès de la direction de la Ville et soutient les arrondissements dans les domaines du loisir et du développement social ainsi que dans la gestion des équipements municipaux.

Principales variations budgétaires du service :

- contributions à des organismes : ↑ 761 366 \$ (notamment lié à la contribution de la Ville au Super-PEPS à la suite de la livraison de la piscine).

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Budget : 15,0 M\$

Effectif : 13,3 personnes/année

Le Bureau du développement touristique et des grands événements a, comme mission première, de soutenir et de faciliter la réalisation des grands événements, des projets spéciaux et des tournages et de contribuer à la diversification de l'offre événementielle aux citoyens de Québec. Plus récemment, il s'est engagé à développer une vision stratégique pour l'accueil et la prospection d'événements sportifs internationaux et de productions cinématographiques et télévisuelles et ainsi, à stimuler l'industrie événementielle, touristique et cinématographique de la Ville de Québec.

Principales variations budgétaires du service :

- services professionnels, techniques et autres : ↓ 411 160 \$ (notamment lié au Red Bull Crashed Ice qui ne se tiendra pas à Québec en 2015);
- location, entretien et réparations : ↓ 243 371 \$ (notamment lié à la contribution de la Ville à l'Espace 400^e, soit sous forme de subvention à compter de 2015 au lieu de la location du site);
- contributions à des organismes : ↑ 1 419 678 \$ (notamment lié à la tenue de nouveaux événements).

OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC

Budget : 16,7 M\$

Effectif : 59,9 personnes/année

L'Office du tourisme de Québec (OTQ) est à la fois une association touristique régionale (ATR) et un service de la Ville de Québec. Elle assume les rôles d'organisme de concertation et de porte-parole de l'industrie touristique. Sa mission est d'orienter et d'animer l'essor de l'industrie touristique de Québec et de contribuer activement à la prospérité économique de l'industrie en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, son marketing, sa promotion (tant auprès des visiteurs que des clientèles d'affaires et des médias), son développement, l'accueil des touristes et l'information du milieu.

Le budget 2015, de l'OTQ, est comparable à celui de 2014.

EXPOCITÉ

Budget : 9,9 M\$

Effectif : 94,0 personnes/année

Ce service est responsable de la gestion, sur une base commerciale, d'un ensemble d'infrastructures et d'activités. Il offre à la population des activités de loisir, de divertissement, de sport et d'affaires. Il met à la disposition d'organismes des services, des espaces et des équipements de grande qualité. ExpoCité a été intégré au budget de fonctionnement de la Ville en 2011.

Les variations budgétaires, décrites ci-après, proviennent essentiellement d'une diminution des événements tenus sur le site d'ExpoCité, en raison de l'ouverture de l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec, et d'une rationalisation des dépenses d'ExpoCité. Les principales variations budgétaires du service sont :

- rémunération : ↓ 962 846 \$;
- téléphonie, publicité et promotion : ↓ 1 456 175 \$;
- services professionnels, techniques et autres : ↓ 325 301 \$;
- énergie et fournitures : ↓ 474 646 \$;
- autres objets : ↓ 464 919 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce secteur d'activité intègre l'ensemble des activités économiques relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme. Il regroupe également les dépenses pour l'élaboration de divers programmes en vue de favoriser la situation économique du territoire. Plus particulièrement, les dépenses de ce secteur sont liées à la recherche, à l'élaboration, à la planification, à la gestion et à la participation financière en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement industriel et commercial.

De même, ce secteur inclut les activités regroupant les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, aux matières résiduelles, aux cours d'eau et à la protection de l'environnement.

Sont aussi comprises dans ce secteur les activités de planification, d'organisation et d'entretien des réseaux routiers et de ses accessoires périphériques.

Le budget 2015 associé à ce secteur totalise 103,3 M\$, en baisse de -1,9 M\$.

Dans un souci d'amélioration de son efficacité globale et de la gestion des priorités de son organisation, la Direction générale adjointe du développement durable a fait l'objet d'une réorganisation à l'automne 2014. La création du Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire ainsi que celle du Bureau de transport font suite à cette réorganisation.

Tableau 33 – Développement durable
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Développement durable					
Aménagement du territoire*	5,7	5,8	6,0	6,2	3,2
Développement économique	16,2	14,4	14,3	16,3	12,6
Environnement	12,6	12,5	12,5	13,0	12,7
Bureau du transport*	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6
Planif. et coordination - aménagement territoire*	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
Travaux publics	57,7	58,8	59,6	58,9	59,0
Ingénierie	<u>10,3</u>	<u>10,5</u>	<u>10,8</u>	<u>10,8</u>	<u>11,6</u>
Total développement durable	<u>102,5</u>	<u>102,0</u>	<u>103,2</u>	<u>105,2</u>	<u>103,3</u>

* Données historiques non comparables à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

La variation budgétaire de -1,9 M\$ est majoritairement liée aux activités du Service du développement économique. Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Budget : 3,2 M\$

Effectif : 40,3 personnes/année

Pour assurer la mise en valeur du territoire par le maintien et la valorisation de la qualité des milieux de vie et de l'environnement bâti et paysager, le service intervient dans les domaines de l'habitation, du design urbain, de l'architecture du paysage, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

À la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable, les données financières historiques ne sont plus comparables pour ce service.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↓ 2 253 335 \$ (notamment lié à la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable);
- services professionnels, techniques et autres : ↓ 614 965 \$ (notamment lié à la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget : 12,6 M\$

Effectif : 41,6 personnes/année

Ce service élabore la politique en matière de développement économique et favorise, en collaboration avec le milieu, le développement de la ville dans les domaines de l'habitation, du commerce, de l'industrie et des services.

Il conçoit des programmes d'aide visant à soutenir le développement économique et il les gère. Il fournit également des services-conseils à ce sujet. Enfin, il suscite de nouveaux investissements et la venue de nouvelles entreprises tout en faisant la promotion de Québec comme milieu d'affaires.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↓ 115 339 \$ (notamment lié à la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable);
- contribution à des organismes : ↓ 1 825 400 \$ (notamment lié aux réductions du pacte fiscal « transitoire » de 2015, visant le rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques du Québec, par le biais de la diminution de la subvention accordée au CLD de Québec);
- affectations : ↓ 1 700 000 \$ (notamment lié à la diminution de la subvention du Secrétariat à la Capitale-Nationale pour la Stratégie d'appui au développement économique de la Ville).

ENVIRONNEMENT

Budget : 12,7 M\$

Effectif : 84,3 personnes/année

Orientant toutes ses actions dans une perspective de développement durable, le Service de l'environnement, par son expertise élevée en matière de protection et d'amélioration de la qualité des plans d'eau, de l'air, de la forêt et des sols, coopère dans la réalisation d'activités et de projets municipaux. La mise en valeur de milieux naturels et l'embellissement du territoire par l'aménagement d'espaces verts

et floraux, font aussi partie de sa mission, de même que le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée aux citoyens.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 378 916 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives);
- services professionnels, techniques et autres : ↓ 490 793 \$ (notamment lié au programme cyclique d'entretien en foresterie urbaine et au programme saisonnier en horticulture).

BUREAU DU TRANSPORT

Budget : 2,6 M\$

Effectif : 30,4 personnes/année

Ce bureau planifie, conçoit et coordonne les interventions visant à assurer la mobilité des personnes et des biens en termes d'efficacité, de sécurité, d'économie et de confort dans une perspective de développement durable.

Il s'agit d'un nouveau bureau créé à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable à l'automne 2014. Conséquemment, il n'y a pas de données financières historiques comparables pour ce bureau.

PLANIFICATION ET COORDINATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Budget : 1,6 M\$

Effectif : 19,0 personnes/année

Ce service est responsable d'élaborer la vision de développement, d'aménagement du territoire de la Ville et de la mobilité durable; de coordonner la mise en œuvre de projets spéciaux de développement du territoire; de soutenir les directions d'arrondissement et les différents services pour la délivrance des permis; d'instaurer et coordonner les projets de développement durable et d'amélioration de la performance ayant un impact sur la qualité du milieu.

Il s'agit d'un nouveau service créé à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable à l'automne 2014. Conséquemment, il n'y a pas de données financières historiques comparables pour ce service.

TRAVAUX PUBLICS

Budget : 59,0 M\$

Effectif : 213,1 personnes/année

Ce service gère le fonctionnement de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement, des déchetteries, des stations de traitement de l'eau potable et d'épuration des eaux usées. Il élabore, en collaboration avec la direction de chaque arrondissement, les programmes relevant de la compétence d'un conseil d'arrondissement relativement à la fourniture de l'eau, à l'entretien des réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à l'enlèvement de la neige, des ordures ménagères et des matières résiduelles, à l'entretien général des voies et des lieux publics. La réalisation de ces programmes est de la responsabilité des arrondissements.

Le budget 2015, du Service des travaux publics, est comparable à celui de 2014.

INGÉNIERIE

Budget : 11,6 M\$

Effectif : 151,2 personnes/année

Ce service identifie, définit et réalise les projets de construction, de consolidation et de réhabilitation relatifs aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation et à l'éclairage des rues, le tout en concertation avec les autres services de la Ville. Il gère les activités d'arpentage, de cadastre, de cartographie urbaine, la base de données institutionnelles sur l'état et le fonctionnement des réseaux et les informations afférentes. Il gère également les interventions découlant des services d'utilités publiques.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 790 893 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. De plus, cette fonction regroupe toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

Le budget 2015 alloué à cette fonction atteint 131,7 M\$, en hausse de 4,3 M\$.

Tableau 34 – Sécurité publique
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Sécurité publique					
Protection contre l'incendie	36,3	37,0	38,1	37,0	40,0
Police	85,6	84,4	89,9	89,2	90,4
Bureau de la sécurité civile	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8
Commissariat aux incendies	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Total sécurité publique	123,1	122,6	129,2	127,4	131,7

La variation budgétaire de 4,3 M\$ est particulièrement liée aux activités des services de la Protection contre l'incendie et de la Police. Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Budget : 40,0 M\$

Effectif : 471,2 personnes/année

Le Service de protection contre l'incendie assure, par la prévention et une intervention rapide, la protection des personnes et des biens lorsque ceux-ci sont menacés par le feu ou d'autres causes. Il intervient lorsque son expertise, ses ressources et ses technologies sont appropriées et nécessaires.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 3 159 454 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives et l'ajustement, au réel, du temps supplémentaire);
- énergie et fournitures : ↓ 130 004 \$ (notamment lié au programme de renouvellement des bottes de combat).

POLICE

Budget : 90,4 M\$

Effectif : 977,0 personnes/année

Ce service maintient la paix et l'ordre, prévient le crime et les infractions, en recherche les auteurs et les cite à comparaître en justice et protège les personnes et les biens. Il favorise le maintien d'un climat de sécurité publique.

Principales variations budgétaires du service :

- rémunération : ↑ 1 551 072 \$ (notamment lié aux renouvellements de certaines conventions collectives, à l'ajustement des salaires occasionnels et à l'ajout de recrues);
- frais de déplacement et de représentation : ↓ 180 888 \$ (notamment lié à un effort de compression budgétaire).

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Budget : 0,8 M\$

Effectif : 7,1 personnes/année

Le Bureau de la sécurité civile veille à ce que la population de Québec, les directions d'arrondissement et les autres services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre. S'il se produisait une catastrophe, c'est à lui qu'incomberait la responsabilité de fournir le soutien nécessaire dans la coordination des intervenants dans l'application du Plan de sécurité civile de la Ville. De plus, il encourage, auprès de la population et du personnel de la Ville, l'émergence d'une culture liée à la sécurité civile. Enfin, il assure la liaison avec ses partenaires en matière de sécurité civile.

Le budget 2015, du Bureau de la sécurité civile, est comparable à celui de 2014.

COMMISSARIAT AUX INCENDIES

Budget : 0,5 M\$

Effectif : 4,4 personnes/année

Le Commissariat aux incendies a pour mission de déterminer le point d'origine, les causes probables et les circonstances d'un incendie ou d'en examiner les causes et les circonstances qui ont un lien avec d'autres incendies et de faire, à cette occasion, s'il y a lieu, toute recommandation visant à assurer une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies.

Le budget 2015, du Commissariat aux incendies, est comparable à celui de 2014.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend l'ensemble des sommes que la Ville est tenue de verser pour rembourser le capital emprunté et pour payer les intérêts au cours de l'exercice financier. Il inclut la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

Il est prévu que le service de la dette brute de 2015 atteigne 281,7 M\$, soit une baisse de -12,7 M\$ en regard de 2014.

Tableau 35 – Service de la dette brute
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Service de la dette brute	<u>272,5</u>	<u>281,2</u>	<u>288,5</u>	<u>294,4</u>	<u>281,7</u>

L'analyse détaillée du service de la dette, de même que les causes entourant la diminution budgétaire de -12,7 M\$ sont présentées à la section « Immobilisations et dette » du présent document.

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Le paiement comptant d'immobilisations (PCI) est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement. Selon la Politique de gestion de la dette, il est prévu de le porter progressivement à 175 M\$ par année, soit une majoration annuelle moyenne de 15,0 M\$.

Tableau 36 – Paiement comptant d'immobilisations
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Paiement comptant d'immobilisations	<u>36,1</u>	<u>53,4</u>	<u>51,2</u>	<u>51,2</u>	<u>66,2</u>

Tel que prévu à la politique, il est prévu que les PCI de 2015 atteigne 66,2 M\$, soit une hausse de 15,0 M\$ en regard de 2014.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les cotisations de l'employeur comprennent les avantages sociaux et les charges sociales des élus et des employés de la Ville. Elles sont une composante de la rémunération globale.

Tableau 37 – Cotisations de l'employeur
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Cotisations de l'employeur					
Charges sociales	37,4	39,1	38,5	37,5	39,0
Régimes de retraite					
Charge des services courants	35,4	40,0	34,8	37,7	36,9
Charge d'équilibre	<u>56,3</u>	<u>68,5</u>	<u>82,4</u>	<u>82,6</u>	<u>83,4</u>
Total régimes de retraite	91,7	108,5	117,2	120,3	120,3
Autres cotisations	<u>15,1</u>	<u>16,7</u>	<u>15,2</u>	<u>13,3</u>	<u>13,7</u>
Total cotisations de l'employeur	<u>144,2</u>	<u>164,3</u>	<u>170,9</u>	<u>171,1</u>	<u>173,0</u>

Principale variation budgétaire :

- charges sociales : ↑ 1,5 M\$ (notamment lié aux ajustements effectués à la suite du règlement de certaines conventions collectives).

L'analyse détaillée des cotisations de l'employeur est présentée aux sections « Rémunération globale » et « Régimes de retraite » du présent document.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Les contributions aux organismes sont celles que la Ville effectue auprès de différents organismes publics dont des organismes municipaux, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes.

La dépense liée au transport en commun est une quote-part du coût des services assumés par un organisme supramunicipal, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à la suite d'un transfert de pouvoirs et de responsabilités en matière de transport en commun.

Tableau 38 – Contributions aux organismes
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Contributions aux organismes					
Transport en commun	93,8	99,9	104,9	104,9	108,3
Communauté métropolitaine de Québec	2,2	2,3	2,7	2,4	3,0
Office municipal d'habitation de Québec	3,0	3,4	4,3	4,4	4,4
Autres organismes	<u>2,1</u>	<u>1,5</u>	<u>2,0</u>	<u>2,1</u>	<u>2,4</u>
Total contributions aux organismes	<u>101,1</u>	<u>107,1</u>	<u>113,9</u>	<u>113,8</u>	<u>118,1</u>

Principale variation budgétaire :

- contribution au transport en commun : ↑ de 3,4 M\$.

AUTRES FRAIS

Le contingent est une réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités) alors que les créances douteuses sont des créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Les divers autres frais comprennent tous les autres frais éventuels pouvant être rattachés à la rémunération tels que les vacances à payer, l'équité salariale, le programme d'attrition, etc. Ces frais

incluent également diverses dépenses non attribuables à une unité administrative donnée ou à une activité particulière destinée à prendre en compte certaines obligations et opérations de l'organisation (ex. : pensions, rentes, invalidités, etc.). La provision pour indemnités fait aussi partie de ces dépenses.

Tableau 39 – Autres frais

(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Autres frais					
Contingent	0,0	0,0	1,5	3,0	3,4
Créances douteuses	5,7	1,5	1,2	1,0	1,2
Divers autres frais	<u>36,4</u>	<u>50,8</u>	<u>42,1</u>	<u>25,4</u>	<u>35,3</u>
Total autres frais	<u>42,1</u>	<u>52,3</u>	<u>44,8</u>	<u>29,4</u>	<u>39,9</u>

Principale variation budgétaire :

- divers autres frais : ↑ 9,9 M\$ (notamment lié à l'ajustement de certaines provisions telles que la provision pour litiges et celle relative à la rémunération et au reclassement de la provision pour indemnités provenant du Service des affaires juridiques).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

Les prochains tableaux montrent des exemples de calcul de la variation d'un compte de taxes, entre 2014 et 2015, pour un immeuble résidentiel. La variation tient compte des trois éléments suivants :

- augmentation générale des taxes de 1,8%;
- harmonisation du fardeau fiscal dans certains secteurs;
- variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes.

VARIATION DU COMPTE DE TAXES

Le compte de taxes relatif à un immeuble varie d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs que l'on regroupe en deux catégories :

Variation découlant de décisions budgétaires :

Cette variation découle principalement de la hausse générale des taxes. Elle se reflète par un ajustement du taux de la taxe foncière ainsi que des tarifs par logement facturés pour les services d'aqueduc, d'égouts et de gestion des matières résiduelles.

Variation découlant de la situation financière des anciennes villes :

La Loi sur les fusions municipales de 2002 oblige la Ville de Québec à procéder à l'harmonisation du fardeau fiscal de tous les secteurs (anciennes villes) formant la nouvelle Ville de Québec. Pour ce faire, la Ville augmente le taux de la taxe foncière, excluant la portion affectée au remboursement des dettes des anciennes villes, pour les secteurs se situant en dessous du taux moyen.

Par ailleurs, selon cette même loi, les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

La combinaison de ces facteurs détermine la variation d'un compte de taxes entre 2014 et 2015.

PROCESSUS D'HARMONISATION DU FARDEAU FISCAL DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Le processus mis en place par la Ville pour procéder à l'harmonisation du fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire consiste à augmenter les taxes dans les secteurs où le niveau de taxation se situe en dessous de la moyenne, puis à faire évoluer cette moyenne jusqu'à ce qu'elle atteigne graduellement le niveau des autres secteurs.

En 2015, le taux de la taxe foncière des immeubles résidentiels sera ainsi augmenté d'un maximum de 3% dans le secteur de Vanier. Celui des secteurs de Beauport, Charlesbourg, Lac-Saint-Charles, Québec, Sainte-Foy et Sillery est également augmenté, mais à un niveau inférieur à 3% afin qu'il soit maintenu au niveau moyen.

En maintenant une augmentation maximale de 3% par année, sans considérer les effets possibles d'autres facteurs, le secteur de Saint-Émile devrait atteindre le niveau moyen en 2016 et celui de Vanier en 2018, soit en même temps que les autres secteurs où le fardeau fiscal doit être diminué.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DETTES DES ANCIENNES VILLES

Tableau 40 – Taux de taxation 2015
(par tranche de 100 \$ d'évaluation)

	Vanier	Lac St-Charles	Sillery	Beauport	Charles-bourg	Ste-Foy	Québec	St-Émile	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Immeubles résidentiels de 1 à 5 logements (taux de base)											
Taxe foncière générale	0,8250	0,8633	0,8633	0,8633	0,8633	0,8633	0,8633	0,8636	0,9003	0,9044	0,9496
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0158</u>	<u>0,0027</u>	<u>0,0090</u>	<u>0,0141</u>	<u>0,0161</u>	<u>0,0148</u>	<u>0,0855</u>	<u>0,0086</u>	<u>0,0171</u>	<u>0,0436</u>	<u>0,0486</u>
Taux combinés	<u>0,8408</u>	<u>0,8660</u>	<u>0,8723</u>	<u>0,8774</u>	<u>0,8794</u>	<u>0,8781</u>	<u>0,9488</u>	<u>0,8722</u>	<u>0,9174</u>	<u>0,9480</u>	<u>0,9982</u>
Immeubles résidentiels de 6 logements et plus											
Taxe foncière générale	0,8993	0,9410	0,9410	0,9410	0,9410	0,9410	0,9410	0,9413	0,9813	0,9858	1,0351
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0172</u>	<u>0,0029</u>	<u>0,0098</u>	<u>0,0154</u>	<u>0,0175</u>	<u>0,0161</u>	<u>0,0932</u>	<u>0,0094</u>	<u>0,0186</u>	<u>0,0475</u>	<u>0,0530</u>
Taux combinés	<u>0,9165</u>	<u>0,9439</u>	<u>0,9508</u>	<u>0,9564</u>	<u>0,9585</u>	<u>0,9571</u>	<u>1,0342</u>	<u>0,9507</u>	<u>0,9999</u>	<u>1,0333</u>	<u>1,0881</u>
Immeubles non résidentiels											
Taxe foncière générale	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557	3,1557
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0604</u>	<u>0,0099</u>	<u>0,0329</u>	<u>0,0515</u>	<u>0,0589</u>	<u>0,0541</u>	<u>0,3125</u>	<u>0,0314</u>	<u>0,0599</u>	<u>0,1521</u>	<u>0,1615</u>
Taux combinés	<u>3,2161</u>	<u>3,1656</u>	<u>3,1886</u>	<u>3,2072</u>	<u>3,2146</u>	<u>3,2098</u>	<u>3,4682</u>	<u>3,1871</u>	<u>3,2156</u>	<u>3,3078</u>	<u>3,3172</u>
Terrains vagues desservis											
Taxe foncière générale	1,6500	1,7266	1,7266	1,7266	1,7266	1,7266	1,7266	1,7272	1,8006	1,8088	1,8992
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0316</u>	<u>0,0054</u>	<u>0,0180</u>	<u>0,0282</u>	<u>0,0322</u>	<u>0,0296</u>	<u>0,1710</u>	<u>0,0172</u>	<u>0,0342</u>	<u>0,0872</u>	<u>0,0972</u>
Taux combinés	<u>1,6816</u>	<u>1,7320</u>	<u>1,7446</u>	<u>1,7548</u>	<u>1,7588</u>	<u>1,7562</u>	<u>1,8976</u>	<u>1,7444</u>	<u>1,8348</u>	<u>1,8960</u>	<u>1,9964</u>

EXEMPLES DE VARIATION DU COMPTE DE TAXES POUR UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant présente des exemples de variation du compte de taxes pour des résidences unifamiliales, calculée en fonction des taux de taxe proposés en 2015. Les montants et pourcentages de variation illustrés ne peuvent pas être appliqués à tous les immeubles d'un même secteur.

Tableau 41 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel
(en dollars)

	Vanier	Lac St-Charles	Sillery	Beauport	Charles-bourg	Ste-Foy	Québec	St-Émile	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Évaluation moyenne	210 200	229 000	539 500	237 200	233 600	293 100	263 100	248 200	315 900	227 700	229 700
Taxes 2015	2 203	2 419	5 142	2 517	2 490	3 027	2 932	2 601	3 334	2 595	2 729
Taxes 2014	<u>2 106</u>	<u>2 344</u>	<u>4 988</u>	<u>2 443</u>	<u>2 414</u>	<u>2 968</u>	<u>2 868</u>	<u>2 550</u>	<u>3 257</u>	<u>2 576</u>	<u>2 684</u>
Variation	<u>97</u> 4,6%	<u>75</u> 3,2%	<u>154</u> 3,1%	<u>74</u> 3,0%	<u>76</u> 3,1%	<u>59</u> 2,0%	<u>64</u> 2,2%	<u>51</u> 2,0%	<u>77</u> 2,4%	<u>19</u> 0,7%	<u>45</u> 1,7%
Évaluation à 200 000 \$											
Taxes 2015	2 118	2 168	2 181	2 191	2 195	2 204	2 334	2 180	2 271	2 332	2 432
Taxes 2014	<u>2 024</u>	<u>2 101</u>	<u>2 118</u>	<u>2 127</u>	<u>2 128</u>	<u>2 161</u>	<u>2 283</u>	<u>2 137</u>	<u>2 219</u>	<u>2 314</u>	<u>2 392</u>
Variation	<u>94</u> 4,6%	<u>67</u> 3,2%	<u>63</u> 3,0%	<u>64</u> 3,0%	<u>67</u> 3,1%	<u>43</u> 2,0%	<u>51</u> 2,2%	<u>43</u> 2,0%	<u>52</u> 2,3%	<u>18</u> 0,8%	<u>40</u> 1,7%
Évaluation à 300 000 \$											
Taxes 2015	2 958	3 034	3 053	3 068	3 074	3 088	3 282	3 053	3 188	3 280	3 431
Taxes 2014	<u>2 823</u>	<u>2 938</u>	<u>2 963</u>	<u>2 976</u>	<u>2 979</u>	<u>3 028</u>	<u>3 211</u>	<u>2 993</u>	<u>3 115</u>	<u>3 258</u>	<u>3 375</u>
Variation	<u>135</u> 4,8%	<u>96</u> 3,3%	<u>90</u> 3,0%	<u>92</u> 3,1%	<u>95</u> 3,2%	<u>60</u> 2,0%	<u>71</u> 2,2%	<u>60</u> 2,0%	<u>73</u> 2,3%	<u>22</u> 0,7%	<u>56</u> 1,7%
Évaluation à 400 000 \$											
Taxes 2015	3 799	3 900	3 925	3 946	3 954	3 972	4 231	3 925	4 106	4 228	4 429
Taxes 2014	<u>3 621</u>	<u>3 775</u>	<u>3 809</u>	<u>3 826</u>	<u>3 829</u>	<u>3 895</u>	<u>4 139</u>	<u>3 848</u>	<u>4 011</u>	<u>4 201</u>	<u>4 357</u>
Variation	<u>178</u> 4,9%	<u>125</u> 3,3%	<u>116</u> 3,0%	<u>120</u> 3,1%	<u>125</u> 3,3%	<u>77</u> 2,0%	<u>92</u> 2,2%	<u>77</u> 2,0%	<u>95</u> 2,4%	<u>27</u> 0,6%	<u>72</u> 1,7%

TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**Tableau 42 – Tarification pour les matières résiduelles**
(en dollars)

	Budget 2014	Budget 2015	Écart
Secteur résidentiel			
~ tarif par logement	163,00	166,00	3,00
~ tarif par chambre	54,00	55,00	1,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles <u>sans</u> conteneur à déchets			
~ tarif par 100 \$ d'évaluation du bâtiment	0,2585	0,2634	0,0049
~ tarif annuel minimum	220,00	224,00	4,00
Immeubles <u>avec</u> conteneur à déchets			
~ transroulier (par tonne métrique)	136,00	139,00	3,00
~ transroulier (par transport)	165,00	168,00	3,00
~ autres types de contenant (par tonne métrique)	214,00	218,00	4,00

TARIFICATION POUR L'AQUEDUC ET LES ÉGOUTS**Tableau 43 – Tarification pour l'aqueduc et les égouts**
(en dollars)

	Budget 2014	Budget 2015	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement			
~ aqueduc	123,00	126,00	3,00
~ égouts	<u>141,00</u>	<u>144,00</u>	<u>3,00</u>
	<u>264,00</u>	<u>270,00</u>	<u>6,00</u>
Tarif par chambre			
~ aqueduc	41,00	42,00	1,00
~ égouts	<u>47,00</u>	<u>48,00</u>	<u>1,00</u>
	<u>88,00</u>	<u>90,00</u>	<u>2,00</u>
Secteur non résidentiel			
Immeubles avec compteurs d'eau			
~ tarif par mètre cube d'eau	0,3952	0,4024	0,0072
~ tarif par 100 \$ d'évaluation	0,1985	0,2022	0,0037
Immeubles sans compteur d'eau			
~ tarif par 100 \$ d'évaluation	0,2921	0,2976	0,0055

DÉPENSES PAR OBJET

L'objectif du système de classification des dépenses par objet est de fournir une information en fonction de la nature économique des biens et des services acquis et de toutes autres dépenses. Le total des dépenses demeure conséquemment le même que celui énoncé sous la rubrique des dépenses par secteur d'activité.

Tableau 44 – Évolution des dépenses par objet
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Rémunération globale	492,7	517,6	536,2	529,6	552,0
Service de la dette brute	272,5	281,2	288,5	294,4	281,7
Autres dépenses	<u>489,9</u>	<u>519,6</u>	<u>519,2</u>	<u>509,8</u>	<u>532,0</u>
Total dépenses avant éléments extrabudg.	<u>1 255,1</u>	<u>1 318,4</u>	<u>1 343,9</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>

Le tableau précédent démontre l'évolution des dépenses par objet des deux dernières années, une estimation des résultats de l'année en cours, de même que les prévisions budgétaires de l'année courante et de la prochaine année.

Ce système de classification permet de constater que la rémunération globale et le service de la dette brute comptent pour plus de la moitié des dépenses de la Ville.

En 2015, il est prévu que la rémunération globale représente 40,4% du total des dépenses avant les éléments extrabudgétaires.

Le service de la dette brute par rapport au total des dépenses avant les éléments extrabudgétaires devrait atteindre 20,6% en 2015.

Ces proportions sont comparables au dernier budget.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et les élus de la Ville. La rémunération englobe les salaires et les indemnités. Les cotisations de l'employeur incluent les avantages sociaux et les charges sociales.

En 2015, il est prévu que la rémunération globale atteigne 552,0 M\$, en hausse de 22,4 M\$, soit 4,2% par rapport au budget 2014.

Le tableau suivant présente l'évolution de la rémunération globale.

Tableau 45 – Évolution de la rémunération globale
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Rémunération	348,5	353,3	365,3	358,5	379,0
Cotisations de l'employeur					
Régimes de retraite :					
~ charge des services courants	35,4	40,0	34,8	37,7	36,9
~ charge d'équilibre	<u>56,3</u>	<u>68,5</u>	<u>82,4</u>	<u>82,6</u>	<u>83,4</u>
Total régimes de retraite	91,7	108,5	117,2	120,3	120,3
Charges sociales et autres cotisations	<u>52,5</u>	<u>55,8</u>	<u>53,7</u>	<u>50,8</u>	<u>52,7</u>
Total cotisations de l'employeur	144,2	164,3	170,9	171,1	173,0
Total rémunération globale	<u>492,7</u>	<u>517,6</u>	<u>536,2</u>	<u>529,6</u>	<u>552,0</u>

RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend les rémunérations régulière, occasionnelle et supplémentaire, qui sont prévues par les unités administratives, ainsi que les autres rémunérations qui sont traitées sous la rubrique « Autres frais ». Il s'agit d'ajustements de provisions liés à la rémunération.

Par rapport au budget 2014, la rémunération augmente de 20,5 M\$, soit 5,7%, en 2015 pour atteindre 379,0 M\$. Cette hausse inclut les augmentations d'échelons et la progression salariale, effective ou provisionnée, pour l'ensemble des employés de la Ville. Elle reflète donc le règlement des différentes conventions collectives intervenu en 2014, soit celles des manuels, des fonctionnaires et des pompiers, et comprend aussi le règlement de l'équité salariale pour le groupe de professionnels.

Par ailleurs, à la suite du règlement de la convention collective des employés fonctionnaires, certains postes sont passés du statut occasionnel au statut régulier pour un effet net de 3 p.a. en plus.

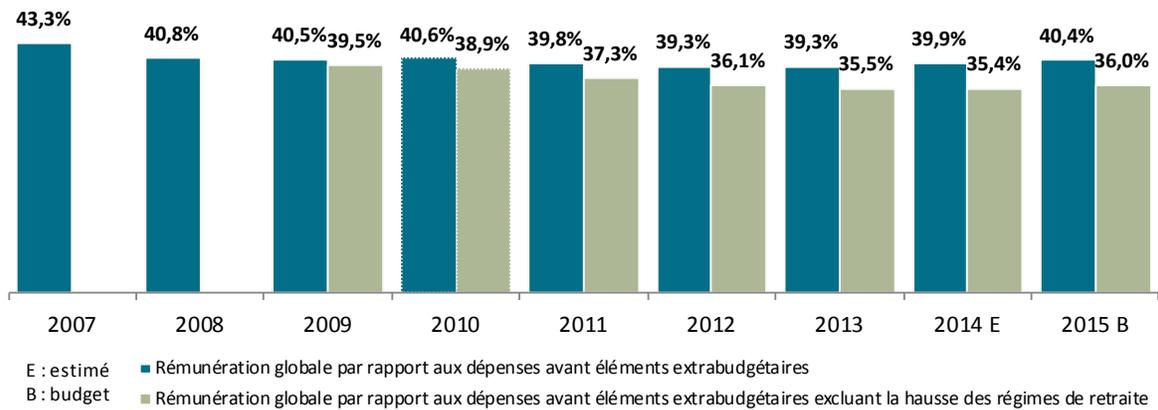
COTISATION DE L'EMPLOYEUR

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur liée aux charges sociales.

Par rapport au budget 2014, les cotisations de l'employeur augmentent de 1,9 M\$, soit 1,1% en 2015 pour atteindre 173,0 M\$; ceci étant attribuable à la hausse des charges sociales et des autres cotisations à la suite des ajustements requis par le règlement de certaines conventions collectives intervenu en 2014.

RÉMUNÉRATION GLOBALE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le graphique suivant illustre l'évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement. Ce poste compte pour 40,4% des dépenses de fonctionnement. En excluant la hausse propre aux régimes de retraite, cette proportion passe à 36,0%. Cependant, dans la foulée des travaux entourant le projet de loi no. 3 « Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal », l'augmentation annuelle de 10,0 M\$, consentie au financement des régimes de retraite depuis 2008, est suspendue à compter de 2015. La Ville souhaite d'abord connaître les impacts financiers entourant le projet de loi no. 3 afin d'être en mesure de moduler sa planification financière. Conséquemment, les charges liées aux régimes de retraite demeurent les mêmes qu'en 2014 et sont de l'ordre de 120,3 M\$.

Graphique 7 – Ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

Selon les objectifs fixés en 2007 et actualisés lors de l'adoption du second plan quinquennal de main-d'œuvre (2013-2018), la Ville poursuit sa planification visant un meilleur contrôle de sa rémunération globale.

Les efforts de rationalisation portant leurs fruits, la hausse budgétaire globale est contenue à 2,4% en 2015, comparativement à un taux de croissance annuel moyen de 4,4% depuis 2002. En contrepartie, l'impact du règlement de certaines conventions collectives fait augmenter la rémunération. À cet effet, rappelons qu'aucune provision pour les augmentations salariales n'avait été effectuée en 2013 et en 2014 et qu'une diminution de coûts, pour la Ville, en ce qui a trait à l'assurance invalidité long terme était prévue. Également, les retombées du projet de loi no. 3 sur les charges liées aux régimes de retraite ne sont pas considérées dans le budget 2015 puisque cette loi n'est pas encore adoptée. Conséquemment, le ratio de rémunération globale par rapport au budget de fonctionnement est légèrement plus élevé que celui de la dernière année.

Toutefois, en redressant l'année 2014 pour l'amener à un comparable avec l'année 2015, soit en considérant la provision pour augmentations salariales et l'assurance invalidité long terme, le ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2015 est inférieur à celui de 2014. Cet exercice est démontré dans le tableau suivant.

Tableau 46 – Ratio redressé de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement
(en millions de dollars)

	Budget	
	2014	2015
Rémunération globale	529,6	552,0
Rémunération globale redressée*	542,1	552,0
Budget de fonctionnement	1 333,8	1 365,7
Rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	39,7%	40,4%
Rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement redressé*	40,6%	40,4%

* 2014 redressé pour tenir compte de la provision pour augmentations salariales et de l'assurance invalidité long terme qui n'avaient pas été prévues au budget 2014

EFFECTIF

L'effectif comprend l'ensemble des personnes au service de l'organisation. L'effectif est exprimé en nombre de personnes/année (p.a.). Il s'agit de l'unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

En 2015, l'effectif diminue de -45 p.a., passant de 5 061 p.a. à 5 015 p.a. Dans le respect du plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018, les différentes réorganisations entourant l'implantation d'un système intégré de gestion et le développement de la philosophie « Lean management » applicable à l'ensemble des activités de la Ville de même que les efforts de rationalisation des unités administratives expliquent majoritairement cette variation à la baisse.

Également, à la suite du règlement de la convention collective des employés fonctionnaires, certains postes sont passés du statut occasionnel au statut régulier pour un effet net de 3 p.a. en plus.

PLAN QUINQUENNAL DE MAIN-D'ŒUVRE 2013-2018

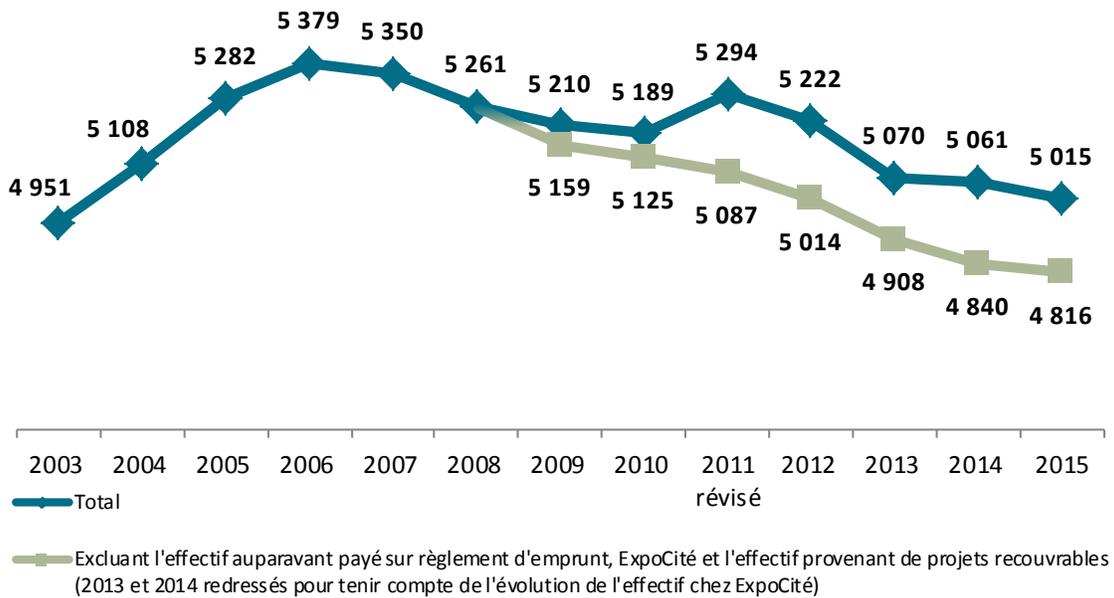
Le plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018 prévoit l'abolition d'un poste sur trois devenus vacants (excluant les pompiers, les policiers et le 911), et la création d'un maximum de 20 postes par année pour de nouveaux besoins. Conformément au plan, il est prévu que l'effectif de 2015 atteigne 5 015 p.a., respectant ainsi l'objectif visé.

Tableau 47- Plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018
(en personnes/année)

Plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018	Pers./année
Effectif du Budget 2014	5 061
206 départs à la retraite / 3 (excluant les pompiers, les policiers et le 911)	-69
Créations de postes pour de nouveaux besoins	<u>20</u>
Effectif du Budget 2015 : Objectif visé	<u>5 012</u>
Ajustements à la suite du règlement de la convention collective des employés fonctionnaires	<u>3</u>
Effectif du Budget 2015	<u>5 015</u>

En 2015, l'effectif demeure inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales. En excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, l'intégration d'ExpoCité et l'effectif auparavant traité sur des projets recouvrables, l'effectif prévu pour 2015 est de 4 816 p.a. comparativement à 4 951 p.a. en 2003.

Graphique 8 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés



EFFECTIF PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

Les tableaux suivants détaillent la répartition de l'effectif entre les différentes unités administratives. En 2015, l'effectif régulier totalise 4 297 p.a. et l'effectif occasionnel 719 p.a. pour un effectif total de 5 015 p.a.

Les prévisions d'effectif sont obtenues à partir de l'effectif autorisé au précédent budget et actualisé avant la préparation du nouveau budget. De celui-ci, sont d'abord retranchées les abolitions de postes et sont ensuite ajoutées les créations de postes. En effet, lors de l'exercice budgétaire, les unités administratives soumettent des compressions ainsi que des demandes budgétaires. Les abolitions de postes sont comprises dans les compressions, tandis que les créations de postes sont incluses dans les demandes.

Les principaux mouvements d'effectif selon les unités administratives s'expliquent notamment par :

- le transfert des conseillers en communication des arrondissements vers le Service des communications;
- la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et la relocalisation de ses activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle;
- l'optimisation de la Division des travaux publics à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- la rationalisation des dépenses chez ExpoCité;
- la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable;
- la reprise du programme d'embauche de nouvelles recrues au Service de police.

Tableau 48 – Répartition de l'effectif
(en personnes/année)

	Budget 2014			Budget 2015			Écart		
	Régulier	Occasion.	Total	Régulier	Occasion.	Total	Régulier	Occasion.	Total
Services administratifs									
Conseil municipal	1,0	9,0	10,0	1,0	9,0	10,0	0,0	0,0	0,0
Direction générale	19,0	3,1	22,1	18,0	4,2	22,2	-1,0	1,1	0,1
Vision stratégique et performance org.**	14,0	2,2	16,2	21,0	1,5	22,5	7,0	-0,7	6,3
Vérificateur général	7,6	0,0	7,6	6,0	0,5	6,5	-1,6	0,5	-1,1
Bureau de l'ombudsman	2,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Bureau des relations internationales	8,0	0,5	8,5	8,0	0,5	8,5	0,0	0,0	0,0
Ressources humaines	106,0	9,1	115,1	105,0	9,1	114,1	-1,0	0,0	-1,0
Finances	89,0	1,5	90,5	88,0	3,0	91,0	-1,0	1,5	0,5
Communications	<u>37,0</u>	<u>2,0</u>	<u>39,0</u>	<u>43,0</u>	<u>2,0</u>	<u>45,0</u>	<u>6,0</u>	<u>0,0</u>	<u>6,0</u>
Total services administratifs	283,6	27,4	311,0	292,0	29,8	321,8	8,4	2,4	10,8
Services de proximité									
Arrondissement La Cité - Limoilou	223,2	81,1	304,3	220,2	73,4	293,6	-3,0	-7,7	-10,7
Arrondissement des Rivières	144,0	40,0	184,0	142,0	37,7	179,7	-2,0	-2,3	-4,3
Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	222,6	148,1	370,7	223,8	141,2	365,0	1,2	-6,9	-5,7
Arrondissement Charlesbourg	121,0	43,2	164,2	121,0	47,3	168,3	0,0	4,1	4,1
Arrondissement Beauport**	134,4	62,9	197,3	140,4	65,8	206,2	6,0	2,9	8,9
Arrondissement La Haute-St-Charles	<u>165,1</u>	<u>71,7</u>	<u>236,8</u>	<u>159,6</u>	<u>71,3</u>	<u>230,9</u>	<u>-5,5</u>	<u>-0,4</u>	<u>-5,9</u>
Total services de proximité	1 010,3	447,0	1 457,3	1 007,0	436,7	1 443,7	-3,3	-10,3	-13,6
Innovation et services de soutien									
Affaires juridiques	69,0	4,5	73,5	68,0	2,4	70,4	-1,0	-2,1	-3,1
Technologies de l'information et télécom.	180,5	5,4	185,9	184,5	2,4	186,9	4,0	-3,0	1,0
Évaluation	71,8	20,0	91,8	76,8	13,3	90,1	5,0	-6,7	-1,7
Greffe et archives	30,0	4,7	34,7	30,0	3,0	33,0	0,0	-1,7	-1,7
Approvisionnements	66,0	5,2	71,2	66,0	5,3	71,3	0,0	0,1	0,1
Greffe de la cour municipale	47,0	7,0	54,0	45,0	8,7	53,7	-2,0	1,7	-0,3
Gestion des immeubles	303,9	9,5	313,4	297,9	9,5	307,4	-6,0	0,0	-6,0
Gestion des équipements motorisés	<u>155,0</u>	<u>0,0</u>	<u>155,0</u>	<u>153,0</u>	<u>0,0</u>	<u>153,0</u>	<u>-2,0</u>	<u>0,0</u>	<u>-2,0</u>
Total services de soutien	923,2	56,3	979,5	921,2	44,6	965,8	-2,0	-11,7	-13,7
Dév. culturel, touristique, sportif et social									
Bureau de l'Expérience-client**	16,5	0,5	17,0	0,0	0,0	0,0	-16,5	-0,5	-17,0
Culture	68,6	0,0	68,6	63,3	0,0	63,3	-5,3	0,0	-5,3
Loisirs, sports et vie communautaire	14,0	0,0	14,0	14,0	0,0	14,0	0,0	0,0	0,0
Bureau dév. tourist. et grands événements	8,0	5,3	13,3	8,0	5,3	13,3	0,0	0,0	0,0
Office du tourisme de Québec	42,2	22,6	64,8	40,1	19,8	59,9	-2,1	-2,8	-4,9
ExpoCité	<u>25,0</u>	<u>90,7</u>	<u>115,7</u>	<u>34,0</u>	<u>60,0</u>	<u>94,0</u>	<u>9,0</u>	<u>-30,7</u>	<u>-21,7</u>
Total dév. culturel, tourist., sport., social	174,3	119,1	293,4	159,4	85,1	244,5	-14,9	-34,0	-48,9
Développement durable									
Aménagement du territoire*	71,0	10,7	81,7	39,0	1,3	40,3	-32,0	-9,4	-41,4
Développement économique	43,8	1,2	45,0	40,8	0,8	41,6	-3,0	-0,4	-3,4
Environnement	59,7	22,8	82,5	66,2	18,1	84,3	6,5	-4,7	1,8
Bureau du transport*	0,0	0,0	0,0	21,0	9,4	30,4	21,0	9,4	30,4
Planif. et coordination - aménag. territoire*	0,0	0,0	0,0	19,0	0,0	19,0	19,0	0,0	19,0
Travaux publics	197,0	22,3	219,3	195,0	18,1	213,1	-2,0	-4,2	-6,2
Ingénierie	<u>146,2</u>	<u>4,0</u>	<u>150,2</u>	<u>147,2</u>	<u>4,0</u>	<u>151,2</u>	<u>1,0</u>	<u>0,0</u>	<u>1,0</u>
Total développement durable	517,7	61,0	578,7	528,2	51,7	579,9	10,5	-9,3	1,2
Sécurité publique									
Protection contre l'incendie	465,0	0,2	465,2	471,0	0,2	471,2	6,0	0,0	6,0
Police	905,0	61,2	966,2	908,0	69,0	977,0	3,0	7,8	10,8
Bureau de la sécurité civile	5,0	0,1	5,1	7,0	0,1	7,1	2,0	0,0	2,0
Commissariat aux incendies	<u>3,0</u>	<u>1,4</u>	<u>4,4</u>	<u>3,0</u>	<u>1,4</u>	<u>4,4</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
Total sécurité publique	1 378,0	62,9	1 440,9	1 389,0	70,7	1 459,7	11,0	7,8	18,8
Total effectif	<u>4 287,1</u>	<u>773,7</u>	<u>5 060,8</u>	<u>4 296,8</u>	<u>718,6</u>	<u>5 015,4</u>	<u>9,7</u>	<u>-55,1</u>	<u>-45,4</u>

* Données historiques non comparables à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

Tableau 49 – Variation de l'effectif régulier
(en personnes/année)

	Budget 2014	Budget initial	Compres- sions	Demandes	Budget 2015	Écart 2015-2014
Services administratifs						
Conseil municipal	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0
Direction générale	19,0	18,0	0,0	0,0	18,0	-1,0
Vision stratégique et performance org.**	14,0	21,0	3,0	3,0	21,0	7,0
Vérificateur général	7,6	6,0	0,0	0,0	6,0	-1,6
Bureau de l'ombudsman	2,0	2,0	0,0	0,0	2,0	0,0
Bureau des relations internationales	8,0	8,0	0,0	0,0	8,0	0,0
Ressources humaines	106,0	105,0	0,0	0,0	105,0	-1,0
Finances	89,0	88,0	0,0	0,0	88,0	-1,0
Communications	<u>37,0</u>	<u>43,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>43,0</u>	<u>6,0</u>
Total services administratifs	283,6	292,0	3,0	3,0	292,0	8,4
Services de proximité						
Arrondissement La Cité - Limoilou	223,2	223,2	3,0	0,0	220,2	-3,0
Arrondissement des Rivières	144,0	144,0	2,0	0,0	142,0	-2,0
Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	222,6	219,8	1,0	5,0	223,8	1,2
Arrondissement Charlesbourg	121,0	120,0	1,0	2,0	121,0	0,0
Arrondissement Beauport**	134,4	143,4	3,0	0,0	140,4	6,0
Arr. La Haute-St-Charles	<u>165,1</u>	<u>161,6</u>	<u>2,0</u>	<u>0,0</u>	<u>159,6</u>	<u>-5,5</u>
Total services de proximité	1 010,3	1 012,0	12,0	7,0	1 007,0	-3,3
Innovation et services de soutien						
Affaires juridiques	69,0	68,0	0,0	0,0	68,0	-1,0
Technologies de l'infor. et télécomm.	180,5	185,5	1,0	0,0	184,5	4,0
Évaluation	71,8	77,8	1,0	0,0	76,8	5,0
Greffe et archives	30,0	30,0	0,0	0,0	30,0	0,0
Approvisionnements	66,0	66,0	0,0	0,0	66,0	0,0
Greffe de la cour municipale	47,0	45,0	0,0	0,0	45,0	-2,0
Gestion des immeubles	303,9	299,9	2,0	0,0	297,9	-6,0
Gestion des équipements motorisés	<u>155,0</u>	<u>153,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>153,0</u>	<u>-2,0</u>
Total innovation et services de soutien	923,2	925,2	4,0	0,0	921,2	-2,0
Dév. culturel, tourist., sport., social						
Bureau de l'Expérience-client**	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-16,5
Culture	68,6	63,3	0,0	0,0	63,3	-5,3
Loisirs, sports et vie communautaire	14,0	14,0	0,0	0,0	14,0	0,0
Bureau dév. tourist. et grands événements	8,0	8,0	0,0	0,0	8,0	0,0
Office du tourisme de Québec	42,2	40,1	0,0	0,0	40,1	-2,1
ExpoCité	<u>25,0</u>	<u>34,0</u>	<u>1,0</u>	<u>1,0</u>	<u>34,0</u>	<u>9,0</u>
Total dév. culturel, tourist., sport., social	174,3	159,4	1,0	1,0	159,4	-14,9
Développement durable						
Aménagement du territoire*	71,0	39,0	0,0	0,0	39,0	-32,0
Développement économique	43,8	41,8	1,0	0,0	40,8	-3,0
Environnement	59,7	64,2	0,0	2,0	66,2	6,5
Bureau du transport*	0,0	21,0	0,0	0,0	21,0	21,0
Planif. et coordination - aménagement territoire*	0,0	19,0	0,0	0,0	19,0	19,0
Travaux publics	197,0	195,0	0,0	0,0	195,0	-2,0
Ingénierie	<u>146,2</u>	<u>148,2</u>	<u>1,0</u>	<u>0,0</u>	<u>147,2</u>	<u>1,0</u>
Total développement durable	517,7	528,2	2,0	2,0	528,2	10,5
Sécurité publique						
Protection contre l'incendie	465,0	467,0	0,0	4,0	471,0	6,0
Police	905,0	906,0	5,0	7,0	908,0	3,0
Bureau de la sécurité civile	5,0	7,0	0,0	0,0	7,0	<u>2,0</u>
Commissariat aux incendies	<u>3,0</u>	<u>3,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>3,0</u>	<u>0,0</u>
Total sécurité publique	1 378,0	1 383,0	5,0	11,0	1 389,0	11,0
Total effectif régulier	<u>4 287,1</u>	<u>4 299,8</u>	<u>27,0</u>	<u>24,0</u>	<u>4 296,8</u>	<u>9,7</u>

* Données historiques non comparables à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

Tableau 50 – Variation de l'effectif occasionnel
(en personnes/année)

	Budget 2014	Budget initial	Compres- sions	Demandes	Budget 2015	Écart 2015-2014
Services administratifs						
Conseil municipal	9,0	9,0	0,0	0,0	9,0	0,0
Direction générale	3,1	2,8	0,0	1,4	4,2	1,1
Vision stratégique et performance org.**	2,2	1,3	0,0	0,2	1,5	-0,7
Vérificateur général	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5
Bureau de l'ombudsman	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bureau des relations internationales	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,0
Ressources humaines	9,1	9,1	0,0	0,0	9,1	0,0
Finances	1,5	3,0	0,0	0,0	3,0	1,5
Communications	<u>2,0</u>	<u>2,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>2,0</u>	<u>0,0</u>
Total services administratifs	27,4	28,2	0,0	1,6	29,8	2,4
Services de proximité						
Arrondissement La Cité - Limoilou	81,1	81,1	9,3	1,6	73,4	-7,7
Arrondissement des Rivières	40,0	38,2	0,5	0,0	37,7	-2,3
Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	148,1	148,3	7,5	0,4	141,2	-6,9
Arrondissement Charlesbourg	43,2	43,3	0,0	4,0	47,3	4,1
Arrondissement Beauport**	62,9	61,8	2,3	6,3	65,8	2,9
Arr. La Haute-St-Charles	<u>71,7</u>	<u>71,9</u>	<u>1,1</u>	<u>0,5</u>	<u>71,3</u>	<u>-0,4</u>
Total services de proximité	447,0	444,6	20,7	12,8	436,7	-10,3
Innovation et services de soutien						
Affaires juridiques	4,5	2,6	0,2	0,0	2,4	-2,1
Technologies de l'infor. et télécomm.	5,4	0,4	0,0	2,0	2,4	-3,0
Évaluation	20,0	14,0	1,7	1,0	13,3	-6,7
Greffe et archives	4,7	3,7	0,7	0,0	3,0	-1,7
Approvisionnements	5,2	4,7	0,0	0,6	5,3	0,1
Greffe de la cour municipale	7,0	7,7	0,0	1,0	8,7	1,7
Gestion des immeubles	9,5	9,5	0,0	0,0	9,5	0,0
Gestion des équipements motorisés	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
Total innovation et services de soutien	56,3	42,6	2,6	4,6	44,6	-11,7
Dév. culturel, tourist., sport., social						
Bureau de l'Expérience-client	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
Culture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loisirs, sports et vie communautaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bureau dév. tourist. et grands événements	5,3	5,3	0,0	0,0	5,3	0,0
Office du tourisme de Québec	22,6	19,8	0,0	0,0	19,8	-2,8
ExpoCité	<u>90,7</u>	<u>60,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>60,0</u>	<u>-30,7</u>
Total dév. culturel, tourist., sport., social	119,1	85,1	0,0	0,0	85,1	-34,0
Développement durable						
Aménagement du territoire*	10,7	1,3	0,0	0,0	1,3	-9,4
Développement économique	1,2	0,8	0,0	0,0	0,8	-0,4
Environnement	22,8	18,3	1,2	1,0	18,1	-4,7
Bureau du transport*	0,0	9,4	0,0	0,0	9,4	9,4
Planif. et coordination - aménagement territoire*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux publics	22,3	19,0	0,9	0,0	18,1	-4,2
Ingénierie	<u>4,0</u>	<u>4,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>4,0</u>	<u>0,0</u>
Total développement durable	61,0	52,8	2,1	1,0	51,7	-9,3
Sécurité publique						
Protection contre l'incendie	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0
Police	61,2	61,2	0,0	7,8	69,0	7,8
Bureau de la sécurité civile	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Commissariat aux incendies	<u>1,4</u>	<u>1,4</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>1,4</u>	<u>0,0</u>
Total sécurité publique	62,9	62,9	0,0	7,8	70,7	7,8
Total effectif occasionnel	<u>773,7</u>	<u>716,2</u>	<u>25,4</u>	<u>27,8</u>	<u>718,6</u>	<u>-55,1</u>

* Données historiques non comparables à la suite de la réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

RÉGIMES DE RETRAITE

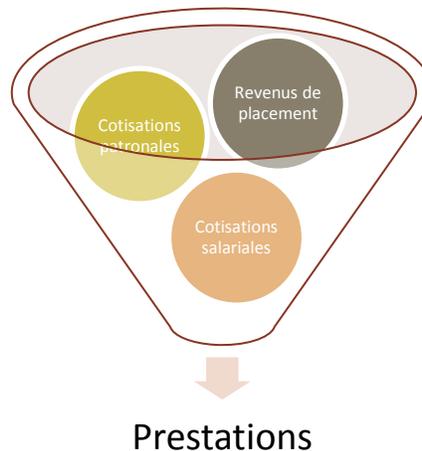
Les régimes de retraite font partie des avantages sociaux que la Ville offre à ses employés. Il s'agit d'une entente contenant un ensemble de dispositions visant à servir des prestations de retraite aux salariés participants, et dont le financement est assuré par des cotisations à la charge de l'employeur et des salariés participants. Ils procurent un revenu de retraite complémentaire aux rentes auxquelles les employés ont droit en vertu des régimes gouvernementaux.

Les régimes de retraite de la Ville de Québec sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

FONCTIONNEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

Figure 5 – Fonctionnement des régimes de retraite



ÉTAT D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Un régime est en équilibre lorsque son actif est égal à la valeur de toutes les prestations acquises par les participants compte tenu de leurs années de service. Il est en surplus si son actif excède cette valeur et il est en déficit si l'actif est inférieur à cette valeur.

Tableau 51 – État d'un régime de retraite

ÉQUILIBRE	SURPLUS	DÉFICIT
Actif = Valeur des prestations	Actif > Valeur des prestations	Actif < Valeur des prestations (VILLE DE QUÉBEC)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge d'équilibre est un montant, déterminé par l'actuaire, établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit. Le risque relatif au rendement de la caisse de retraite est assumé entièrement par la Ville.

Les dépenses liées aux charges afférentes aux différents régimes de retraite sont une des composantes de la rémunération globale. Ces charges sont traitées sous la rubrique « cotisations de l'employeur » et représentent 120,3 M\$ en 2015.

PROJET DE LOI NO. 3 « LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL »

Le gouvernement du Québec souhaite assurer la pérennité des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Pour ce faire, une restructuration des régimes est nécessaire et passe par l'adoption d'une loi. Cette loi a été adoptée le 4 décembre 2014.

Les principes directeurs derrière cette loi sont :

- la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées;
- la capacité de payer des contribuables;
- l'équité intergénérationnelle;
- la priorité à la négociation;
- le partage des coûts.

Les principales mesures se résument de la façon suivante :

- le partage à 50/50, entre les participants actifs et la Ville, des déficits passés attribuables aux participants actifs, des coûts du service courant et des déficits futurs;
- la constitution d'un fonds de stabilisation afin de protéger les régimes d'éventuels écarts défavorables dans le futur;
- la limitation du coût du service courant à 18% de la masse salariale (20% pour les policiers et les pompiers);
- l'abolition de l'indexation automatique des rentes pour les participants actifs et la mise en place d'un mécanisme d'indexation lié à la santé financière des régimes;
- la protection des rentes de base des retraités et de la rente de conjoint survivant (suspension de l'indexation de leurs rentes et rétablissement prioritaire selon la santé financière du régime).

Pour la Ville de Québec

La restructuration des régimes de retraite aura un impact financier positif pour la Ville. Elle n'a cependant pas été prise en compte dans le budget 2015. Toutefois, l'augmentation annuelle de 10,0 M\$, consentie au financement des régimes de retraite depuis la crise financière de 2008, est suspendue à compter de 2015. La Ville souhaite d'abord connaître les impacts financiers entourant la loi afin d'être en mesure de moduler sa planification financière. Les charges liées aux régimes de retraite demeurent donc les mêmes qu'au

budget 2014, soit 120,3 M\$. De plus, le remboursement du « couloir » dans les délais prévus, soit avant 2022, demeure une priorité pour la Ville. Ce dernier s'élève à 59,9 M\$ en 2015.

MONTANT SERVANT À ÉTABLIR LA TAXATION DE L'ANNÉE

À la suite de la crise financière de 2008, d'importantes décisions concernant la prise en charge des déficits des caisses de retraite ont dû être prises.

Afin d'atténuer l'impact des pertes de rendement des caisses de retraite, différents outils permettant de gérer la volatilité des coûts associés à ces rendements furent utilisés.

Dans un premier temps, la méthode du lissage a permis la prise en charge de la perte sur une période de cinq ans.

Dans un deuxième temps, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place une mesure d'allègement appelée « méthode du couloir ». Cette mesure vise uniquement le traitement fiscal, c'est-à-dire la taxation. Elle permet de différer une partie de la taxation lorsque l'effet des fluctuations de rendement de la caisse de retraite demeure en dessous de 10% par rapport au rendement attendu.

Le tableau suivant fournit l'estimation des dépenses liées aux régimes de retraite. En 2015, la dépense qui aurait dû être incluse aux prévisions budgétaires, et conséquemment taxée, totalise 135,2 M\$. Par contre, la méthode du couloir, autorisée par le MAMOT, permet de différer une partie de cette taxation. Le montant servant à établir la taxation de l'année au plan des régimes de retraite pour 2015 est donc de 120,3 M\$, composé de l'addition de la charge des services courants pour 36,9 M\$ et de la charge d'équilibre pour 98,3 M\$, moins la partie différée de -14,9 M\$.

Tableau 52 – Régimes de retraite - montant servant à établir la taxation de l'année ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Projeté 2014	Budget 2015
Charge des services courants	<u>34,8</u>	<u>36,9</u>
Charge d'équilibre :		
Amortissement :		
~ déficit initial reconnu au 1 ^{er} janvier 2007	3,2	3,2
~ gains et pertes pour les années 2007 à 2012 ⁽²⁾	<u>41,5</u>	<u>43,0</u>
Sous-total amortissement	44,7	46,2
Dépense d'intérêt	38,6	37,8
Déficit ex-Québec - dotation annuelle	<u>14,3</u>	<u>14,3</u>
Total charge d'équilibre	<u>97,6</u>	<u>98,3</u>
Total régimes de retraite (dépense comptable)	<u>132,4</u>	<u>135,2</u>
Couloir - Montant à pourvoir dans le futur ⁽³⁾	-15,2	-14,9
Total régimes de retraite (montant servant à établir la taxation de l'année)	<u>117,2</u>	<u>120,3</u>

(1) Montants fournis par l'actuaire de la Ville.

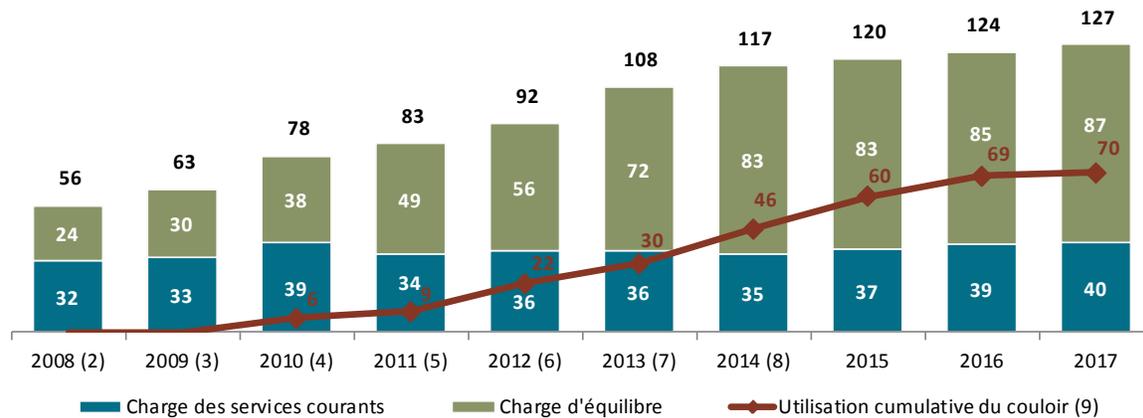
(2) À compter de 2007, choix de la méthode du lissage sur 5 ans et amortissement sur 14 ans selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA).

(3) Méthode du couloir permise par le MAMOT.

De même, le graphique suivant illustre l'évolution de la taxation requise. Ces montants sont déterminés par l'actuaire des régimes de retraite lors de son évaluation périodique. Lors de ces évaluations, l'actuaire

met à jour les données passées et effectue des prévisions quant aux données futures. En ce qui a trait aux charges des services courants et d'équilibre, les données passées diffèrent donc des montants adoptés lors des précédents budgets.

Graphique 9 – Régimes de retraite - Évolution de la taxation de l'année ⁽¹⁾
(en millions de dollars)



(1) Avec l'utilisation de la méthode du lissage 5 ans, couloir, progression annuelle et utilisation cumulative du couloir.

(2) Rendement négatif réel de 12,03%.

(3) Rendement positif réel de 13,50%.

(4) Rendement positif réel de 7,28%.

(5) Rendement positif réel de 0,59%.

(6) Rendement positif réel de 6,45%.

(7) Rendement positif réel de 14,38%.

(8) Rendement positif prévisionnel de 5,65%.

(9) Les montants inscrits dans le couloir, soit les montants à pourvoir dans le futur seront remboursés par des rendements positifs futurs ou devront être taxés selon les modalités précisées par le MAMOT.

DÉFICIT

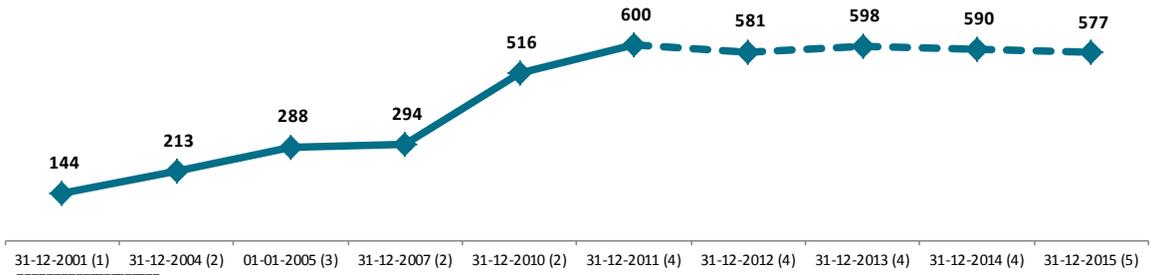
On dit qu'un régime de retraite est en déficit lorsque l'actif du régime est inférieur à la valeur des prestations acquises par les participants, ce qui est le cas pour le régime de la Ville de Québec. Cette insuffisance est décelée et quantifiée par l'actuaire lors de son évaluation actuarielle périodique, minimalement aux trois ans. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 n'étant pas déposée pour l'ensemble des groupes, une estimation budgétaire a été réalisée. Elle chiffre ce déficit à 598 M\$, excluant l'impact de l'adoption de la loi.

Depuis 2007, la Ville doit, à chaque exercice financier, comptabiliser les coûts de ses régimes de retraite. Une estimation budgétaire de ceux-ci est également effectuée dans le cadre des prévisions budgétaires. Celle-ci s'effectue par l'actuaire de la Ville, à partir des dernières évaluations actuarielles et des plus récents états financiers des régimes de retraite. Elle tient également compte du rendement obtenu depuis les dernières évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles, qui déterminent les cotisations salariales et patronales à verser dans les régimes, sont basées sur différentes hypothèses (âge de la retraite, table de mortalité, rendements espérés, etc.). Une fois le passif établi, c'est-à-dire la valeur des prestations acquises, il est comparé à l'actif et il en découle un surplus ou un déficit actuariel. Un déficit actuariel doit être amorti sur 15 ans et détermine la cotisation d'équilibre devant être versée annuellement.

L'estimation budgétaire du déficit pour 2015 est de 577 M\$. Ce déficit inclut le déficit initial de l'ancienne Ville de Québec, qui est entièrement à la charge du secteur de l'ancienne Ville de Québec, mais ne tient pas compte de l'adoption de la loi.

Graphique 10 – Déficit des régimes de retraite*
(en millions de dollars)



31-12-2001 (1) 31-12-2004 (2) 01-01-2005 (3) 31-12-2007 (2) 31-12-2010 (2) 31-12-2011 (4) 31-12-2012 (4) 31-12-2013 (4) 31-12-2014 (4) 31-12-2015 (5)

(1) Évaluation actuarielle. Dont 141 M\$ pour l'ancienne Ville de Québec.

(2) Évaluation actuarielle.

(3) Estimation actuarielle. Mise en place des six nouveaux régimes.

(4) Estimé budgétaire.

(5) Projection, taux de rendement projeté de 5,97%.

* Déficit de capitalisation.

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES

Le tableau suivant résume les principales variations budgétaires concernant les activités de déneigement, la collecte et le transport des matières résiduelles, les activités de loisirs et de culture ainsi que les dépenses concernant l'énergie.

Tableau 53 – Analyses complémentaires des dépenses
(en millions de dollars)

	Budget 2014	Budget initial	Compres- sions	Demandes	Budget 2015
NEIGE					
Déneigement de la chaussée - contrat	23,0	23,2	0,0	0,8	24,0
Déneigement de la chaussée - régie	7,5	7,1	0,1	0,5	7,5
Déneigement hors rues	1,8	1,6	0,0	0,2	1,8
Opération des dépôts à neige	2,3	2,2	0,0	0,5	2,7
Transport de la neige	<u>3,6</u>	<u>4,1</u>	<u>0,0</u>	<u>0,2</u>	<u>4,3</u>
Total activités de déneigement	38,2	38,2	0,1	2,2	40,3
MATIÈRES RÉSIDUELLES - COLLECTE ET TRANSPORT					
Matières secondaires	6,8	6,1	0,4	2,7	8,4
Déchets	12,3	12,9	1,6	0,0	11,3
Matières organiques	<u>1,2</u>	<u>1,1</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>1,1</u>
Total collecte et transport matières résiduelles	20,3	20,1	2,0	2,7	20,8
LOISIRS ET CULTURE					
Bibliothèques	14,4	13,9	0,0	1,6	15,5
Arénas	6,7	5,5	0,1	0,1	5,5
Patinoires extérieures	1,6	1,7	0,1	0,2	1,8
Piscines	3,2	3,2	0,0	0,0	3,2
Programmes aquatiques	2,7	2,6	0,0	0,0	2,6
Programmes vacances-été	<u>7,4</u>	<u>6,9</u>	<u>1,1</u>	<u>0,7</u>	<u>6,5</u>
Total loisirs et culture	36,0	33,8	1,3	2,6	35,1
ÉNERGIE					
Électricité	23,8	23,8	0,4	1,4	24,8
Gaz	2,9	3,1	0,1	0,8	3,8
Mazout	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3
Carburant	<u>8,2</u>	<u>8,9</u>	<u>0,0</u>	<u>0,1</u>	<u>9,0</u>
Total énergie	35,2	36,1	0,5	2,3	37,9

NEIGE

Les dépenses liées au déneigement comprennent le déneigement de la chaussée à forfait, le déneigement de la chaussée effectué en régie, le déneigement hors rues, l'opération des dépôts à neige ainsi que le transport de la neige. Les budgets des activités liées au déneigement sont partagés entre la Division des travaux publics des arrondissements et le Service des travaux publics.

Le réseau à déneiger couvre plus de 2 300 km sur le territoire de la ville. La politique de déneigement, adoptée en 2009, précise les paramètres régissant les opérations de déneigement.

Les contrats de déneigement sont établis avec un seuil de précipitations de neige de 295 mm équivalent eau (auparavant basé sur 320 cm de neige) et couvrent la période de novembre à avril. Ainsi, le budget 2015 inclut une partie du contrat de l'hiver 2014-2015 et une partie du contrat de l'hiver 2015-2016.

Par ailleurs, la Ville maintient un excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement (réserve de fonds) permettant de faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues entourant les activités de déneigement.

En 2015, il est prévu que les coûts liés au déneigement totalisent 40,3 M\$. La hausse budgétaire de 2,1 M\$, par rapport au budget 2014, est majoritairement attribuable aux renouvellements des contrats de déneigement ainsi qu'à la modification de la politique de déneigement en regard du rehaussement du niveau de priorisation du déneigement des côtes.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses liées aux matières résiduelles comprennent la collecte des matières secondaires (recyclage), la collecte et le transport des déchets ainsi que la collecte des matières organiques.

En 2015, il est prévu que les coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles totalisent 20,8 M\$, en hausse de 0,5 M\$ par rapport au budget 2014. Ils comprennent, entre autres, des économies de 0,7 M\$ quant à la réorganisation de la collecte des matières secondaires ainsi que des économies quant à l'harmonisation de la collecte et du transport des déchets aux deux semaines en période hivernale. Ils incluent aussi des coûts supplémentaires de 1,0 M\$ liés à la reprise graduelle de la collecte et du transport des résidus institutionnels, commerciaux et industriels.

LOISIRS ET CULTURE

Les dépenses pour les loisirs et la culture comprennent les bibliothèques, les aréna, les patinoires extérieures, les piscines, les programmes aquatiques et les Programmes vacances-été.

En 2015, il est prévu que les coûts liés aux loisirs et à la culture totalisent 35,1 M\$. La diminution budgétaire de -0,9 M\$, par rapport au budget 2014, est majoritairement attribuable aux efforts de rationalisation chez ExpoCité et à l'ajustement des coûts des Programmes vacances-été à 7,00 \$/jour/enfant. En contrepartie à l'ajustement des coûts des PVE, des mesures de mitigation sont mises en place pour les familles à faible revenu.

ÉNERGIE

Les dépenses d'énergie comprennent l'électricité, le gaz, le mazout et le carburant. L'électricité, le gaz et le mazout sont administrés par le Service de la gestion des immeubles tandis que la gestion du carburant est effectuée par le Service de la gestion des équipements motorisés.

En 2015, il est prévu que les coûts liés à l'énergie totalisent 37,9 M\$. La hausse budgétaire de 2,7 M\$, par rapport au budget 2014, s'explique par la hausse des tarifs et les nouveaux besoins en électricité ainsi que par l'augmentation des coûts du gaz et du carburant.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Selon la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds), la Ville crée des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. En ce sens, les surplus affectés sont des sommes dédiées à des fins spécifiques.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Des surplus sont affectés lorsque les coûts dépassent les budgets annuels de cette activité et qu'il est impossible de combler l'excédent des dépenses par toute autre source de financement.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'AUTOASSURANCE

Ces sommes servent uniquement à acquitter des réclamations pour lesquelles la Ville est identifiée comme responsable.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À LA PRÉVOYANCE

Événements ou dépenses non récurrents sur lesquels l'administration a peu ou pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.

Tableau 54 – Excédents de fonctionnement affectés
(en millions de dollars)

	Réal		Projeté	Cibles
	2012	2013	2014	
Neige	20,0	20,0	15,8	20,0
Autoassurance	8,7	8,7	8,7	8,7
Prévoyance	10,9	18,9	18,9	20,0

Le fonds de prévoyance a été utilisé en 2012 afin de compenser la perte potentielle de revenus sur les ventes de vapeur produite par l'incinérateur et afin de faire face à la crise de la légionellose. En 2013, il a été utilisé pour couvrir les coûts engendrés par les fortes pluies et les orages violents du 31 mai 2013. En 2014, la réserve affectée aux opérations de déneigement a été utilisée afin de palier aux dépassements de coûts liés aux rudes conditions climatiques de la période hivernale. Ces réserves seront renflouées à la faveur des surplus budgétaires enregistrés.

PARTAGE DES COMPÉTENCES

Le 1^{er} janvier 2006 marquait la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. En vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, on assistait, ce même jour, à la création de l'agglomération de Québec, formée de la Ville de Québec et des deux municipalités reconstituées. L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes et la mise en commun de certaines autres.

Les compétences du conseil d'agglomération l'amènent à prendre des décisions dans les domaines suivants :

- l'évaluation foncière;
- le transport collectif des personnes;
- l'entretien des voies de circulation constituant le réseau artériel de l'agglomération;
- l'alimentation en eau;
- l'assainissement des eaux;
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles;
- la surveillance et la valorisation des cours d'eau municipaux;

- le développement économique;
- le logement social et l'aide destinée aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution;
- la sécurité publique (Service de police, Service de protection contre l'incendie, Bureau de la sécurité civile, centre d'urgence 9-1-1, Cour municipale).

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, de leur côté, voient à :

- l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'urbanisme, à l'adoption de la réglementation et au traitement des demandes de dérogations mineures;
- la délivrance des permis de construction et de rénovation;
- la construction et à l'entretien des conduites locales d'aqueduc et d'égouts;
- l'enlèvement et au transport des matières résiduelles;
- l'entretien et au déneigement des rues locales;
- la construction, à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs et culturels, des bibliothèques et des parcs (excluant les infrastructures et les équipements collectifs).

La dépense d'agglomération est de 738,3 M\$ sur le budget de 1 365,7 M\$, soit 54,1%. Ce ratio est conforme aux prévisions faites, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dans le cadre du mandat qui leur avait été confié par le MAMOT lors des référendums sur les défusions municipales en 2004.

Tableau 55 – Partage des compétences
(en millions de dollars)

	Agglo- mération	Proximité	Budget 2015
Services administratifs			
Conseil municipal	0,0	3,8	3,8
Direction générale	1,8	1,6	3,4
Vision stratégique et performance org.**	1,2	1,1	2,3
Vérificateur général	0,8	0,6	1,4
Bureau de l'ombudsman	0,1	0,1	0,2
Bureau des relations internationales	0,7	0,5	1,2
Ressources humaines	6,4	5,4	11,8
Finances	3,7	3,2	6,9
Communications	<u>3,7</u>	<u>3,0</u>	<u>6,7</u>
Total services administratifs	18,4	19,3	37,7
Services de proximité			
Arrondissement La Cité - Limoilou	5,0	43,8	48,8
Arrondissement des Rivières	2,2	22,5	24,7
Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge	3,6	35,8	39,4
Arrondissement Charlesbourg	1,8	19,9	21,7
Arrondissement Beauport**	2,7	22,6	25,3
Arrondissement La Haute-St-Charles	<u>2,1</u>	<u>22,9</u>	<u>25,0</u>
Total services de proximité	17,4	167,5	184,9
Innovation et services de soutien			
Affaires juridiques	4,1	3,1	7,2
Technologies de l'information et télécomm.	15,0	10,9	25,9
Évaluation	6,5	0,0	6,5
Greffe et archives	1,2	3,4	4,6
Approvisionnements	3,0	2,5	5,5
Greffe de la cour municipale	5,1	0,0	5,1
Gestion des immeubles	37,8	38,3	76,1
Gestion des équipements motorisés	<u>9,6</u>	<u>17,9</u>	<u>27,5</u>
Total innovation et services de soutien	82,3	76,1	158,4
Dév. culturel, touristique, sportif et social			
Bureau de l'Expérience-client**	0,0	0,0	0,0
Culture	3,5	18,9	22,4
Loisirs, sports et vie communautaire	0,8	6,0	6,8
Bureau dév. tourist. et grands événements	3,8	11,2	15,0
Office du tourisme de Québec	16,7	0,0	16,7
ExpoCité	<u>9,9</u>	<u>0,0</u>	<u>9,9</u>
Total dév. culturel, tourist., sport., social	34,7	36,1	70,8
Développement durable			
Aménagement du territoire*	0,0	3,2	3,2
Développement économique	11,2	1,4	12,6
Environnement	6,5	6,2	12,7
Bureau du transport*	0,3	2,3	2,6
Planif. et coordination - aménagement territoire*	0,0	1,6	1,6
Travaux publics	56,2	2,8	59,0
Ingénierie	<u>3,9</u>	<u>7,7</u>	<u>11,6</u>
Total développement durable	78,1	25,2	103,3
Sécurité publique			
Protection contre l'incendie	40,0	0,0	40,0
Police	90,4	0,0	90,4
Bureau de la sécurité civile	0,8	0,0	0,8
Commissariat aux incendies	<u>0,5</u>	<u>0,0</u>	<u>0,5</u>
Total sécurité publique	131,7	0,0	131,7
Service de la dette brute	108,8	172,9	281,7
Paiement comptant d'immobilisations	36,4	29,8	66,2
Cotisations de l'employeur	95,8	77,2	173,0
Contributions aux organismes	112,7	5,4	118,1
Autres frais	<u>22,0</u>	<u>17,9</u>	<u>39,9</u>
TOTAL DÉPENSES	<u>738,3</u>	<u>627,4</u>	<u>1 365,7</u>

* Réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Données historiques non comparables à la suite de la dissolution du Bureau de l'Expérience-client et de la relocalisation des activités à l'Arrondissement de Beauport et au Service de la vision stratégique et de la performance organisationnelle

INVESTISSEMENT ET DETTE
(PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2017)

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015-2017

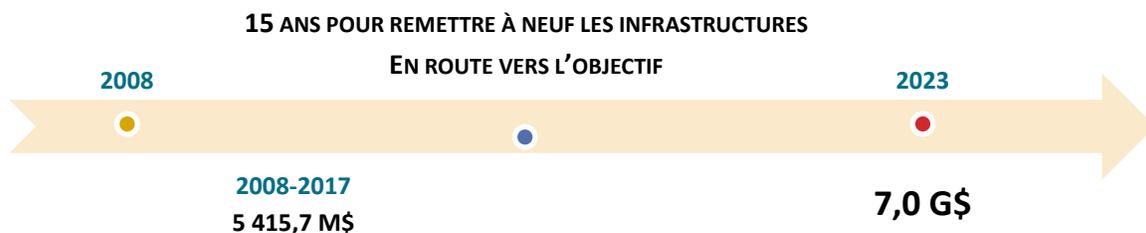
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2015-2017

Le PTI regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Le PTI inclut les investissements en transport collectif.

En 2008, la Ville s'est dotée d'un plan d'investissement en infrastructures. Un grand chantier de rénovation et de développement des infrastructures urbaines a alors été mis de l'avant. L'objectif ultime de ce plan, englobant plusieurs volets, étant de faire de Québec la ville la plus attrayante et la plus performante du Canada.

Sur le plan des infrastructures, il avait alors été prévu d'investir 7,0 G\$ au cours des 15 prochaines années. Dans le respect de ce plan, les différents PTI couvrant la période de 2008 à 2017 totalisent 5 415,7 M\$ (incluant le RTC), soit 77,4% de l'objectif.

Figure 6 – Plan d'investissement en infrastructures



Le PTI 2015-2017 totalise 1 583,0 M\$, dont 1 106,5 M\$ sont à la charge des citoyens. Les investissements de 2015 atteignent 577,0 M\$, dont 390,1 M\$ sont à la charge des contribuables.

Tableau 56 – Sommaire des investissements
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	Total PTI
INVESTISSEMENTS				
Ville de Québec	482,4	366,9	397,2	1 246,5
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	<u>94,6</u>	<u>156,4</u>	<u>85,5</u>	<u>336,5</u>
Investissements totaux	<u>577,0</u>	<u>523,3</u>	<u>482,7</u>	<u>1 583,0</u>
FINANCEMENT				
Emprunts par obligations	309,3	271,7	261,2	842,2
Fonds de parc*	6,2	4,0	0,0	10,2
Budget de fonctionnement (PCI)	<u>74,6</u>	<u>83,0</u>	<u>96,5</u>	<u>254,1</u>
Financement à la charge de la Ville et du RTC	<u>390,1</u>	<u>358,7</u>	<u>357,7</u>	<u>1 106,5</u>
Financement externe	<u>186,9</u>	<u>164,6</u>	<u>125,0</u>	<u>476,5</u>
Financement total	<u>577,0</u>	<u>523,3</u>	<u>482,7</u>	<u>1 583,0</u>

* Établi annuellement selon les fonds disponibles.

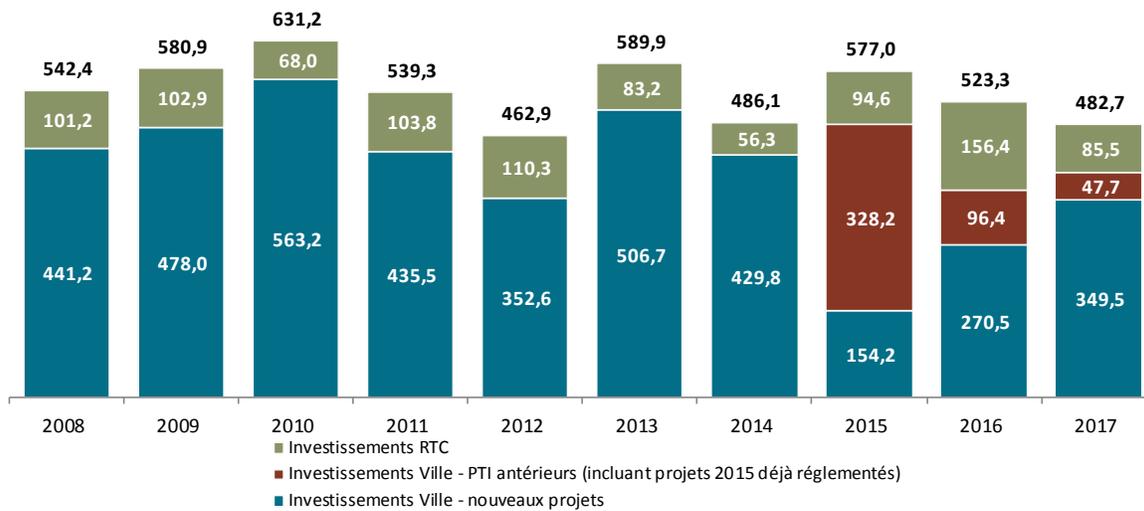
LES GRANDS PROJETS DU PTI 2015-2017

- Achèvement des travaux de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel pour 114,6 M\$ (44,1 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 400,0 M\$;
- Nouvelles initiatives du RTC découlant du plan de mobilité durable de la Ville pour 92,7 M\$ et mise en place d'un réseau structurant pour 48,7 M\$;
- Construction du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec pour 40,0 M\$ (18,1 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 98,5 M\$;
- Travaux visant à assurer la pérennité de l'incinérateur pour 21,0 M\$;
- Aménagement d'un stade de soccer intérieur au Centre sportif Marc-Simoneau pour 19,0 M\$ (12,1 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 46,4 M\$;
- Poursuite des travaux de réfection et de transformation du Complexe Jacques-Cartier (BGR) pour un montant de 16,6 M\$ (14,8 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 60,0 M\$;
- Développement des infrastructures culturelles avec la poursuite de l'entente, liant le ministère de la Culture et des Communications et la Ville, aux fins de mise en valeur des biens patrimoniaux de la Ville pour 16,5 M\$;
- Développement des écoquartiers d'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres pour 15,8 M\$;
- Travaux de réfection de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy pour 14,5 M\$ sur un projet total de 43,4 M\$;
- Poursuite de la construction de deux palestres de gymnastique et de gymnases dans les secteurs est et ouest de la ville pour 13,5 M\$ sur un projet total de 18,8 M\$;
- Contribution à l'aménagement de la place publique Dalhousie et à la construction d'un stationnement étagé devant le Musée de la civilisation pour 8,0 M\$;
- Travaux de réfection du poste de pompage Saint-Pascal pour 7,2 M\$;
- Mise en place du programme Accès Famille, visant à favoriser l'accession à la propriété des jeunes familles sur le territoire de la Ville, pour 5,0 M\$;
- Construction d'un centre communautaire (centre communautaire des Roses), incluant des logements sociaux, pour 4,0 M\$ (3,2 M\$ à la charge de la ville);
- Poursuite des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Étienne-Parent pour 3,9 M\$ sur un projet total de 7,8 M\$;
- Achèvement des travaux de transformation et d'agrandissement du temple Wesley en Maison de la littérature pour un montant de 3,1 M\$ sur un projet total de 14,5 M\$.

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des projets d'investissement annuels en lien avec les différents PTI adoptés par le conseil municipal, ainsi que les modes de financement s'y rapportant.

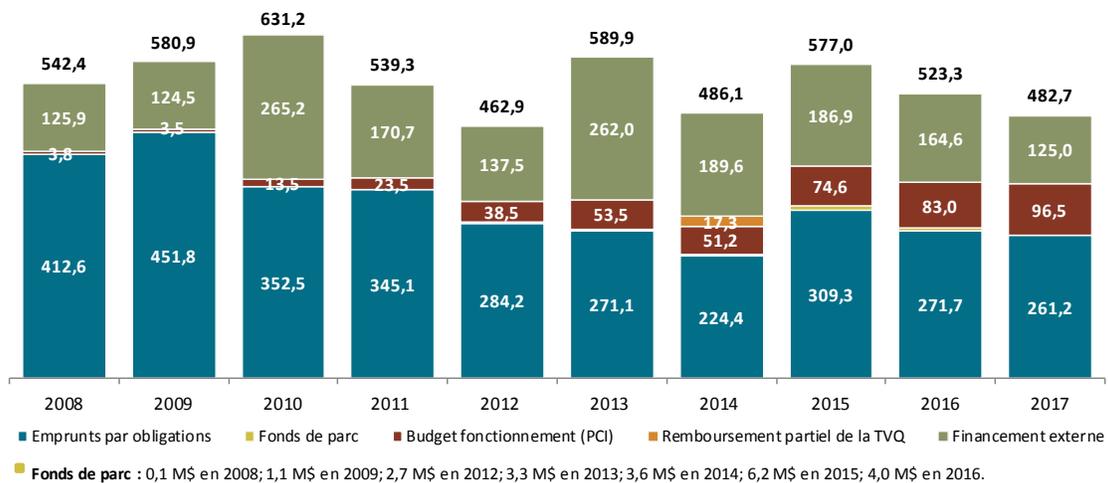
Graphique 11 – Projets d'investissement annuels selon les PTI adoptés

(en millions de dollars)



Graphique 12 – Modes de financement annuels des projets d'investissement selon les PTI adoptés

(en millions de dollars)



STRUCTURE FINANCIÈRE, POLITIQUES ET PROCESSUS

L'élaboration du PTI passe, dans un premier temps, par l'évaluation de la valeur des immobilisations de la Ville, leur désuétude et la récupération du retard en regard du maintien de leur pérennité. À cet effet, chacune des unités administratives évalue d'abord l'investissement qui serait nécessaire afin d'assurer le maintien des infrastructures de la Ville en bon état.

Par la suite, des orientations de travail sont transmises aux unités administratives, incluant les enveloppes budgétaires prévisionnelles qui leur sont accordées afin de leur permettre d'élaborer leurs projets d'investissement et la réalisation de nouveaux projets.

Enfin, le tout est évalué en fonction des priorités de la Ville, de ses politiques et orientations, de la capacité de réalisation des travaux des différentes unités administratives et de la capacité à payer des contribuables.

Ce processus d'évaluation et de planification est important puisque les impacts et les risques d'un sous-investissement en infrastructures peuvent être importants.

Figure 7 – Impacts et risques d'un sous-investissement en infrastructures



MODIFICATIONS AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI¹

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Dans un souci d'une saine gestion financière et afin de dresser le portrait complet des projets d'investissement en cours et à venir, les projets d'investissement déjà règlementés, mais non réalisés, sont désormais réévalués annuellement et intégrés au PTI.

Une analyse exhaustive de l'ensemble des projets d'investissement est effectuée, dans le respect des enveloppes budgétaires accordées aux unités administratives et de la capacité de réalisation des travaux d'immobilisations. À cette fin, les projets d'investissement, provenant de PTI antérieurs, sont révisés, et les nouveaux projets d'investissement sont étudiés.

Le PTI 2015-2017 présente donc l'ensemble des investissements retenus, dont une part provenant de PTI antérieurs.

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Auparavant, les investissements prévus au PTI étaient présentés selon leur mode de financement. Désormais, afin d'assurer un meilleur suivi de la réalisation des travaux d'investissement, les projets sont présentés selon les travaux effectués.

Des modifications ont donc été apportées à la présentation des projets du PTI. Ainsi, le montage financier distingue les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs, de ceux des nouvelles demandes de fonds. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des sommes à régler, ou à financer par le biais des paiements comptant d'immobilisations.

¹ Excluant les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

CADRE FINANCIER

Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte le cadre et les indicateurs financiers, entre autres par l'application de politiques financières rigoureuses. Ces politiques sont à la base du cadre financier de la Ville. Elles sont décrites à la section « Structure financière, politiques et processus » du présent document, sous la rubrique « Cadre financier et politiques financières ». Le PTI 2015-2017 a été élaboré dans le respect du cadre financier et, notamment, du plan de gestion de la dette qui en découle.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets d'investissement inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par le biais de leurs modes de financement.

En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement; c'est ce qu'on appelle le service de la dette.

De plus, un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le « paiement comptant d'immobilisations ». Il s'agit d'un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

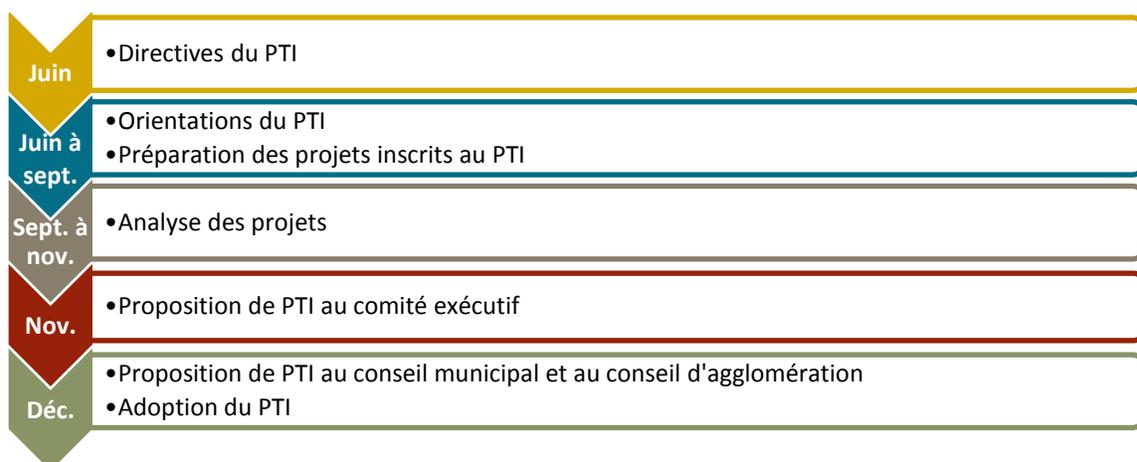
Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Cette réserve a donc un impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les dépenses concernant l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure sont comptabilisées au budget de fonctionnement.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI

De manière séquentielle, l'élaboration du PTI s'effectue principalement entre juin et décembre.

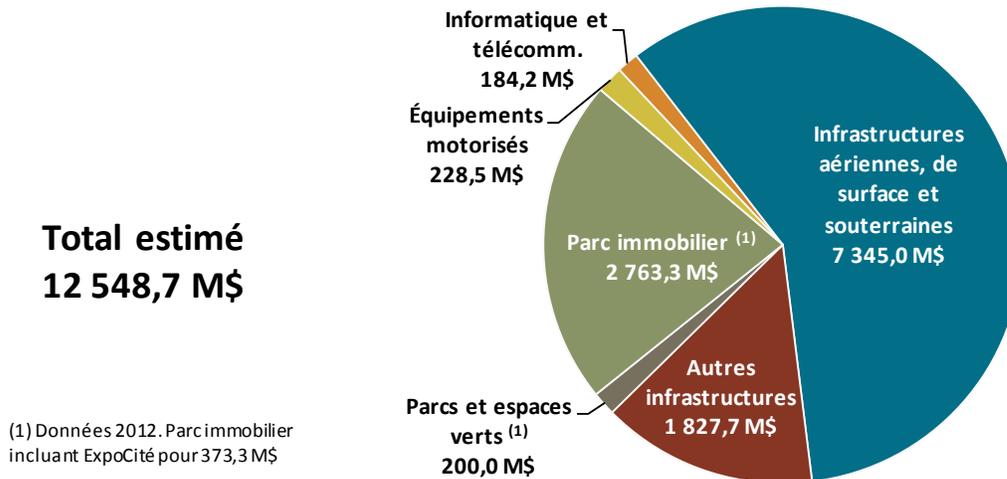
Figure 8 – Planification opérationnelle du PTI



VALEUR DES INFRASTRUCTURES

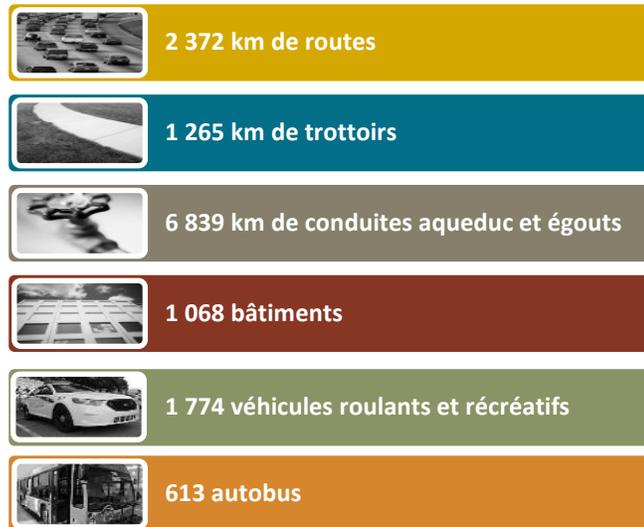
Les unités administratives responsables des différentes infrastructures de la Ville actualisent régulièrement leurs données concernant la valeur des immobilisations. La valeur des infrastructures de la Ville est estimée à 12 548,7 M\$.

Graphique 13 – Valeur des infrastructures
(en millions de dollars)



Les infrastructures de la Ville incluent notamment :

LA
VILLE
C'EST...



PRIORITÉS

Un des premiers objectifs de la Ville est d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. Elle souhaite également améliorer la qualité de vie des citoyens par de nouveaux projets d'immobilisations.

Conséquemment à ces objectifs, les critères de sélection des projets inscrits au PTI sont :

- l'impact des projets sur le maintien de la pérennité des infrastructures de la Ville. À cet effet, la séquence des travaux à effectuer est établie selon des analyses rigoureuses, notamment basées sur le

taux de désuétude des infrastructures. La Ville a d'ailleurs complété, en 2013, son premier bilan de l'état de l'ensemble de ses réseaux de voirie, d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage de rue et de signaux lumineux, ce qui constitue une première au Québec. La connaissance de l'état de ces infrastructures permet de cibler de façon précise les interventions à effectuer;

- l'achèvement des projets déjà amorcés;
- les répercussions des projets sur la population et sa sécurité;
- les nouveaux projets s'inscrivant dans un plan directeur ou dans un plan d'action adopté par le conseil municipal;
- le niveau de préparation, d'analyse et d'étude du projet.

Figure 9 – Priorités du PTI



INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus au PTI 2015-2017 se chiffrent à 1 246,5 M\$. Ils sont principalement concentrés aux services de l'Ingénierie (24,07%), des Loisirs, des sports et de la vie communautaire (17,80%), de la Gestion des immeubles (13,28%) et des Travaux publics (12,82%). À cet effet, le projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel, pour 114,6 M\$, est inscrit au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Graphique 14 – Répartition des investissements par service

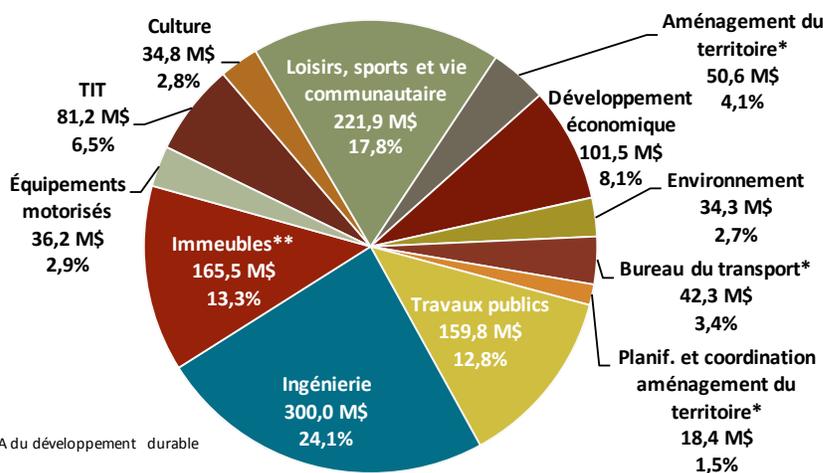


Tableau 57 – Sommaire des investissements par service

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	Total PTI
Technologies de l'information et des télécomm.	27,9	28,3	25,0	81,2
Culture	10,6	10,5	13,7	34,8
Loisirs, sports et vie communautaire	151,2	36,1	34,6	221,9
Aménagement du territoire*	14,3	16,6	19,7	50,6
Développement économique	36,5	32,5	32,5	101,5
Environnement	15,8	9,7	8,8	34,3
Bureau du transport*	16,5	13,1	12,7	42,3
Planif. et coordination - aménagement du territoire*	3,8	6,7	7,9	18,4
Travaux publics	39,4	47,0	73,4	159,8
Ingénierie	100,0	100,0	100,0	300,0
Gestion des immeubles**	54,2	54,4	56,9	165,5
Gestion des équipements motorisés	<u>12,2</u>	<u>12,0</u>	<u>12,0</u>	<u>36,2</u>
Total	<u>482,4</u>	<u>366,9</u>	<u>397,2</u>	<u>1 246,5</u>

* Réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Incluant ExpoCité

Le détail des projets d'investissement du PTI est présenté dans les documents complémentaires « Cahier 3 : Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 – Sommaire » et « Cahier 4 : Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 – Fiches détaillées ».

MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

Le maintien de la pérennité des infrastructures de la Ville est une des priorités du PTI. En effet, les projets présentés au PTI sont d'abord évalués par rapport à l'impact qu'ils ont sur la pérennité des infrastructures de la Ville.

Plus spécifiquement, le maintien de la pérennité des infrastructures se définit comme étant l'action de maintenir en bon état de fonctionnement le matériel, les installations, les locaux, etc. L'entretien peut être courant ou préventif. Par entretien courant, on entend les réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Le maintien de la pérennité des infrastructures représente 46,9% des investissements du PTI. En excluant le projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel (projet majeur de développement) cette proportion passe à 51,8%, ceci dans le respect des priorités de la Ville.

Le tableau suivant détaille la proportion d'investissement, par service, consacrée au maintien de la pérennité des infrastructures pour le PTI 2015-2017. Plus de la moitié des sommes consacrées à cet effet, soit 361,7 M\$, se situent aux services de l'Ingénierie (236,2 M\$) et de la Gestion des immeubles (125,5 M\$). Ces services sont responsables d'identifier, de définir et de réaliser les projets de consolidation et de réhabilitation relativement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation et à l'éclairage des rues et de gérer les biens immobiliers de la Ville.

Tableau 58 – Maintien de la pérennité des infrastructures par service
(en millions de dollars)

	2015		2016		2017		PTI 2015-2017	
Technologies de l'information et des télécomm.	12,3	2,5%	9,7	2,6%	15,7	4,0%	37,7	3,0%
Culture	3,5	0,7%	7,0	1,9%	0,1	0,0%	10,6	0,9%
Loisirs, sports et vie communautaire	8,6	1,8%	6,2	1,7%	7,2	1,8%	22,0	1,8%
Aménagement du territoire*	2,9	0,6%	2,0	0,5%	2,0	0,5%	6,9	0,6%
Développement économique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Environnement	8,8	1,8%	4,3	1,2%	4,0	1,0%	17,1	1,4%
Bureau du transport*	0,9	0,2%	1,0	0,3%	1,6	0,4%	3,5	0,3%
Planif. et coordination - aménagement du territoire*	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Travaux publics	31,8	6,6%	29,4	8,0%	28,3	7,1%	89,5	7,2%
Ingénierie	88,4	18,3%	73,3	20,0%	74,5	18,8%	236,2	18,9%
Gestion des immeubles**	43,6	9,0%	36,8	10,0%	45,1	11,4%	125,5	10,1%
Gestion des équipements motorisés	<u>12,2</u>	<u>2,5%</u>	<u>12,0</u>	<u>3,3%</u>	<u>12,0</u>	<u>3,0%</u>	<u>36,2</u>	<u>2,9%</u>
Total du maintien de la pérennité des infrastructures	213,0	44,2%	181,7	49,5%	190,5	48,0%	585,2	46,9%
Projets de développement	<u>269,4</u>	<u>55,8%</u>	<u>185,2</u>	<u>50,5%</u>	<u>206,7</u>	<u>52,0%</u>	<u>661,3</u>	<u>53,1%</u>
Investissements annuels	<u>482,4</u>	<u>100,0%</u>	<u>366,9</u>	<u>100,0%</u>	<u>397,2</u>	<u>100,0%</u>	<u>1 246,5</u>	<u>100,0%</u>

* Réorganisation de la Direction générale adjointe du développement durable

** Incluant ExpoCité

INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT COLLECTIF

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a pour mission de permettre aux citoyens de mieux vivre la ville de Québec par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité. Ce faisant, le RTC contribue à un environnement sain et à un aménagement urbain de qualité, tout en soutenant le développement économique, social et culturel de la région.

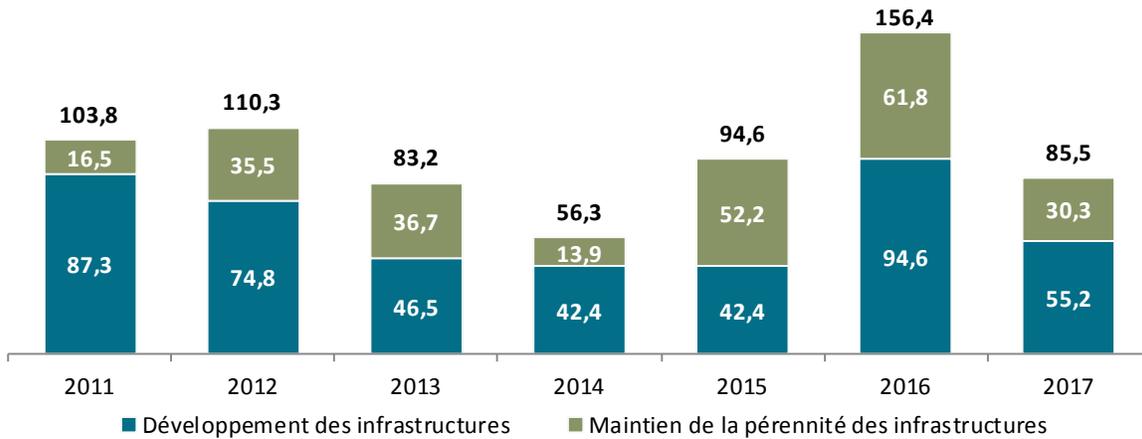
Bien qu'il soit administré de façon indépendante, cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville depuis 2008. Des informations complémentaires sont disponibles au <http://www.rtcquebec.ca/>.

Tableau 59 – Sommaire des investissements en transport collectif
(en millions de dollars)

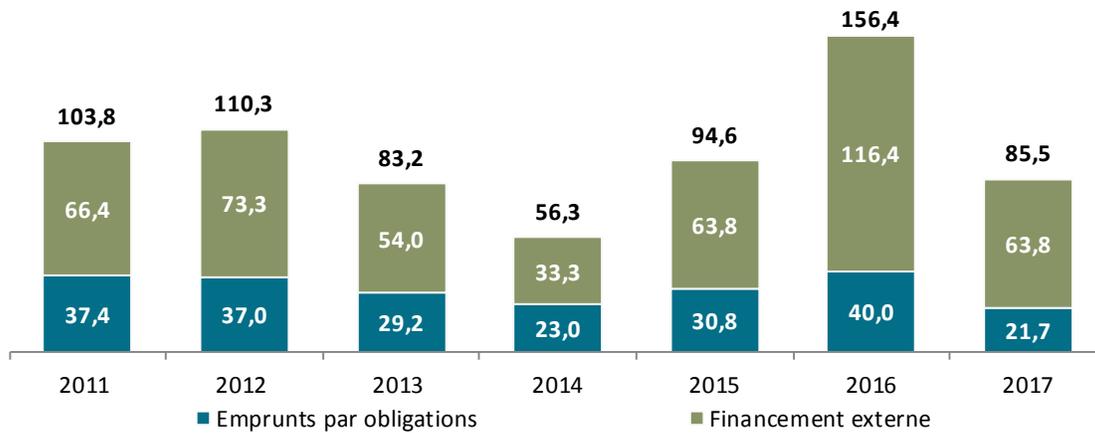
	2015	2016	2017	Total PTI
Investissements RTC	<u>94,6</u>	<u>156,4</u>	<u>85,5</u>	<u>336,5</u>
Financement RTC				
Emprunts par obligations	30,8	40,0	21,7	92,5
Financement externe	<u>63,8</u>	<u>116,4</u>	<u>63,8</u>	<u>244,0</u>
Financement total	<u>94,6</u>	<u>156,4</u>	<u>85,5</u>	<u>336,5</u>

Le PTI 2015-2017 du RTC totalise 336,5 M\$, dont 72,5% des investissements sont subventionnés par les programmes du ministère des Transport du Québec. Le PTI s'inscrit dans la continuité de maintenir et de développer un réseau de transport durable. Concrètement, 144,3 M\$ du PTI, ou 42,9%, sont consacrés au maintien du patrimoine, alors que 192,2 M\$, ou 57,1%, sont attribués aux projets de développement du transport en commun dans la ville de Québec.

Graphique 15 – Projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI adoptés
(en millions de dollars)



Graphique 16 – Modes de financement annuels des projets en transport collectif selon les PTI adoptés
(en millions de dollars)



Les investissements en transport collectif sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 60 – Détail des investissements en transport collectif
(en millions de dollars)

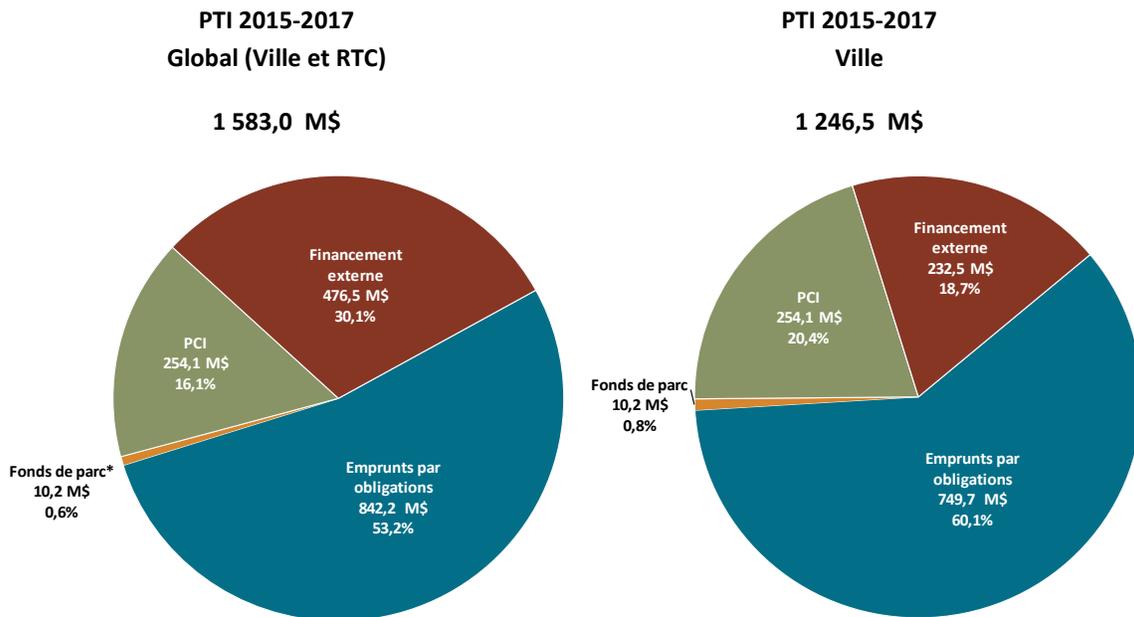
	2015	2016	2017	Total PTI
Matériel roulant	28,7	39,5	25,6	93,8
Patrimoine immobilier et infrastructures	9,9	15,8	2,4	28,1
Machinerie, outillage et équipement	1,8	0,6	1,5	3,9
Technologies de l'information	11,8	5,9	0,7	18,4
Mise en place d'un réseau structurant	7,1	28,2	13,4	48,7
Développer le service vers les pôles d'activités	0,8	1,4	0,4	2,6
Améliorer la desserte local	0,0	13,2	9,5	22,7
Offrir un service moderne et de qualité	8,7	16,6	0,3	25,6
Nouv. initiatives projet du plan de mobilité durable	25,8	35,2	31,7	92,7
Total	94,6	156,4	85,5	336,5

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le PTI regroupe les projets d'immobilisations que la Ville s'attend à réaliser. Les investissements prévus au PTI 2015-2017 totalisent 1 246,5 M\$, dont 749,7 M\$ financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Graphique 17 – Financement des immobilisations

(en millions de dollars)



MODES DE FINANCEMENT

Le financement se rapportant aux activités d'investissement du PTI 2015-2017 comprend le financement à la charge des contribuables, ou de la Ville, et celui à la charge de tiers, soit les différents partenaires financiers de la Ville.

Plus spécifiquement, les emprunts par obligations et le financement puisé à même le budget de fonctionnement, les paiements comptant d'immobilisations (PCI), sont ceux qui sont assumés par les contribuables de la Ville. Les investissements financés par emprunts se chiffrent à 278,5 M\$ en 2015 et à 749,7 M\$ pour la période du PTI et les PCI représentent 74,6 M\$ en 2015 et 254,1 M\$ pour la durée du PTI 2015-2017; ceci dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

Le fonds de parc est issu de sommes versées à la Ville, par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la Ville. Ce mode de financement est utilisé en 2015 pour 6,2 M\$ et en 2016 pour 4,0 M\$.

Les financements externes représentent la participation financière des partenaires de la Ville à des projets d'infrastructure. En 2015, ce financement représente 123,1 M\$. Pour la durée du PTI 2015-2017, ce financement représente 232,5 M\$, dont 70,5 M\$ pour le projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel.

Le tableau suivant présente le financement qui se rapporte aux activités d'investissement du PTI 2015-2017. Ce montage financier comprend les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs et les nouvelles demandes de fonds.

Tableau 61 – Modes de financement prévus selon les PTI adoptés
(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	PTI 2015-2017
Emprunts par obligations	247,2	241,9	201,4	278,5	231,7	239,5	749,7
Fonds de parc	2,7	3,3	3,6	6,2	4,0	0,0	10,2
Budget fonctionnement (PCI)	<u>38,5</u>	<u>53,5</u>	<u>51,2</u>	<u>74,6</u>	<u>83,0</u>	<u>96,5</u>	<u>254,1</u>
Financement à la charge de la Ville	288,4	298,7	256,2	359,3	318,7	336,0	1 014,0
Remboursement partiel de la TVQ ¹	0,0	0,0	17,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement externe	<u>64,2</u>	<u>208,0</u>	<u>156,3</u>	<u>123,1</u>	<u>48,2</u>	<u>61,2</u>	<u>232,5</u>
Financement total	<u>352,6</u>	<u>506,7</u>	<u>429,8</u>	<u>482,4</u>	<u>366,9</u>	<u>397,2</u>	<u>1 246,5</u>

¹ À compter de 2015, le remboursement partiel de la TVQ est compris dans les projets d'investissement.

MODIFICATIONS AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI

À la suite de la révision du processus d'élaboration du PTI, le montage financier distingue désormais les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs, de ceux des nouvelles demandes de fonds. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des sommes à régler ou à financer par le biais des PCI.

Conséquemment, les PCI poursuivent leur progression, tel que prévu par le plan de gestion de la dette. Cependant, suivant la révision au processus d'élaboration du PTI et afin d'éviter une double comptabilisation, la progression annuelle de 15,0 M\$ affectée aux PCI doit être considérée pour les nouveaux projets d'investissement uniquement. Tel que prévu, les PCI liés aux nouveaux projets d'investissement se chiffrent à 66,2 M\$ en 2015, 81,2 M\$ en 2016 et 96,2 M\$ en 2017. Cette répartition du financement respecte le cadre financier et les engagements de la Ville.

Tableau 62- Modes de financement prévus suivant la révision du processus d'élaboration du PTI
(en millions de dollars)

	2015		2016		2017		PTI 2015-2017		
	PTI antérieurs	Nouveaux projets	PTI antérieurs	Nouveaux projets	PTI antérieurs	Nouveaux projets	PTI antérieurs	Nouveaux projets	Total
Emprunts par obligations	231,7	46,8	84,8	146,9	45,9	193,6	362,4	387,3	749,7
Fonds de parc	0,0	6,2	0,0	4,0	0,0	0,0	0,0	10,2	10,2
Budget fonctionnement (PCI)	<u>8,4</u>	<u>66,2</u>	<u>1,8</u>	<u>81,2</u>	<u>0,3</u>	<u>96,2</u>	<u>10,5</u>	<u>243,6</u>	<u>254,1</u>
Financement à la charge de la Ville	240,1	119,2	86,6	232,1	46,2	289,8	372,9	641,1	1 014,0
Financement externe	<u>88,1</u>	<u>35,0</u>	<u>9,8</u>	<u>38,4</u>	<u>1,5</u>	<u>59,7</u>	<u>99,4</u>	<u>133,1</u>	<u>232,5</u>
Financement total	<u>328,2</u>	<u>154,2</u>	<u>96,4</u>	<u>270,5</u>	<u>47,7</u>	<u>349,5</u>	<u>472,3</u>	<u>774,2</u>	<u>1 246,5</u>

DETTE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Une part importante des immobilisations de la Ville est financée par des emprunts à long terme. En conséquence, le portrait de la dette est directement influencé par la réalisation des différents projets inscrits aux PTI passés et présent.

La dette de la Ville exclut celle du RTC et comprend les sommes dues à un ou plusieurs créanciers.

La dette nette est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (revenus).

La dette brute est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (revenus).

Les tableaux suivants présentent l'historique et les projections de la dette pour les prochaines années. Les hypothèses, à la base des projections de la dette, sont révisées annuellement.

Tableau 63 – Historique de la dette

(en millions de dollars)

	Réel		Projeté 2014	Budget	
	2012	2013		2014	2015
Dette brute	1 748,6	1 783,6	1 904,5	1 920,6	2 062,3
Dette nette	1 515,3	1 536,4	1 631,4	1 624,0	1 688,0

Tableau 64 – Projections de la dette

(en millions de dollars)

	Projections									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dette brute	2 069,4	2 019,0	1 990,6	1 962,8	1 939,9	1 880,1	1 770,2	1 592,0	1 487,8	
Dette nette	1 649,6	1 599,9	1 576,0	1 535,9	1 479,6	1 387,5	1 267,0	1 127,7	1 000,4	

Les graphiques suivants illustrent l'évolution de la dette de même que les projections effectuées pour les 10 prochaines années.

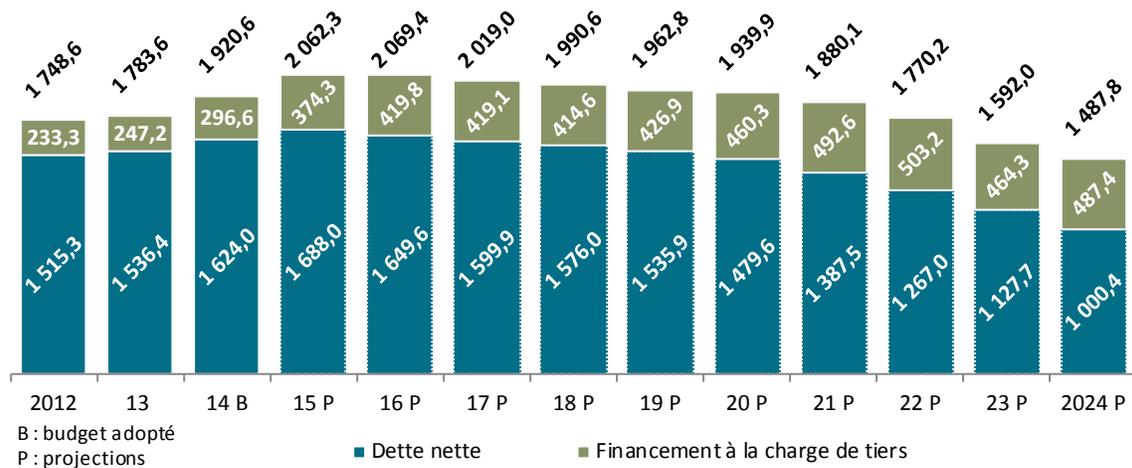
Graphique 18 – Dette nette

(en millions de dollars)



Dans la majorité des cas, les variations de la dette nette s'expliquent par l'augmentation ou la diminution des investissements en immobilisations. Plus spécifiquement, la hausse de 64,0 M\$, entre les budgets 2014 et 2015, provient principalement de l'augmentation du financement de nouveaux travaux. Tel que prévu au cadre financier, la dette nette diminue à compter de 2016.

Graphique 19 – Dette brute
(en millions de dollars)



DETTE NETTE PAR RAPPORT AU POTENTIEL FISCAL

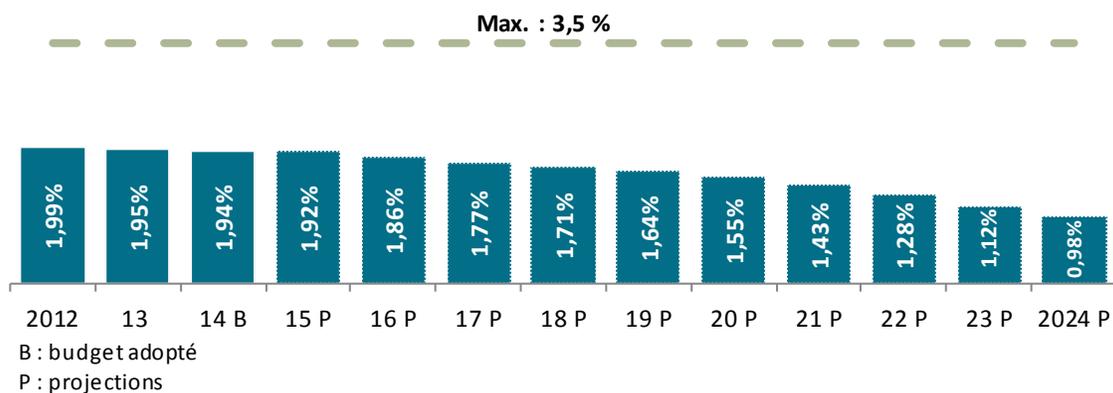
Une des pratiques adoptées dans le cadre de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne doit pas excéder 3,5%. En effet, il est important que la dette nette n'augmente pas plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.

Le potentiel fiscal est la capacité, pour la Ville, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industries et commerces) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versées des compensations tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

En 2015, il est prévu que ce ratio atteigne 1,92%. Les projections pour les prochaines années indiquent aussi que ce ratio se maintient sous la barre des 3,5%.

Graphique 20 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal



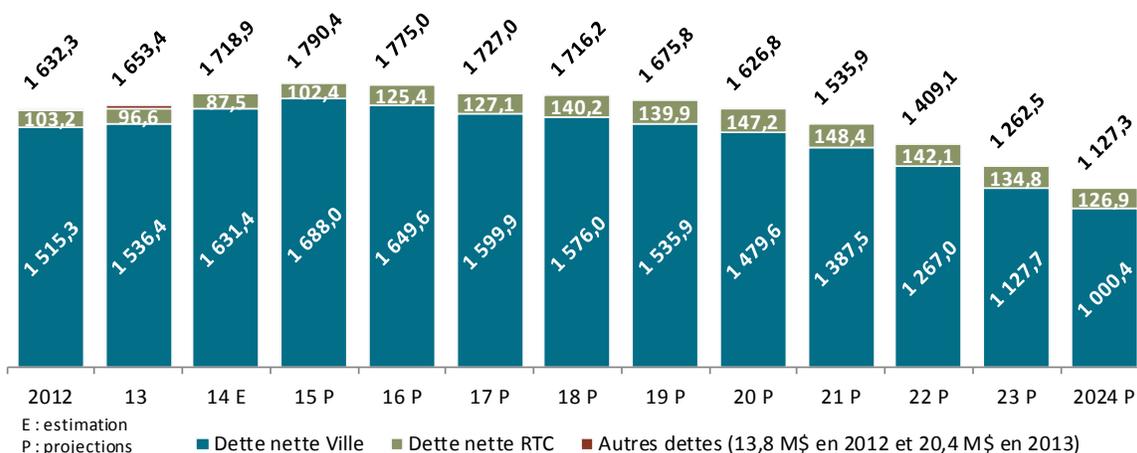
POIDS DE LA DETTE

Dans un souci d'amélioration de la gestion de la dette, des outils de planification et de contrôle du remboursement de la dette font partie de la Politique de gestion de la dette. Une de ces balises vise à limiter le niveau de la dette nette consolidée à un maximum équivalent à 100% des recettes totales consolidées. Ce ratio est fréquemment suivi par les agences de notation de crédit.

La dette nette consolidée comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes² compris dans son périmètre comptable.

Les recettes totales consolidées représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable.

Graphique 21 – Dette nette consolidée
(en millions de dollars)

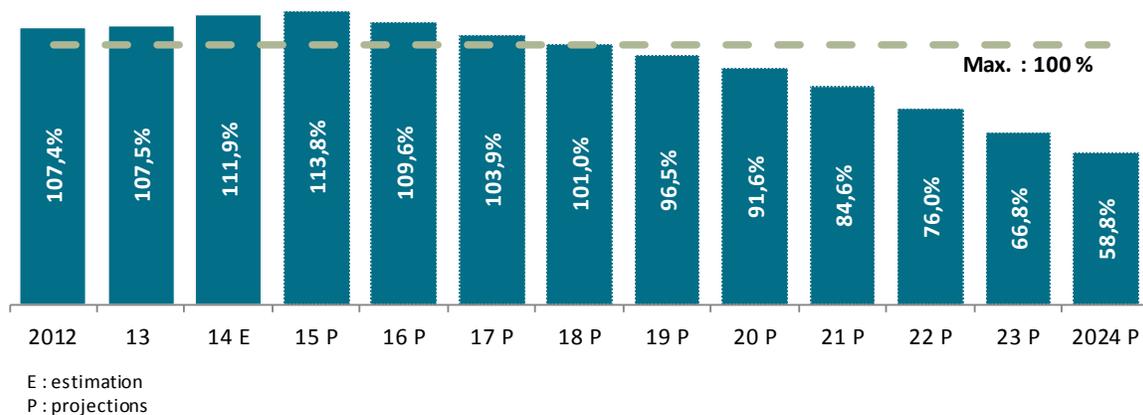


² Le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le Centre local de développement de Québec (CLD), la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants » ainsi que la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC). La Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) a été dissoute en 2014.

En 2011, l'agence de notation de crédit Moody's attribuait une première cote Aa2 à la dette de la Ville de Québec, soit la même que celle attribuée au gouvernement du Québec. « La cote Aa2 attribuée à la dette de la Ville de Québec reflète la bonne performance financière de la ville caractérisées par les bons excédents de fonctionnement régulièrement dégagés par la Ville, ainsi que la stabilité et la prévisibilité de ses sources de revenus. [...] La cote tient également compte de son niveau d'endettement supérieur à la moyenne [...] La cote de Québec est également représentative de la robustesse du cadre institutionnel des municipalités québécoises [...] »³ La notation de crédit a été maintenue à Aa2 en 2012, 2013 et 2014.

Le graphique suivant fait état des projections du ratio de la dette nette consolidée sur les recettes totales consolidées. Plus précisément, il s'agit du solde de la dette nette de la Ville et de celles des organismes compris dans son périmètre comptable par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable. Les projections démontrent que la mise en place d'une planification visant à diminuer la dette, et ainsi atteindre un ratio souhaitable de 100% de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées, était requise. Selon les projections effectuées, ce ratio devrait être atteint au cours des prochaines années. À cet effet, un nouveau traitement comptable est applicable aux paiements de transfert depuis 2013. Dorénavant, un paiement de transfert est approuvé lorsque le processus d'autorisation du gouvernement est complété. Auparavant, il était pleinement constaté lors de la signature de l'entente avec le gouvernement. Ce changement repousse donc dans le temps la constatation de certains revenus et décale d'un an l'atteinte du ratio cible.

Graphique 22 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales



HYPOTHÈSES D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les hypothèses d'emprunt utilisées pour le calcul des prévisions de la dette. Ces dernières sont révisées annuellement.

³ Moody's Investors Service, *Opinion de crédit de la Ville de Québec*, 22 octobre 2014, p. 2.

Tableau 65 – Hypothèses d'emprunt
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOUVELLE DETTE (nouveaux projets issus de différents PTI)										
Financement à la charge de la Ville	242,8	154,5	153,7	171,7	152,5	129,5	113,7	98,7	78,7	78,7
Financement externe (subventions)	<u>127,7</u>	<u>71,0</u>	<u>25,0</u>	<u>25,0</u>	<u>39,2</u>	<u>39,2</u>	<u>25,0</u>	<u>25,0</u>	<u>25,0</u>	<u>25,0</u>
Total financement de nouveaux travaux	370,5	225,5	178,7	196,7	191,7	168,7	138,7	123,7	103,7	103,7
DETTE EXISTANTE										
Refinancement de la dette actuelle	75,8	71,2	62,7	65,2	83,7	12,9	3,8	4,2	17,0	68,0
TOTAL FINANCEMENT PAR EMPRUNT	<u>446,3</u>	<u>296,7</u>	<u>241,4</u>	<u>261,9</u>	<u>275,4</u>	<u>181,6</u>	<u>142,5</u>	<u>127,9</u>	<u>120,7</u>	<u>171,7</u>
TAUX DE FINANCEMENT	3,50% à 4,25%	4,50% à 4,75%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%

SERVICE DE LA DETTE

Les investissements en immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme qui y sont comptabilisés. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Le service de la dette comprend l'ensemble des sommes que l'organisation est tenue de verser pour rembourser le capital et payer les intérêts au cours de l'exercice financier. Il inclut la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

Les tableaux suivants présentent l'historique et les projections du service de la dette.

Tableau 66 – Historique du service de la dette
(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2012	2013	2014	2014	2015
Service de la dette brute	272,5	281,2	288,5	294,4	281,7
Revenus	<u>45,7</u>	<u>47,6</u>	<u>45,4</u>	<u>45,5</u>	<u>42,1</u>
Service de la dette nette	<u>226,8</u>	<u>233,6</u>	<u>243,1</u>	<u>248,9</u>	<u>239,6</u>

Tableau 67 – Projections du service de la dette
(en millions de dollars)

	Projections								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Service de la dette brute	298,7	315,8	311,3	310,2	301,0	320,5	328,6	321,8	305,1
Revenus	<u>45,7</u>	<u>49,8</u>	<u>50,1</u>	<u>49,4</u>	<u>47,3</u>	<u>48,3</u>	<u>46,6</u>	<u>45,5</u>	<u>47,0</u>
Service de la dette nette	<u>253,0</u>	<u>266,0</u>	<u>261,2</u>	<u>260,8</u>	<u>253,7</u>	<u>272,2</u>	<u>282,0</u>	<u>276,3</u>	<u>258,1</u>

Les graphiques suivants illustrent l'évolution du service de la dette de même que les projections effectuées pour les 10 prochaines années.

Graphique 23 – Service de la dette nette
(en millions de dollars)

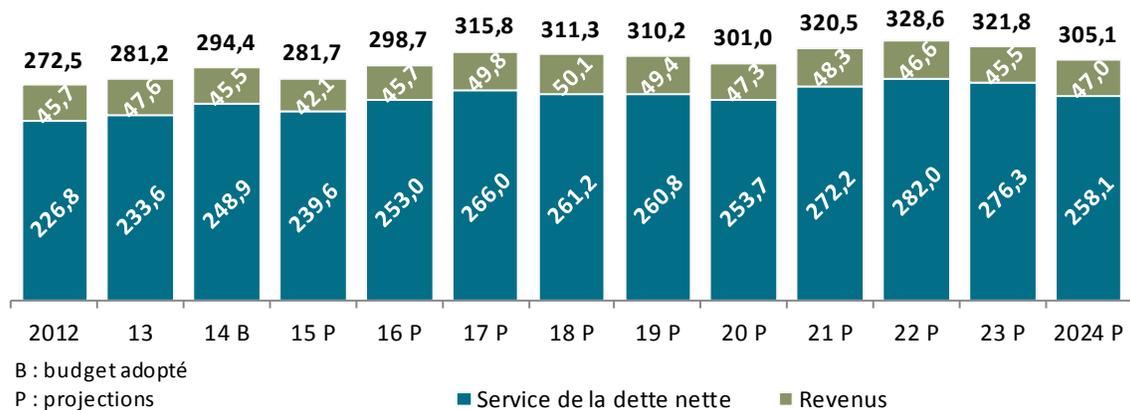


Les variations s'expliquent notamment par l'augmentation ou la diminution des investissements en immobilisations de même que par l'augmentation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette qui atteindra 50,0 M\$ à terme.

En 2015, il est prévu que le service de la dette nette atteigne 239,6 M\$, en diminution de -9,3 M\$ par rapport au budget 2014. Cette variation provient entre autres de :

- la diminution des remboursements de capital à la suite de l'utilisation optimale de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette;
- la baisse des frais de financement à la suite de la révision des hypothèses de taux de financement;
- la dotation annuelle de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette;
- la diminution des revenus provenant notamment des transferts conditionnels.

Graphique 24 – Service de la dette brute
(en millions de dollars)

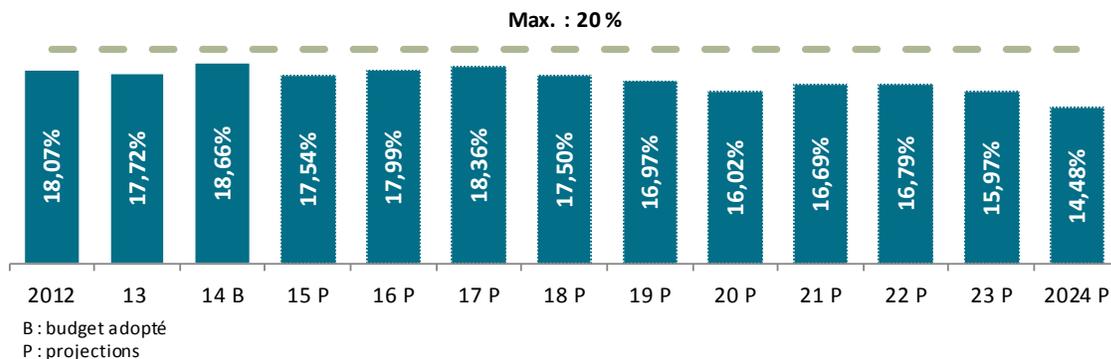


SERVICE DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une autre pratique issue de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne doit pas excéder 20%; ceci afin de limiter les emprunts à des niveaux acceptables.

En 2015, il est prévu que ce ratio soit de l'ordre de 17,54%. Les projections des prochaines années démontrent aussi que ce ratio se maintient sous la barre des 20%.

Graphique 25 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement



PCI ET RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE

Le « paiement comptant d'immobilisations (PCI) » est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

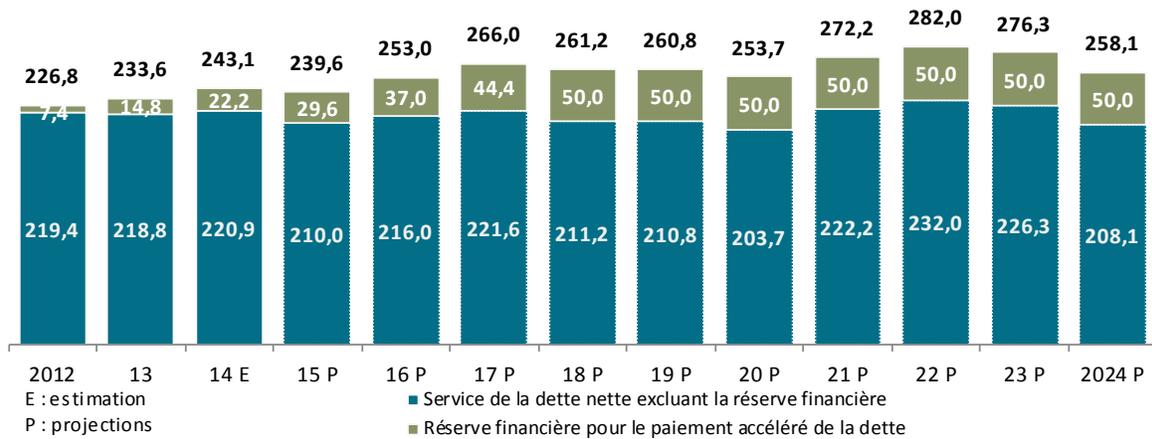
La Politique de gestion de la dette expose certaines stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt, dont celle de porter progressivement à 175,0 M\$ le poste des PCI, soit une majoration annuelle moyenne de 15,0 M\$. Le graphique suivant démontre l'effort consenti aux PCI.

Cette stratégie a été mise en place afin de diminuer la pression sur la dette et de permettre à la Ville d'accélérer la réalisation de projets ou de profiter de certaines opportunités. En effet, en évitant toutes les procédures de règlement d'emprunt, on accélère de façon substantielle la réalisation de projets. De même, ce mode de financement offre plus de flexibilité.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans un fonds en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Ces sommes serviront au paiement des refinancements de la dette actuelle. Ainsi, en plus de limiter la croissance de la dette, le paiement comptant d'une partie des refinancements générera également des économies d'intérêts et de frais d'émission d'obligations, d'où l'impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et sur le budget de fonctionnement.

La dotation de départ de cette réserve a été de 7,4 M\$ en 2012, majorée annuellement de 7,4 M\$ jusqu'à concurrence de 50,0 M\$ par année. En 2015, 29,6 M\$ sont dédiés à cette réserve. Cette dernière est comprise dans le service de la dette nette.

Graphique 26 – Service de la dette nette et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
(en millions de dollars)

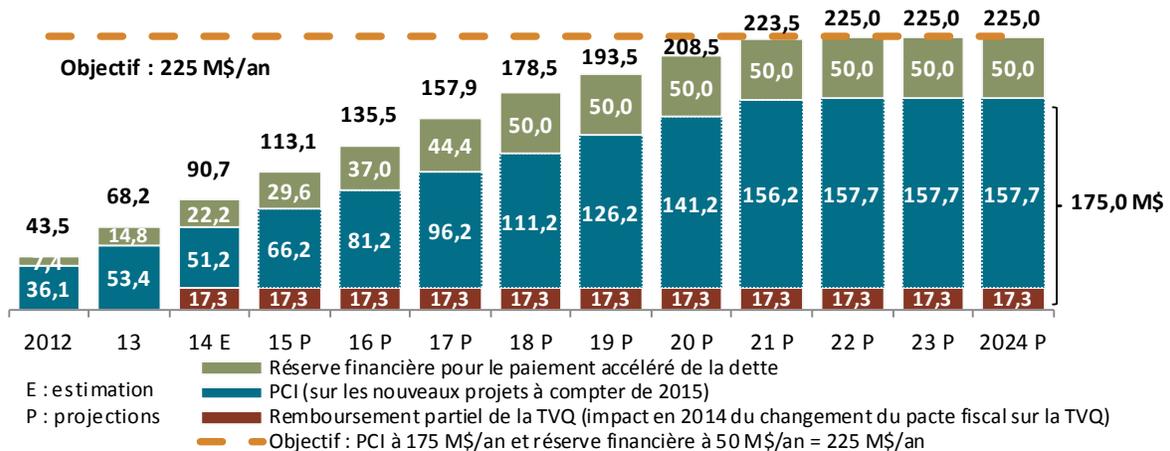


De manière combinée, les efforts consacrés aux immobilisations sont majorés de 22,4 M\$ par année (15 M\$ en PCI + 7,4 M\$ provenant de la réserve financière) et se répercuteront dans le budget de fonctionnement. Ces pratiques sont cependant payantes puisqu'elles vont permettre de limiter l'endettement et, en conséquence, de réduire le solde de la dette annuelle qui en découle.

Le graphique suivant illustre l'évolution du poste des PCI et de la « réserve financière pour le paiement accéléré de la dette ». En 2015, c'est 66,2 M\$ qui seront consacrés aux immobilisations et 29,6 M\$ au remboursement de la dette, à partir du budget de fonctionnement. Il est prévu que cette progression se poursuive jusqu'en 2022 pour atteindre 225 M\$ annuellement.

Cependant, à la suite de la révision au processus d'élaboration du PTI et afin d'éviter une double comptabilisation, la progression annuelle de 15,0 M\$ affectée aux PCI doit être considérée pour les nouveaux projets d'investissement uniquement. Par ailleurs, la récurrence provenant du PTI 2014-2016 quant au remboursement partiel de la TVQ doit être considéré pour les années postérieures à 2014.

Graphique 27 – PCI (nouveaux projets) et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
(en millions de dollars)



CONCLUSION

La Ville fait face à plusieurs défis budgétaires en 2015, elle doit notamment poursuivre le travail entrepris afin d'honorer ses choix stratégiques (se distinguer afin d'assurer sa prospérité et être performante afin de servir les citoyens le plus efficacement possible au moindre coût) et s'assurer d'un équilibre entre ce qui doit être fait et la capacité de payer des contribuables, ceci dans le contexte des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec dans le cadre du pacte fiscal « transitoire » de 2015.

Conséquemment, l'équilibre budgétaire repose sur les éléments suivants :

- une vision globale visant l'équilibre budgétaire sans couper dans les services aux citoyens;
- l'implantation d'un système intégré de gestion et le développement de la philosophie « Lean management » applicable à l'ensemble des activités de la Ville;
- le renouvellement des conventions collectives dans le respect du cadre financier;
- le financement adéquat des régimes de retraite dans le respect de l'équité intergénérationnelle;
- de nouveaux revenus de taxes comparables aux dernières années (en lien avec la croissance économique de la ville);
- une hausse des taxes résidentielles à l'inflation prévisible.

Par ailleurs, le respect du cadre financier de la Ville est à la base de l'élaboration du PTI 2015-2017. La Ville a entrepris un virage majeur en 2011 en instaurant une planification financière visant à diminuer sa dette par le biais de l'augmentation des PCI et de la création d'une réserve financière pour le paiement accéléré de la dette. L'équilibre entre les efforts consentis pour le renouvellement des infrastructures et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par de nouveaux projets d'immobilisations porte ses fruits. Les stratégies élaborées respectent les engagements de la Ville et permettront de rétablir l'équité intergénérationnelle sur le plan de l'endettement de la Ville.



ANNEXES

HISTORIQUE BUDGÉTAIRE – BUDGETS 2002 À 2015

REVENUS

Tableau 68 – Revenus selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

	Budgets													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxes	542,6	552,4	576,6	613,5	626,8	662,2	672,1	710,6	760,9	800,3	845,5	899,2	936,1	969,4
Paiements tenant lieu de taxes	79,2	89,2	91,1	95,9	99,9	99,9	103,5	104,0	100,8	103,6	106,9	102,4	105,9	101,8
Quotes-parts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	28,4	26,3	28,3	31,4	34,8	36,7	39,1
Transferts (subventions)	80,4	82,8	87,1	88,7	97,8	94,4	105,8	107,2	118,0	116,4	114,7	124,7	93,3	86,5
Services rendus	36,0	35,4	37,6	41,2	47,3	45,2	48,1	46,1	59,4	76,6	78,7	64,0	67,9	61,3
Autres revenus	31,9	37,9	40,1	44,5	51,8	47,2	50,0	52,3	55,4	63,3	68,0	81,1	84,6	94,8
Affectations	<u>6,1</u>	<u>4,6</u>	<u>4,5</u>	<u>12,2</u>	<u>9,2</u>	<u>1,7</u>	<u>1,2</u>	<u>7,2</u>	<u>6,7</u>	<u>15,0</u>	<u>12,8</u>	<u>7,0</u>	<u>9,3</u>	<u>12,8</u>
Total revenus	<u>776,2</u>	<u>802,3</u>	<u>837,0</u>	<u>896,0</u>	<u>932,8</u>	<u>950,6</u>	<u>1 007,7</u>	<u>1 055,8</u>	<u>1 127,5</u>	<u>1 203,5</u>	<u>1 258,0</u>	<u>1 313,2</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>

DÉPENSES PAR OBJET**Tableau 69 – Dépenses par objet selon les budgets adoptés**
(en millions de dollars)

	Budgets													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0
Service de la dette	225,5	227,9	232,2	244,9	241,2	221,5	235,4	249,7	257,9	274,0	278,1	283,3	294,4	281,7
Autres dépenses	<u>258,2</u>	<u>263,5</u>	<u>279,0</u>	<u>298,0</u>	<u>314,7</u>	<u>320,0</u>	<u>349,3</u>	<u>374,7</u>	<u>416,2</u>	<u>457,5</u>	<u>485,1</u>	<u>520,4</u>	<u>509,8</u>	<u>532,0</u>
Total dépenses	<u>776,2</u>	<u>802,3</u>	<u>837,0</u>	<u>896,0</u>	<u>932,8</u>	<u>950,6</u>	<u>1 007,7</u>	<u>1 055,8</u>	<u>1 127,5</u>	<u>1 203,5</u>	<u>1 258,0</u>	<u>1 313,2</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>

RÉMUNÉRATION GLOBALE**Tableau 70 – Rémunération globale selon les budgets adoptés**
(en millions de dollars)

	Budgets													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération	235,7	251,8	266,9	288,5	295,8	310,9	315,1	314,8	328,4	340,0	350,6	350,4	358,5	379,0
Cotisations de l'employeur														
Régimes de retraite :														
~ charge des services courants	19,0	16,2	17,6	19,7	23,0	31,9	34,9	35,0	34,2	37,0	36,5	38,2	37,7	36,9
~ charge d'équilibre	<u>5,6</u>	<u>5,4</u>	<u>6,2</u>	<u>9,9</u>	<u>18,7</u>	<u>21,4</u>	<u>21,1</u>	<u>28,0</u>	<u>38,7</u>	<u>46,0</u>	<u>56,5</u>	<u>69,8</u>	<u>82,6</u>	<u>83,4</u>
Total régimes de retraite	24,6	21,6	23,8	29,6	41,7	53,3	56,0	63,0	72,9	83,0	93,0	108,0	120,3	120,3
Autres cotisations	<u>32,2</u>	<u>37,5</u>	<u>35,1</u>	<u>35,0</u>	<u>39,4</u>	<u>44,9</u>	<u>51,9</u>	<u>53,6</u>	<u>52,1</u>	<u>49,0</u>	<u>51,2</u>	<u>51,1</u>	<u>50,8</u>	<u>52,7</u>
Total cotisations de l'employeur	56,8	59,1	58,9	64,6	81,1	98,2	107,9	116,6	125,0	132,0	144,2	159,1	171,1	173,0
Total rémunération globale	<u>292,5</u>	<u>310,9</u>	<u>325,8</u>	<u>353,1</u>	<u>376,9</u>	<u>409,1</u>	<u>423,0</u>	<u>431,4</u>	<u>453,4</u>	<u>472,0</u>	<u>494,8</u>	<u>509,5</u>	<u>529,6</u>	<u>552,0</u>
Budget de fonctionnement	<u>776,2</u>	<u>802,3</u>	<u>837,0</u>	<u>896,0</u>	<u>932,8</u>	<u>950,6</u>	<u>1 007,7</u>	<u>1 055,8</u>	<u>1 127,5</u>	<u>1 203,5</u>	<u>1 258,0</u>	<u>1 313,2</u>	<u>1 333,8</u>	<u>1 365,7</u>

EFFECTIF**Tableau 71 – Effectif selon les budgets adoptés**
(en personnes/année)

	Budgets												
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 révisé	2012	2013	2014	2015
Régulier	4 033	4 115	4 233	4 378	4 361	4 346	4 322	4 370	4 400	4 345	4 288	4 287	4 297
Occasionnel	<u>918</u>	<u>993</u>	<u>1 049</u>	<u>1 001</u>	<u>989</u>	<u>915</u>	<u>888</u>	<u>819</u>	<u>894</u>	<u>877</u>	<u>782</u>	<u>774</u>	<u>719</u>
Effectif total	<u>4 951</u>	<u>5 108</u>	<u>5 282</u>	<u>5 379</u>	<u>5 350</u>	<u>5 261</u>	<u>5 210</u>	<u>5 189</u>	<u>5 294</u>	<u>5 222</u>	<u>5 070</u>	<u>5 061</u>	<u>5 015</u>
Effectif total excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité et l'effectif provenant de projets recouvrables	<u>4 951</u>	<u>5 108</u>	<u>5 282</u>	<u>5 379</u>	<u>5 350</u>	<u>5 261</u>	<u>5 159</u>	<u>5 125</u>	<u>5 087</u>	<u>5 014</u>	<u>4 908</u>	<u>4 840</u>	<u>4 816</u>

GLOSSAIRE

Agglomération

L'agglomération de Québec est le regroupement de la ville de Québec et des deux villes défusionnées en 2006, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été identifiés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004) comme relevant du regroupement des trois municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Charge comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Anticipation

Montants des projets prévus au plan triennal d'immobilisations pour les années futures et qui font l'objet de règlements d'emprunt dont les sources de fonds ont été puisées par anticipation dans l'année en cours ou future.

Arrondissement

Instance de représentation, de décision et de consultation plus proche des citoyens qui a été instituée pour préserver les particularités locales, pour décider et gérer localement les services de proximité. Il s'agit de la porte d'entrée pour les services de proximité.

Budget

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Budget du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le budget de fonctionnement du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est distinct de celui de la Ville de Québec, quoique cette dernière contribue à son financement de façon à combler l'écart entre les dépenses et les revenus de l'organisme.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant, déterminé par l'actuaire du régime, pour rencontrer les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charge d'équilibre

Montant, déterminé par l'actuaire du régime, pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Compensations tenant lieu de taxes

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Contingent

Réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dettes

Sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Pour la Ville de Québec, la dette n'inclut pas celle du RTC.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec.

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et autres organismes (exemple : subventions du gouvernement et municipalités défusionnées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures).

Dettes nettes consolidées

Comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le Centre local de développement de Québec (CLD), la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants » ainsi que la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC). La Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) a été dissoute en 2014.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes, qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Québec, a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciens territoires et leur sont imposées annuellement sur leur facture de taxes. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, et finir par disparaître.

Droits sur mutation

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA)

L'amortissement des gains ou pertes, lié au régime de retraite, s'effectue en fonction de la DMERCA. Pour la Ville de Québec, ce calcul est établi à 14 ans.

Émission

Ensemble de titres⁴ d'une catégorie donnée émis par la Ville de Québec. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle ville de Québec. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur, dépendamment du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Fardeau fiscal

Ensemble des taxes municipales auxquelles est assujéti un contribuable.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisations (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonds de parc

Sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la Ville.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

⁴ Instrument négociable représentant une part du capital social de l'émetteur (action ou part), une part d'un emprunt à long terme émis par une société ou une collectivité publique (obligation), un droit de souscrire une valeur de l'émetteur (bon ou droit de souscription), ou encore une option ou un contrat à terme négociable.

Immobilisations

Actifs corporels et incorporels identifiables qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, pour des fins administratives ou pour la production de biens ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement ou à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou de réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations corporelles

Biens qui ont une existence physique.

Immobilisations (dépenses en)

Coûts d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels ou incorporels.

Immobilisations incorporelles

Biens qui n'ont pas d'existence physique. Les droits d'auteur, les brevets et les logiciels sont des exemples d'immobilisations incorporelles.

Infrastructures

Installations publiques telles que : routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépense effectuée par la Ville de Québec en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectué, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mis en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Mitigation

Désigne des systèmes, des moyens et des mesures d'atténuation d'effets.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement comptant d'immobilisations (PCI)

Mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

Personnes/année

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Québec, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriel et commercial) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des compensations tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Produit intérieur brut (PIB) nominal

Le produit intérieur brut (PIB) représente la somme de tous les biens et services produits sur un territoire pour une période donnée.

Le PIB nominal mesure la production aux prix courants, alors que le PIB réel calcule cette richesse aux prix d'une année de référence.

Ainsi, le PIB réel permet de mesurer les variations de production en volume uniquement alors que le PIB nominal permet de mesurer les variations de production en volume et en prix (incluant l'inflation).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements dont, entre autres, des emprunts à long terme. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.



Projet de loi 3 « Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal »

Le gouvernement du Québec souhaite assurer la pérennité des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Pour ce faire, une restructuration des régimes est nécessaire et passe par l'adoption d'une loi, soit la « Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal ».

Projet non capitalisable

Actif qui n'appartient pas à la Ville de Québec ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par l'emprunt à long terme. Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (exemples : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences/services)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social⁵, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que voirie locale).

Recettes totales consolidées

Représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le Centre local de développement de Québec (CLD), la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants » ainsi que la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC). La Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) a été dissoute en 2014.

Refinancement

Remplacement d'une dette par une autre qui échoit habituellement à une date ultérieure.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations, calcul basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

⁵ Exemple : Soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

Règlement d'emprunt

Emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette

Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.

Rôle (d'évaluation foncière)

Document dans lequel figure la liste des immeubles situés dans une municipalité donnée, ainsi que la valeur imposable de ces biens.

Service de la dette

Ensemble des sommes qu'une entité est tenue de verser au cours d'un exercice au titre des capitaux empruntés et comprenant à la fois les intérêts et les remboursements de capital.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Québec.



INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

CLD

Centre local de développement

CMQ

Communauté métropolitaine de Québec

DMERCA

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active

ETC

Équivalent temps complet

IPC

Indice des prix à la consommation

LCV

Loi sur les cités et villes

MAMOT

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

OMHQ

Office municipal d'habitation de Québec

PCGR

Principes comptables généralement reconnus

P.A.

Personnes/année

PCI

Paiement comptant des immobilisations

PIB

Produit intérieur brut

PTI

Programme triennal d'immobilisations

RMR

Région métropolitaine de recensement

RTC

Réseau de transport de la Capitale

SOMHAC

Société municipale d'habitation Champlain

SOMHADEC

Société municipale d'habitation et de développement Champlain

STAC

Société de transport adapté de la Capitale

TGT

Taux global de taxation

TIC

Technologies de l'information et de la communication

UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Service des finances

